



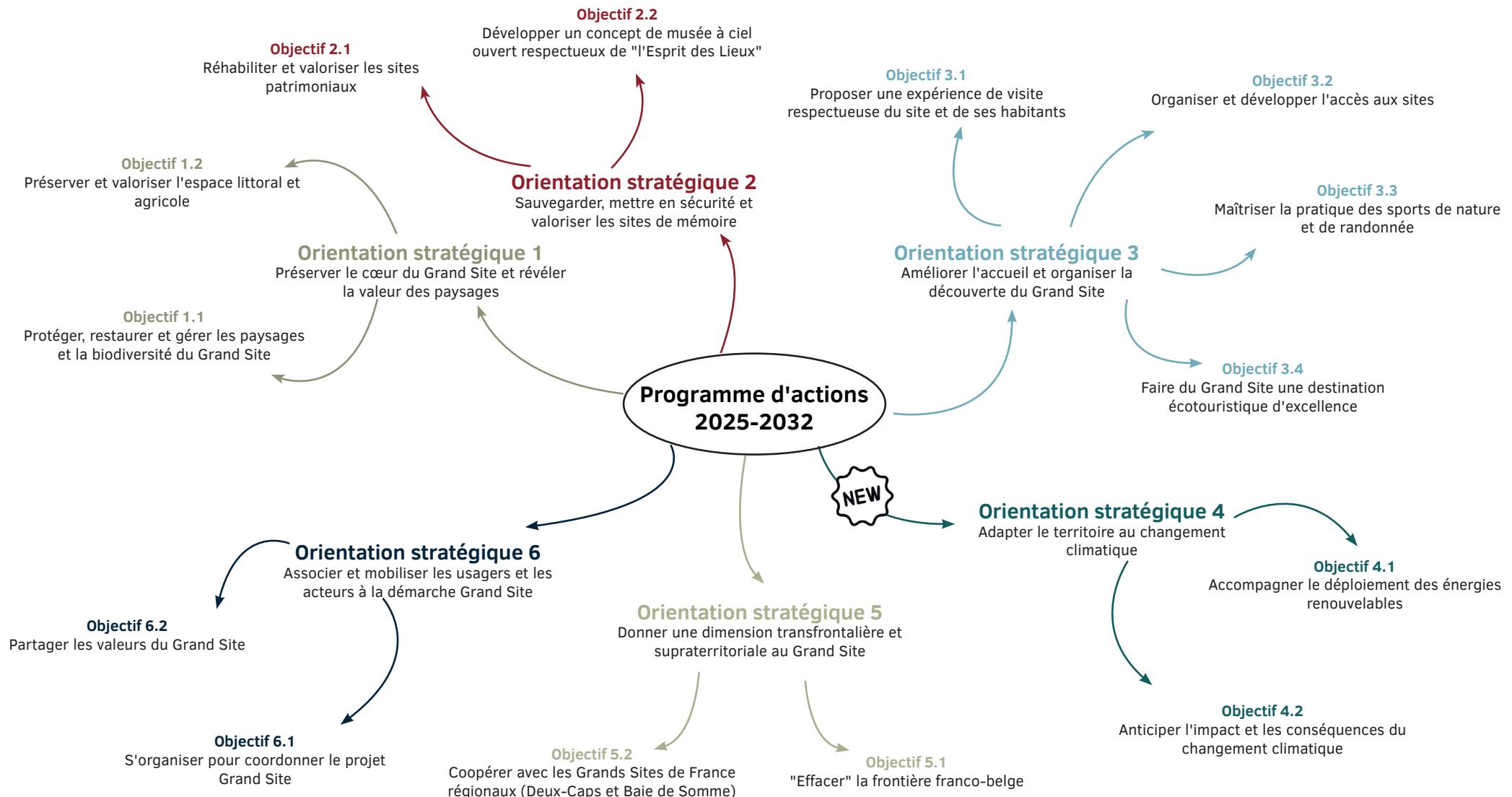
Partie C - Perspectives pour un Grand Site de France

1. Le projet Grand Site à 8 ans 2025-2032

Le programme d'actions 2025-2032 validé en comité de pilotage est constitué de 6 orientations stratégiques, déclinées en 14 objectifs et 46 fiches actions. Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme d'actions 2019-

2024, avec une orientation nouvelle, celle autour de l'adaptation du territoire au changement climatique. En effet, le territoire Grand Site est aujourd'hui enclin à œuvrer sur ce sujet de la transition écologique et énergétique.

15 nouvelles actions rejoignent également ce programme d'actions ambitieux, porté par l'ensemble du territoire et ses partenaires pour les huit années à venir.



1.1. Tableaux des actions par Orientation Stratégique

ORIENT. STRAT. 1	Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation										
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032			
PRESERVER LE CŒUR DU GRAND SITE ET REVELER LA VALEUR DES PAYSAGES														
Objectif 1.1 Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site														
Act 1.1.1	Extension des périmètres de protection liées à la nature et au paysage	DREAL Hauts-de-France	1											
Act 1.1.2	Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral	Conservatoire du Littoral	1											
Act 1.1.3	Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile	Département du Nord	1											
Act 1.1.4	Gestion du Parc du Vent	X CUD	2											
Act 1.1.5	Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires	X CUD	2											
Act 1.1.6	Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires	CUD, Communes, Conservatoire du Littoral, Département du Nord	2											
Act 1.1.7	Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings	CUD, CPIE Flandre Maritime, gestionnaires privés	2											
Objectif 1.2 Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole														
Act 1.2.1	Développement de méthodes innovantes pour le nettoyage des plages	SIDF	1											
Act 1.2.2	Harmonisation intercommunale des usages sur les plages	Communes	3											
Act 1.2.3	Valorisation du territoire agricole et ses acteurs	CUD, Chambre d'Agriculture	2											
Act 1.2.4	Observatoire photographique des paysages	CUD	1											
Act 1.2.5	Observatoire de la biodiversité	CUD (Bureau Local de la Biodiversité), CPIE Flandre Maritime	1											

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

		Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation										
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032			
ORIENT. STRAT. 2		SAUVEGARDER, METTRE EN SECURITE ET VALORISER LES SITES DE MÉMOIRE													
Objectif 2.1	Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux														
Act 2.1.1	Patrimoine militaire		CUD, Conservatoire du Littoral, Commune de Leffrinckoucke	1											
Act 2.1.2	Patrimoine maritime		CUD, Communes, DRASSM	2											
Act 2.1.3	Patrimoine architectural		CUD, Conservatoire du Littoral	3											
Act 2.1.4	Patrimoine immatériel ou culturel	X	CUD, CPIE Flandre Maritime, Associations, Communes	3											
Objectif 2.2	Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de "l'Esprit des Lieux"														
Act 2.2.1	Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau		Office de tourisme et des Congrès Communautaire, CUD, Conservatoire du Littoral	2											
Act 2.2.2	Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte		CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	3											
Act 2.2.3	Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux	X	DRASSM, Associations, CUD	2											

		Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation										
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032			
ORIENT. STRAT. 3	AMELIORER L'ACCUEIL ET ORGANISER LA DECOUVERTE DU GRAND SITE														
Objectif 3.1	Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants														
Act 3.1.1	Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs	X	CUD, Observatoire partenarial du Tourisme, AGUR	1											
Act 3.1.2	Réhabilitation de la Ferme Nord en Maison de Site		CUD	1				Ouverture							
Act 3.1.3	Développement de l'interprétation	X	CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, CPIE Flandre Maritime	2											
Objectif 3.2	Organiser et développer l'accès aux sites														
Act 3.2.1	Mise en œuvre du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte		CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral	2											
Act 3.2.2	Création d'aménagements pour les modes actifs	X	CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral	1											
Act 3.2.3	Réhabilitation des digues promenades		CUD	1											
Act 3.2.4	Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site	X	CUD	1											
Objectif 3.3	Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnée														
Act 3.3.1	Définition d'un nouveau schéma directeur des sports de nature	X	CUD, SIDF, Département du Nord	3											
Act 3.3.2	Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme lié à la randonnée	X	CUD, CPIE Flandre Maritime, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, Département du Nord	2											
Objectif 3.4	Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence														
Act 3.4.1	Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons	X	Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, CUD	2											
Act 3.4.2	Mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement		CUD, entreprises / porteurs privés	3											
Act 3.4.3	Aménagement aire d'accueil et de stationnement des camping-cars		CUD, Communes	2											

		Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation										
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032			
ORIENT. STRAT. 4		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE													
Objectif 4.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables														
Act 4.1.1	Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales	X	CUD, Communes, Services de l'Etat	2											
Act 4.1.2	Accompagnement les actions en faveur de la transition énergétique	X	CUD	3											
Objectif 4.2	Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique														
Act 4.2.1	Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique	X	Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, CUD, socio-professionnels	2											
Act 4.2.2	Érosion du trait de côte et les risques d'inondations continentales et submersion marine	X	CUD, DDTM, PMCO, AGUR	2											
ORIENT. STRAT. 5		DONNER UNE DIMENSION TRANSFRONTALIERE ET SUPRATERITORIALE AU GRAND SITE													
Objectif 5.1	"Effacer" la frontière franco-belge														
Act 5.1.1	Projet Interreg Clim@dunes	X	PFO	1											
Act 5.1.2	Poursuite des échanges transfrontaliers		CUD, GECT, MOT	3											
Objectif 5.2	Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)														
Act 5.2.1	Itinérance comme moyen de découverte inter-sites grâce aux infrastructures	X	CUD, Département du Pas-de-Calais, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard	2											
Act 5.2.2	Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique	X	CUD, Département du Pas-de-Calais, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard	3											

Orient. Strat. 6	Objectif	Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation							
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ASSOCIER ET MOBILISER LES USAGERS ET LES ACTEURS A LA DEMARCHE GRAND SITE												
Objectif 6.1	S'organiser pour coordonner le projet Grand Site											
Act 6.1.1	Animation du partenariat et gouvernance de la démarche		CUD	1								
Act 6.1.2	Cellule d'appui aux porteurs de projets		Partenaires Grand Site	1								
Act 6.1.3	Suivi et évaluation du programme d'actions		Partenaires Grand Site	1								
Act 6.1.4	Perspectives extension périmètre Grand Site	X	CUD, DREAL Hauts-de-France	2								
Objectif 6.2	Partager les valeurs du Grand Site											
Act 6.2.1	Mise en œuvre d'une stratégie de communication vers les habitants, excursionnistes et touristes		CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	1								
Act 6.2.2	Déploiement d'actions vers le grand public, les scolaires (organisation de chantiers participatifs)		CPIE Flandre Maritime, CUD	1								
Act 6.2.3	Accompagnement et sensibilisation des acteurs touristiques et économiques	X	CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	2								

1.2. Présentation des Orientations Stratégiques et déclinaison par Objectifs

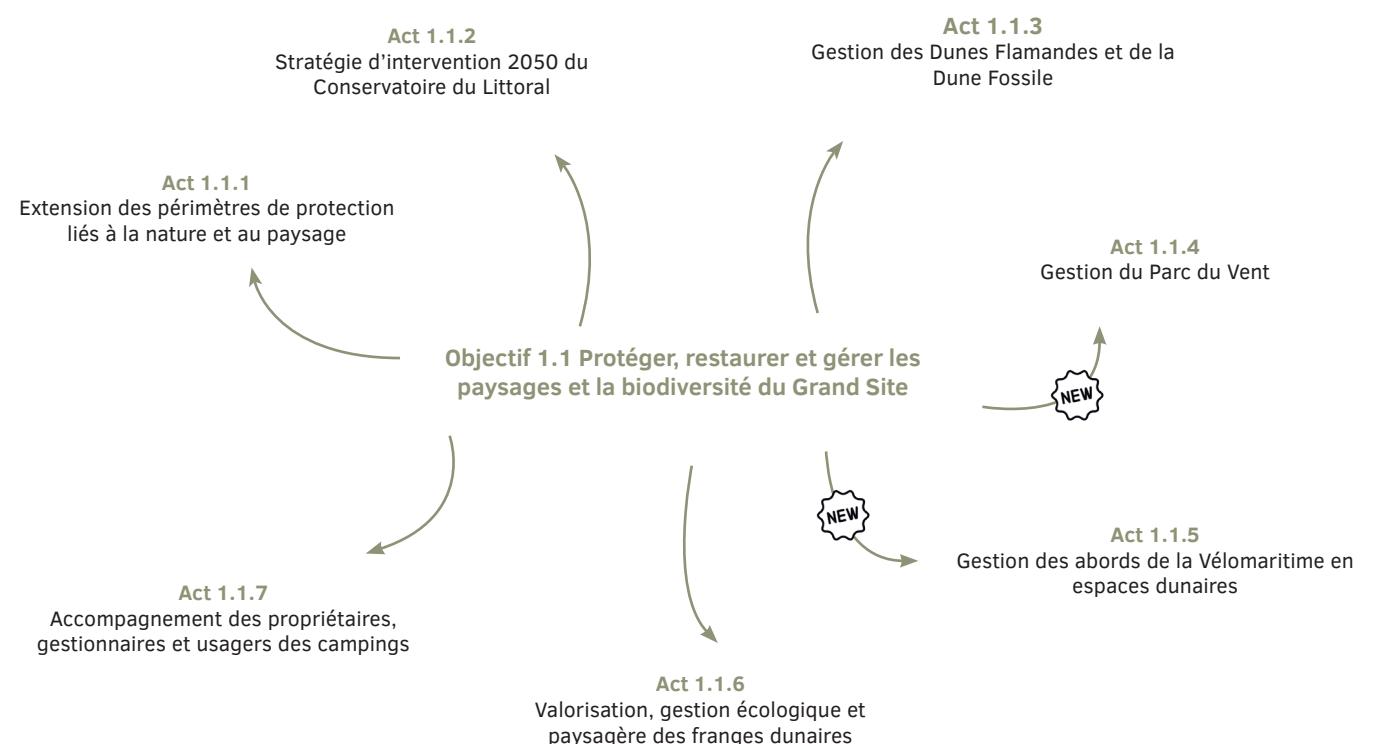
Orientation stratégique 1. Préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur des paysages

L'émergence de l'entité Grand Site passera par l'amélioration de la lisibilité de l'ensemble des dunes constitutives des sites classés et inscrits. Le cœur naturel du Grand Site devra continuer à être conforté et plus particulièrement dans son rapport aux franges de l'urbanisation et dans la transition avec le polder agricole.

Ainsi en réaffirmant le caractère dunaire du littoral l'objectif est d'encadrer les évolutions urbaines au profit d'une nouvelle écriture du paysage urbain où se rencontrent cadre de vie et paysage remarquable.

Objectif 1.1 Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Les dunes sont la richesse principale du territoire en matière de paysages et de biodiversité. C'est pourquoi elles ont bénéficié très tôt d'une protection réglementaire et foncière. Aujourd'hui, il convient de continuer à les protéger notamment par **une gestion adaptée** et d'aller plus loin en faisant **évoluer les périmètres de protection**. En ce qui concerne les espaces dunaires qualifiés de **franges**, il s'agit d'appliquer les mêmes principes de gestion qu'opérés dans les sites classés.



Act 1.1.1 Extension des périmètres de protection liés à la nature et au paysage Des réflexions ont d'ores et déjà été menées sur les **évolutions** à plus ou moins long terme **des périmètres** que ce soit de la Réserve Naturelle Nationale ou des sites classés/inscrits. Il s'agira de les concrétiser et de mener des actions en vue d'assurer la préservation du capital nature (biodiversité).

Act 1.1.2 Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral Le Conservatoire du Littoral, le Département du Nord et la CUD partagent depuis près de 50 ans une politique dynamique de protection des dunes. La **protection foncière** assurée par le Conservatoire du Littoral est définitive et garantit la pérennité des projets de gestion et d'accueil du public des espaces naturels. Dans sa stratégie à 2050, le Conservatoire du Littoral propose **d'étendre son action au niveau des franges dunaires et dans le polder** afin de constituer des continuités écologiques et paysagères entre les quatre massifs dunaires.

Act 1.1.3 Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile Le Département du Nord est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du Littoral, au titre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il assure **l'élaboration des plans de gestion des sites dunaires** ; le respect de ceux-ci et veille à leur **mise en application**. Le Département du Nord guide également la mise en œuvre des opérations de restauration, de gestion, d'aménagement des sites pour le développement de la biodiversité et l'accueil du public... Le **Conservatoire du Littoral** peut assurer, au titre de ses missions de propriétaire, **des opérations à caractère**

exceptionnel (démolitions, dépollutions, équipements...).

Act 1.1.4 Gestion du Parc du Vent La Communauté urbaine de Dunkerque, en tant que gestionnaires des espaces naturels communautaires a entrepris une étude sur la mise en œuvre d'un **plan de gestion pour le Parc du Vent** de Dunkerque. Aussi, dans le cadre de ce futur programme d'actions, il s'agira de le rendre opérationnel.

Act 1.1.5 Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires Suivant l'arrêté ministériel concernant les **abords de la Vélomaritime** en espaces dunaires, la gestion de ce linéaire doit respecter une réglementation particulière. La Communauté urbaine s'attachera donc dans ce programme d'actions à gérer ce milieu particulier.

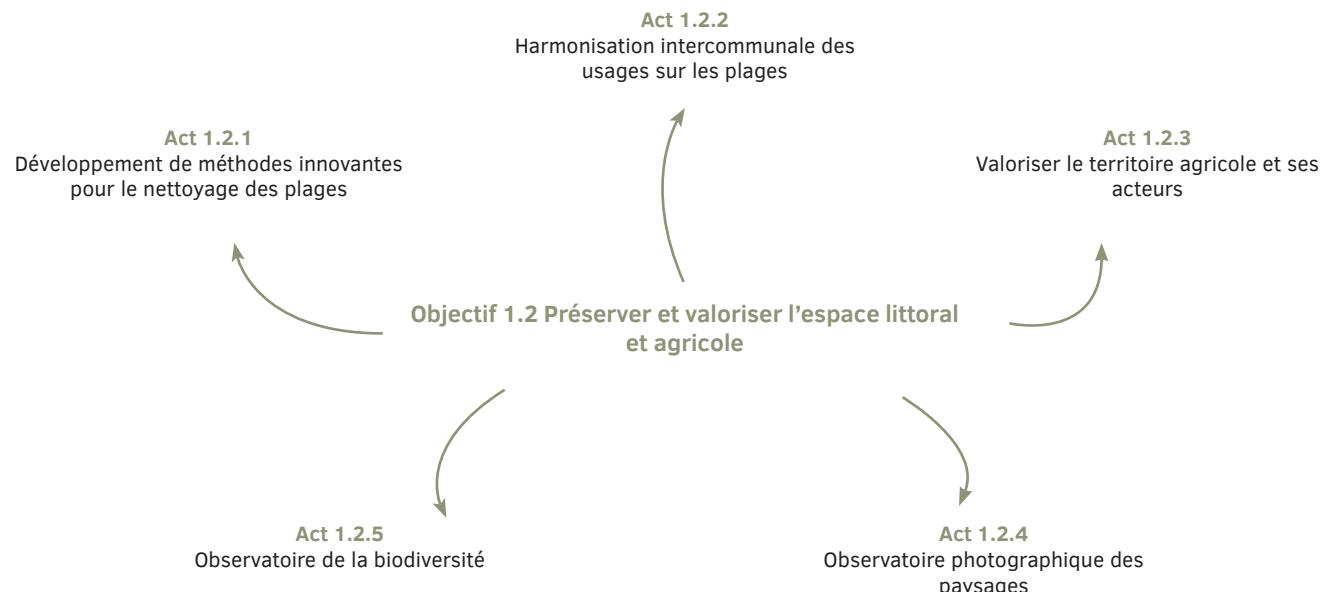
Act 1.1.6 Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires Espaces de transition avec le milieu dunaire, cette dénomination propose de regrouper différentes **situations spatiales où des enjeux paysagers, écologiques et d'organisation de l'accueil se concentrent**. Sont compris, les entrées des espaces dunaires, leurs limites avec les espaces urbanisés (fond de jardin, espace public...) et les espaces agricoles, les franges des campings, les terrains sur lesquels il n'y a pas de plan de gestion appliqué.

Act 1.1.7 Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings Les campings apportent une offre d'hébergement touristique importante, attirant de nombreux publics locaux, régionaux et internationaux même si la part du résidentiel est majoritaire.

Toutefois, au regard de leur emprise spatiale, de leur difficile intégration paysagère, de leur offre essentiellement tournée vers le mobil home ou encore de leurs installations au sein ou en périphérie des sites classés/inscrits, **un accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings** s'avère nécessaire afin d'**améliorer l'intégration paysagère**, l'impact environnemental de l'exploitation et des modes de vie des résidents.

Objectif 1.2 Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Le paysage du Grand Site a également pour composantes l'espace littoral et la mer, la plaine agricole et le polder. Ces composantes ont une place essentielle dans le territoire que ce soit en termes de paysage, de culture et de biodiversité. Dans la continuité des actions déjà menées, il convient de poursuivre la préservation, valorisation et gestion de ces espaces naturels. Aussi, afin de s'assurer du respect de la préservation et d'évaluer les actions de gestion, des observatoires doivent être mis en place à l'échelle du périmètre.



Act 1.2.1 La compétence 'Propreté Plage' a pour objectif principal de **nettoyer les plages des déchets** (origines diverses : mer, usagers, envoi depuis les milieux terrestres...). Elle s'accompagne également d'actions de désensablement des digues ou d'actions ponctuelles de lutte contre des pollutions majeures (paraffine, mazout etc.). L'expérimentation entreprise sur le territoire de nettoyage manuel de plage initiée à la fin des années 1980 a été depuis largement plébiscitée par de nombreux territoires

nationaux et européens. C'est également une problématique à appréhender à l'échelle transfrontalière.

Act 1.2.2 L'espace plagique est fréquenté par une multitude d'usagers. L'augmentation des pratiques, de toutes natures, accentuées par une attractivité touristique renforcée tout au long de l'année, peut être source de « conflits d'usage ». Ces espaces de nature sont aussi des lieux de pratiques « quotidiennes » pour les habitants. Par ailleurs, la réglementation applicable sur cet espace peut varier en

fonction des communes. Il s'agit donc ici **d'harmoniser la réglementation pour une fréquentation apaisée et agréable de la plage par tous**. À moyen terme, cette harmonisation pourrait s'envisager à l'échelle transfrontalière.

Act 1.2.3 La Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de mettre en place une politique agricole communautaire ambitieuse sur son territoire. Cette dimension a également été identifiée dans le cadre du Projet Grand Site. Le dialogue avec les agriculteurs est important car les terres agricoles représentent 1/3 du périmètre du Grand Site. Il s'agit de **créer du lien avec le monde agricole, de développer des projets communs "gagnant-gagnant" ou "éco-gagnant"** et de lui proposer de se positionner comme un **partenaire majeur du projet de territoire**.

Act 1.2.4 La mise en place d'un observatoire photographique du paysage basé sur la méthodologie des « Observatoires Photographiques du Paysage dans le Réseau des Grands Sites de France » de 2016 consiste à effectuer des prises de vues sur un territoire, qui seront par la suite rephotographiées à intervalle de temps régulier. Cette action permettra de **suivre l'évolution des paysages**.

Act 1.2.5 La connaissance de la biodiversité (liste d'espèces, valeur patrimoniale, répartition et effectifs, biologie et écologie...) permet d'affiner les mesures de préservation au regard des différents aménagements prévus dans le cadre du Projet Grand Site et d'évaluer leurs impacts sur les habitats, la faune, la flore, la fonge... Cette action consiste en la **mise en place d'un outil** permettant de récolter l'information naturaliste, l'analyser et la diffuser auprès des porteurs de projets.

Orientation stratégique 2. Sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire

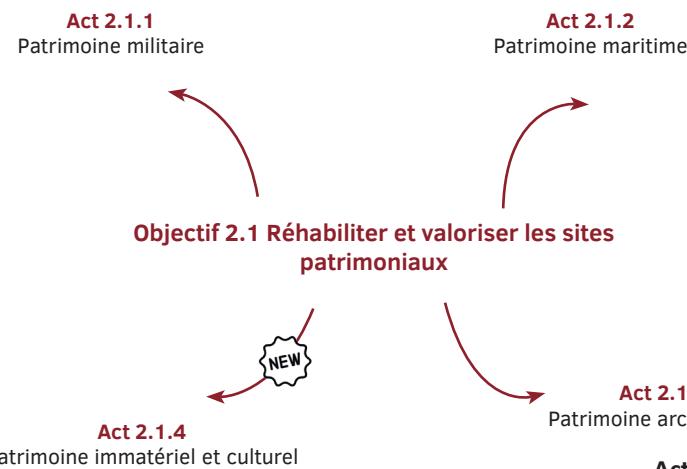
Le Grand Site Dunes de Flandre sera l'occasion d'affirmer le caractère patrimonial du territoire lié à la présence d'édifices et la tenue d'événements militaires, lié également à l'ancrage maritime et à son héritage architectural.

Sur plusieurs sites déjà identifiés, l'accent sera mis sur les abords des vestiges, la manière d'y accéder, la cohérence de l'aménagement, la lisibilité du lieu. Il s'agira de révéler l'interprétation et la mise en valeur du patrimoine marin et militaire intimement lié au paysage, à la géographie, à l'histoire et à la mémoire des lieux de visite du Grand Site.

Objectif 2.1 Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Les sites emblématiques de l'histoire sur le territoire n'ont pas fait l'objet du même traitement de sauvegarde. Certains ont été préservés et rénovés assez tôt par des initiatives publiques ou privées alors que d'autres ont été laissés à l'abandon. Ces sites, qu'ils soient de caractère militaire, maritime ou architectural nécessitent parfois une réhabilitation, une gestion ou une mise en valeur pour mieux accueillir les visiteurs.

Act 2.1.1 Les sites emblématiques tels que la Batterie de Zuydcoote, le Fort des Dunes, le Musée Dunkerque 1940, la Ferme Nord ou encore les blockhaus et nécropoles méritent une attention particulière pour **une réhabilitation**.



Act 2.1.2 Riche d'un patrimoine maritime comme le Feu de Saint-Pol, les épaves et les calvaires, le Projet Grand Site Dunes de Flandre a vocation à **rendre plus accessible** ce patrimoine caractéristique du territoire.

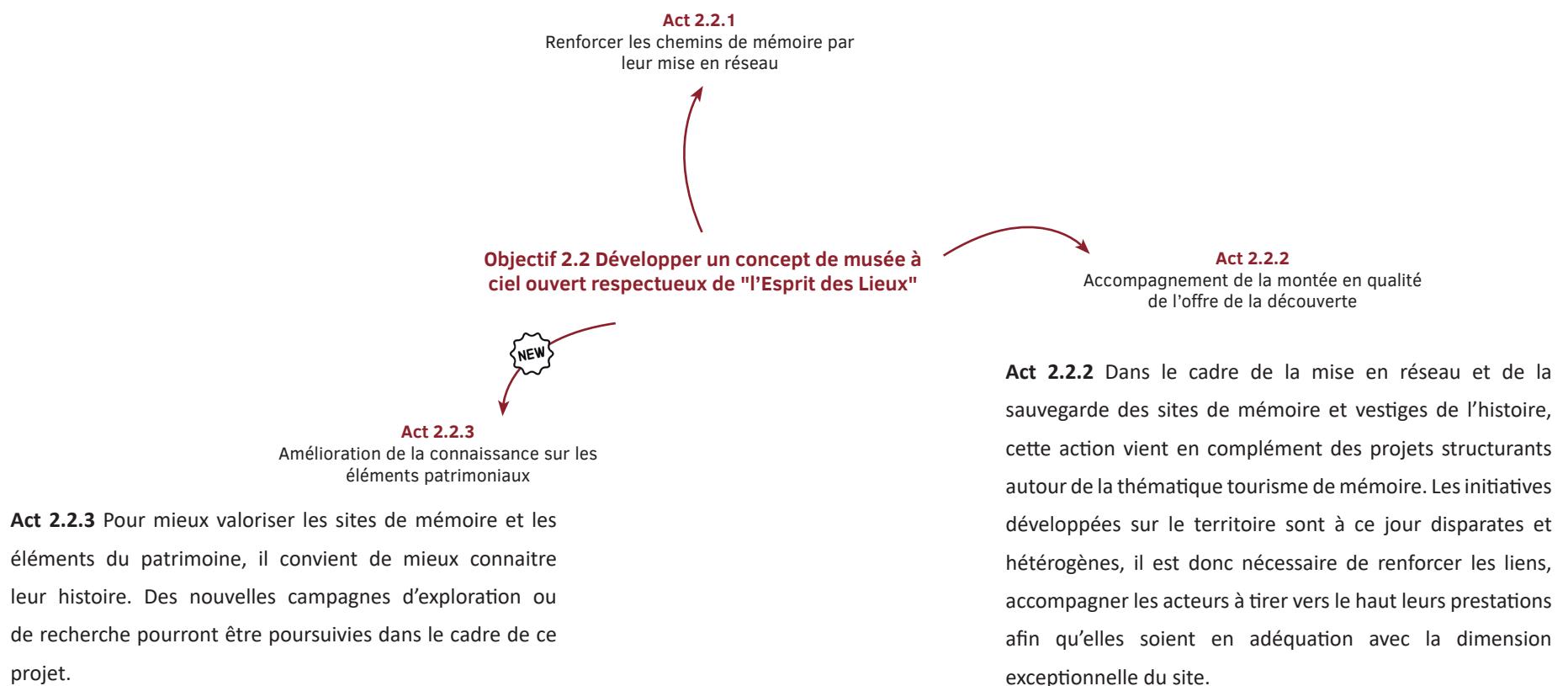
Act 2.1.4 Dans le même esprit que les actions précédentes, il s'agira de **valoriser** le patrimoine immatériel et culturel.

Act 2.1.3 Dans le même esprit que les actions précédentes, il s'agira de **valoriser, réhabiliter les sites** architecturaux à fort enjeu.

Objectif 2.2 Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de "l'Esprit des Lieux"

À côté des sites majeurs, il existe beaucoup de vestiges disséminés sur le territoire. La volonté est de les inclure dans une stratégie globale afin de développer la thématique mémoire et patrimoine mais également l'économie qui s'y attache. Cette filière du tourisme de mémoire est en pleine expansion et sa prise en compte dans le projet Grand Site permettra d'accompagner son développement et également de partager une vision cohérente de l'ensemble de la mémoire du territoire qui fonde l'esprit des lieux.

Act 2.2.1 Mise en sécurité, mise en réseau, valorisation et découverte des sites de mémoire du territoire pour le développement de parcours autonomes et qualitatifs.

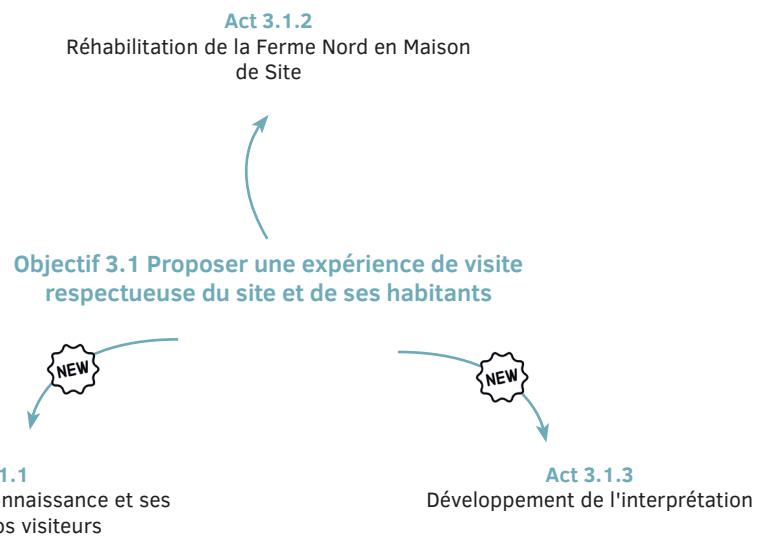


Orientation stratégique 3. Améliorer l'accueil et organiser la découverte du Grand Site

Le périmètre du Grand Site, en intégrant les stations balnéaires et une portion de polder agricole, permet d'imaginer la découverte du territoire autrement, en faisant ce pas de côté si difficile à faire et pourtant nécessaire pour faire évoluer l'expérience de visite et la perception d'un lieu. Afin de favoriser le passage de la visite ponctuelle des paysages emblématiques dunaires à la découverte respectueuse de l'ensemble des facettes du Grand Site, la future Maison de site en cours de réhabilitation sera le lieu d'accueil privilégié des visiteurs. Doté du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte, le territoire s'engage dans une déclinaison opérationnelle des aménagements et du développement des activités de pleine nature.

Objectif 3.1 Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants

Le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte des Dunes de Flandre répond à la fois à une logique de déplacement, de régulation des flux et une harmonisation de la signalétique. Il s'agit de faire un état des lieux de la fréquentation, des entrées ou axes majeurs/secondaires du site et de mener des actions pour organiser au mieux la découverte du site. L'action phare qui découle de cet objectif est de faire de la Ferme Nord, lieu emblématique à forte valeur historique du Grand Site, la future maison de site des Dunes de Flandre.



Act 3.1.1 Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs.

Afin de proposer des expériences de visite en adéquation avec les attentes de nos visiteurs, une étude qualitative et

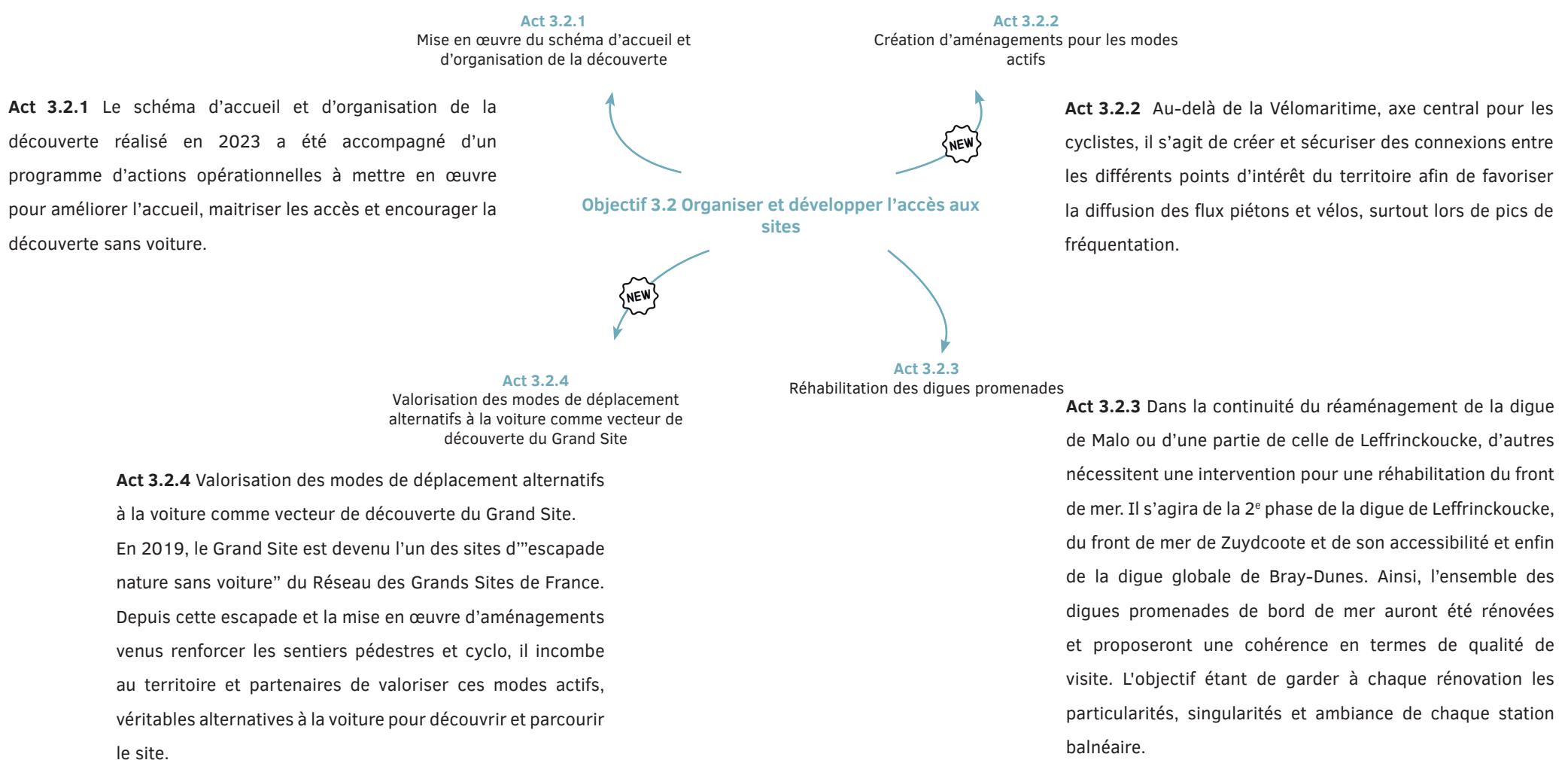
quantitative de la fréquentation sera menée. Elle permettra de disposer d'informations complémentaires à l'observatoire partenarial du tourisme mis en place depuis 2021 sur le territoire.

Act 3.1.2 Le projet de réhabilitation de la Ferme Nord à Zuydcoote, future Maison de Site est une action phare du Projet Grand Site Dunes de Flandre, portée au titre de la valorisation du patrimoine historique. Le site de la Ferme Nord constitue un ensemble patrimonial remarquable du littoral dunkerquois, niché entre le massif dunaire et le polder agricole de Flandre maritime. Sa réhabilitation viendra améliorer l'accueil des visiteurs, proposer une halte aux randonneurs pédestres et cyclo et réunir sur un même lieu les différents partenaires qui œuvrent dans les dunes ou sur la plage.

Act 3.1.3 Dans cette quête d'amélioration constante de l'offre de découverte, le Grand Site envisage la mise en œuvre d'une étude globale sur le déploiement de l'interprétation sur le site. Cette interprétation portera sur les enjeux et atouts phares du territoire tels que les paysages, les points hauts, le patrimoine naturel et historique ainsi que les traditions. La deuxième phase de cette action portera sur la signalétique pour une mise en cohérence avec la labélation et une harmonisation de l'information avec l'ensemble des partenaires.

Objectif 3.2 Organiser et développer l'accès aux sites

En lien étroit avec le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte, cet objectif vise à continuer les démarches engagées pour aménager et améliorer dans le cadre du Projet Grand Site des accès « sans voiture » sur le périmètre par le biais d'actions tels que la poursuite de la véloroute, la rénovation des digues promenades des stations balnéaires, le recul des parkings et aires de camping-cars ou encore la valorisation du bus gratuit. Ces différents projets en cours ou à venir ont tous pour finalité de proposer au public de visiter autrement que par l'utilisation de la voiture le Grand Site Dunes de Flandre.

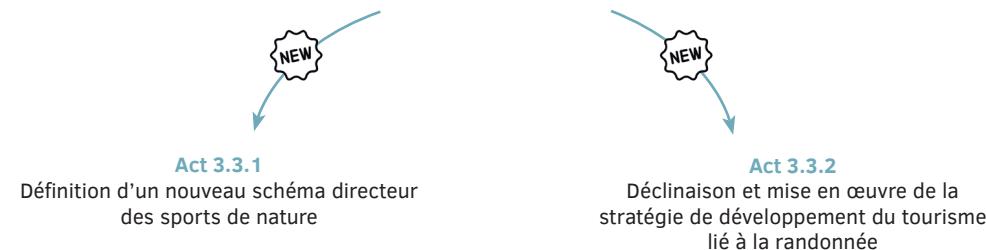


Objectif 3.3 Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnées

La pratique de sports de nature et de randonnée est importante et variée mais son développement doit être maîtrisé et accompagné afin de permettre à chaque usager de pouvoir évoluer en toute sécurité et dans le respect des milieux fragiles et des autres pratiquants.

En effet, la préservation des milieux prime sur les activités sportives. Aussi, en étroite concertation avec le Conservatoire du littoral et le Département du Nord, il faut permettre d'encadrer les pratiques afin de diminuer la pression sur certains sites en aménageant de nouveaux sentiers ou en densifiant l'existant. Une qualification des sites et itinéraires de pratique par des aménagements éco-paysagers permet non seulement d'améliorer le cadre de pratique mais également d'en faire des supports pour la biodiversité.

Objectif 3.3 Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnées



Act 3.3.1 Les pratiques évoluent, les usages aussi. La réalisation d'un nouveau schéma directeur des sports de nature viendra en complément de l'étude réalisée il y a une dizaine d'années. Ce futur schéma, assorti de propositions viendra également nourrir ce programme d'actions afin de garder la maîtrise des pratiques de sports de nature et être en adéquation avec les pratiques actuelles et à venir qui n'avaient peut-être pas été prises en compte lors de la dernière étude.

Act 3.3.2 Le CPIE Flandre Maritime a réalisé une étude sur le développement du tourisme lié à la pratique de randonnée pédestre, cyclo et équestre. Un certain nombre de propositions ont été faites afin de déployer sur le territoire davantage de parcours et de relier les offres existantes, de rendre plus visible l'offre par pratique d'améliorer le balisage et la signalétique et de développer les services aux randonneurs pour améliorer leur accueil.

Objectif 3.4 Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence

Désaisonnabiliser les flux, valoriser le territoire hors saison, accompagner les filières du Grand Site et les socio-professionnels, aménager des lieux d'accueil pour les itinérants, telle est l'ambition de cet objectif. Le Grand Site se découvre au fil des quatre saisons, à chaque saison ses activités, ses couleurs, ses expériences. Il convient dans ce cadre de travailler avec l'office de tourisme et les organismes départementaux et régionaux pour mener cette ambition de faire du Grand Site une destination écotouristique.



Act 3.4.1 Les filières du Grand Site tels que l'histoire/la mémoire, les sports de nature et les activités traditionnelles (pêche, agriculture) sont emblématiques sur ce territoire. Bien que le dialogue et la concertation avec les acteurs concernés soient engagées, il convient d'apporter davantage de structuration au cœur de ces filières afin de les mettre en tourisme et proposer ainsi aux visiteurs une expérience de visite et d'accueil cohérente. Dans le cadre de la stratégie de dédensification et de répartition des flux de fréquentation sur l'année, une valorisation de ces filières sur les quatre saisons sera opérée. Le Grand Site est propice à diverses expériences sur l'année et les acteurs économiques pourraient bénéficier de nouvelles retombées.

Act 3.4.2 Développer un tourisme durable consiste avant tout à prendre en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs en répondant aux besoins des visiteurs, mais également des professionnels et de l'environnement dans lequel il se développe. Il s'agit donc, par le biais de cette démarche Grand Site, de structurer et de diversifier davantage l'offre d'hébergement du territoire autour de nouvelles offres d'hébergement et au profit d'une expérience de visite et de séjour plus qualitative et plus durable.

Act 3.4.3 Dans le respect et la préservation des paysages et des espaces naturels, il s'agit d'organiser et de structurer l'accueil des camping-cars sur le territoire en lien étroit avec les propositions du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site. Accueillir les voyageurs itinérants et leur proposer des services en adéquation avec leurs besoins est également source de retombées économiques pour le territoire.

Orientation stratégique 4. Adapter le territoire au changement climatique

Cette orientation stratégique vient compléter le programme d'actions 2025-2032. Son intégration vient renforcer l'ambition des partenaires à poursuivre l'adaptation du territoire Dunes de Flandre au changement climatique ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de décarbonation.

Dans le cadre des travaux du projet « Delta de l'Aa 2050 – Répondre au défi climatique » mené en lien avec le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Delta de l'Aa, les conséquences du changement climatique identifiés concernent tout particulièrement l'eau :

- des risques naturels plus importants (submersion marine, inondation, érosion...)
- une ressource qui tend à diminuer face à des usages qui risquent d'augmenter
- des milieux aquatiques plus vulnérables (baisse des débits, modification de la faune et de la flore...),

- une pluviométrie en évolution (une augmentation des précipitations en automne/hiver et une diminution en été), avec des événements extrêmes de plus en plus fréquents.

Pour favoriser une transition écologique concertée et compatible avec le site à sa haute valeur patrimoniale, le territoire accompagnera les projets de transition énergétique dans le respect des valeurs paysagères des Dunes de Flandre.

Les objectifs de cette orientation seront précisés au fil des échanges avec les partenaires et les experts de cette thématique (RGSF, Groupement Régional d'Experts sur le Climat Hauts-de-France, Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, Université du Littoral Côte d'Opale).

Objectif 4.1 Accompagner le déploiement des énergies renouvelables

Déployer les énergies renouvelables sur le territoire est une des actions visant à adapter le territoire face au changement climatique. Le large de Dunkerque a été choisi par l'État pour l'installation d'éoliennes en mer. Au-delà des éoliennes, il s'agit aussi d'accompagner les acteurs publics et privés du Grand Site dans la recherche de solutions pour limiter les consommations d'énergies fossiles et lutter contre le réchauffement climatique.

Objectif 4.1 Accompagner le déploiement des énergies renouvelables



Act 4.1.1

Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales

Act 4.1.2

Accompagnement des actions en faveur de la transition énergétique et écologique

Act 4.1.1 Le plan de Paysage prévoit dans son volet énergétique une spatialisation des énergies renouvelables afin de favoriser l'implantation d'énergie décarbonée dans le respect du site. La mise en place des énergies renouvelables sur le Grand Site s'accompagnera d'une prise en compte de la sobriété et l'intégration dans le paysage telles qu'induites par la démarche.

Act 4.1.2 Dans le cadre de groupes de travail, de la cellule d'appui aux porteurs de projets, la CUD et ses partenaires accompagneront les porteurs de projets publics et privés dans leurs actions en faveur d'une transition énergétique et écologique, favorable aux paysages, à la biodiversité et au cadre de vie des habitants.

Objectif 4.2 Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique

La Région Hauts-de-France a réalisé une étude avec l'ADEME sur l'accompagnement du secteur touristique à l'adaptation au changement climatique. Le territoire du Projet Grand Site Dunes de Flandre a été sélectionné en tant que site pilote pour bénéficier d'un accompagnement par l'ADEME Hauts-de-France et Actierra. Cette étude nous permettra de disposer d'un diagnostic sur les risques à venir et d'un programme d'actions fléchées pour notre territoire.

Objectif 4.2 Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique



Act 4.2.1

Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique

Act 4.2.1 Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du programme d'actions réalisé par l'ADEME et Actierra, il est envisagé d'accompagner les professionnels dans leur adaptation au changement climatique que ce soient des acteurs touristiques, économiques ou en lien avec l'environnement et la gestion des milieux naturels.

Act 4.2.2

Erosion du trait de côte et risques d'inondations

Act 4.2.2 Dans la continuité des actions en cours sur la préservation du trait de côte, des aménagements et études sont à mener pour maintenir ou non le trait de côte et lutter contre les risques d'inondations continentales. Chaque site répondant à ses propres particularités et enjeux à protéger.

Orientation stratégique 5. Donner une dimension transfrontalière et supra territoriale au Grand Site

Le socle géographique et les paysages ne s'arrêtent pas à la frontière artificielle. Pour s'assurer de la lisibilité du caractère transfrontalier du Grand Site, les visions et les gestions doivent être partagées et articulées. La longue tradition de coopération entre les territoires va s'accentuer dans l'objectif « d'effacer la frontière » à la fois physiquement, avec des aménagements et connexions spécifiques, et en partageant et exportant les valeurs de la politique des Grands Sites de France.

Un volet supranational sera également valorisé dans l'objectif de mener des actions avec les autres Grands Sites régionaux voire nationaux.

Objectif 5.1 "Effacer" la frontière franco-belge

Dans le cadre du programme d'actions 2025-2032, la volonté de tenter d'effacer la frontière se poursuit avec cette ambition de créer de nouvelles synergies pour la biodiversité, les paysages et l'accueil des visiteurs dans les milieux naturels.

Au-delà du projet Clim@dunes qui vient en prolongement du projet Interreg VEDETTE, la poursuite des échanges avec les partenaires belges et les institutions ou organismes œuvrant sur cette thématique du transfrontalier va continuer à être mise en œuvre.

Objectif 5.1 "Effacer" la frontière franco-belge



Act 5.1.1 Le projet VEDETTE s'est clos en novembre 2022. Clim@dunes s'appuie sur le plan directeur « Dunes flamandes Vision 2040 » qui a été élaboré dans le cadre de ce projet Interreg et se concentre sur le renforcement des liens écologiques, paysagers et récréatifs entre les zones dunaires transfrontalières. De cette manière, Clim@dunes vise à réduire les barrières physiques pour la faune et la flore et à restaurer la dynamique naturelle de la région. De cette façon, les dunes flamandes peuvent se développer en un paysage résistant au climat et résilient.

Act 5.1.2 Façonné par l'histoire depuis des siècles, le territoire et nombre de ses acteurs ont toujours eu la bienveillance de questionner leurs projets auprès des territoires transfrontaliers, et notamment de la Flandre Occidentale belge. S'en sont suivis de nombreux projets de collaboration, officiels ou officieux, et de nombreux projets ont été réalisés dans le cadre des programmes Interreg. Apportant de réelles plus-values de part et d'autre de la frontière, cette dynamique mérite et nécessite une continuité, aussi bien dans la démarche que dans la réalisation.

Objectif 5.2 Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)

Le Réseau des Grands Sites de France est une association nationale reconnue d'intérêt général créée en 2000. Elle fédère les collectivités gestionnaires de Grands Sites de France et Grands Sites en projet. Lieu privilégié d'échange entre les membres sur diverses thématiques (gestion durable des sites patrimoniaux, préservation de l'esprit des lieux, réhabilitation de sites dégradés ou gestion de la fréquentation) le RGSF accompagne également les Grands Sites dans leurs démarches et leurs actions. Dans le cadre d'un partenariat financé par le FNADT, un contrat de destination entre le Grand Site de France Baie de Somme et le Grand Site de France les Deux-Caps a été mis en œuvre entre 2016 et 2019. Des actions communes de communication, conférence de presse, campagne d'affichage et réalisation de vidéos ont été menées sur cette période afin de promouvoir nos trois grands sites comme une seule et même destination.

Objectif 5.2 Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)



Act 5.2.1
Itinérance comme moyen de découverte inter-sites grâce aux infrastructures

Act 5.2.2
Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique

Act 5.2.1 Déjà travaillé précédemment, il s'agirait de concrétiser davantage cet axe de communication afin de proposer aux habitants de nos territoires et visiteurs de nouveaux paysages, nouvelles expériences. L'itinérance, alternative à la voiture, peut être pédestre, cycliste ou par train, nos trois grands sites étant desservis de gares à proximité.

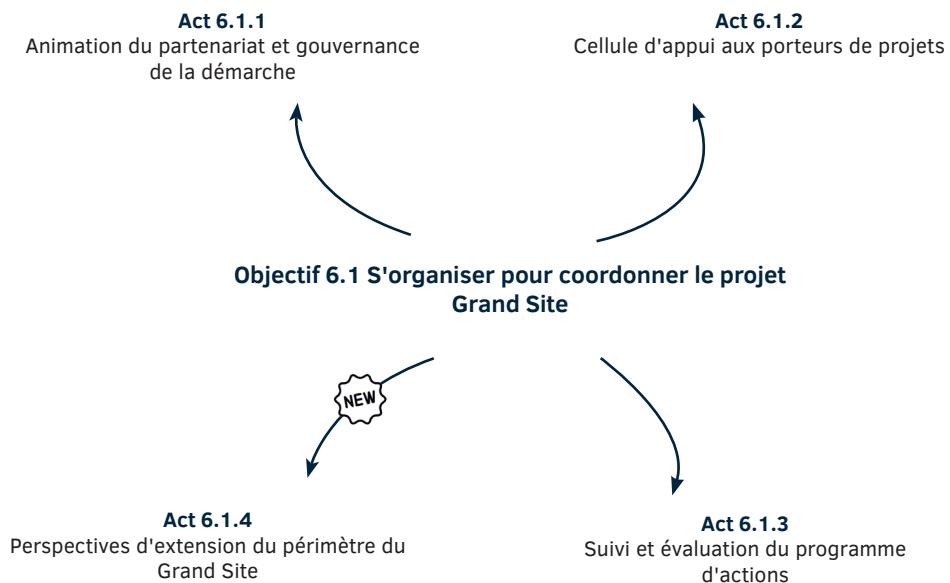
Act 5.2.2 La promotion de la destination Grand Site hors saison a été initiée en 2016 dans le cadre d'une démarche partenariale avec les Grands Sites de France Baie de Somme et Deux-Caps Blanc-Nez Gris-Nez. Plusieurs actions auprès des clientèles parisiennes, belges et anglaises ont été menées et permettent de désaisonnaliser la fréquentation tout en créant de nouvelles retombées économiques pour les acteurs du territoire. Par le partenariat engagé en 2016, l'ambition commune visait à proposer la découverte de ces trois trésors de nature en dehors des flux importants de fréquentation, à la fois pour protéger les paysages, socle d'attractivité, souvent fragilisés par des phénomènes de sur-fréquentation mais aussi pour offrir aux visiteurs une découverte de ces mêmes paysages dans les meilleures conditions, en arrière-saison. Ils pourront ainsi davantage profiter des qualités ressourçantes et régénérantes de cette destination commune (façade maritime régionale) et vivre l'expérience d'un moment unique et privilégié qui n'est pas offert à tout le monde.

Orient. strat. 6. Associer et mobiliser les usagers et les acteurs à la démarche Grand Site

Dans cette démarche de développement maîtrisé, la transmission et le partage des valeurs du Grand Site avec les habitants et les visiteurs sont essentiels pour garantir la cohérence et le sens de l'action. Favoriser les initiatives locales dans le respect de la personnalité du Grand Site, aller au contact des habitants, des usagers du site au cœur de leur cadre de vie sont le socle de la démarche engagée.

Objectif 6.1 S'organiser pour coordonner le Projet Grand Site

L'équipe projet et l'ensemble des partenaires sont mobilisés pour mettre en œuvre le programme d'actions. Le porteur de projet intervient comme pilote du projet mais également comme accompagnateur. Au-delà de la réalisation des actions du projet, c'est la démarche Grand Site qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble des documents de cadrage territoriaux.



stratégiques du territoire.

Act 6.1.2 Afin d'accompagner les projets, notamment d'aménagement, qui peuvent se développer dans le périmètre de Grand Site, une cellule technique d'appui a été créée. Elle repose sur plusieurs personnes compétentes dans des domaines variés : développement local durable, architecture, paysage, biodiversité, mobilités douces, sport de nature, concertation locale... Cette cellule est à titre gratuit à la disposition des porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés.

Act 6.1.3 Les différentes instances mises en place dans le cadre de la gouvernance auront en charge le suivi et l'évaluation des actions réalisées. Un tableau de suivi sera également développé pour noter l'évolution des actions et leur adéquation avec le programme d'actions.

Act 6.1.4 Dans une perspective de labérisation et de renouvellement, les parties prenantes s'attacheront à travailler sur une évolution du périmètre du Grand Site en cohérence avec les valeurs et l'esprit des lieux du territoire.

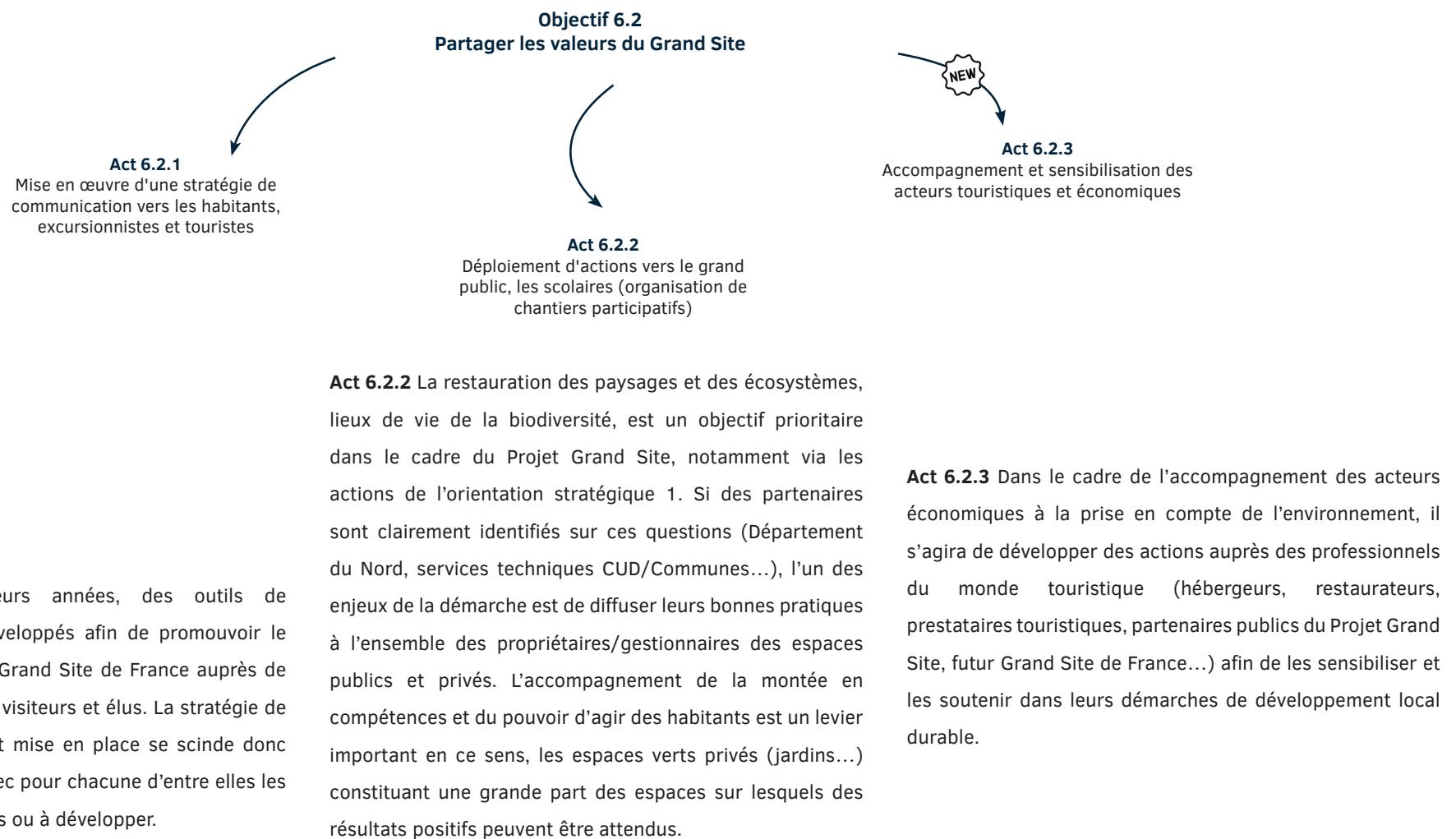
Act 6.1.1 La Communauté Urbaine de Dunkerque intervient en tant que pilote du projet Grand Site, coordonnateur et animateur du partenariat, mais également comme accompagnateur des porteurs de projet. L'équipe projet et l'ensemble des partenaires sont mobilisés pour définir et

mettre en œuvre ensemble les réalisations du programme d'actions. Au-delà de la concrétisation des actions, pour lesquelles il est nécessaire de mobiliser ingénierie et financements, c'est la démarche Grand Site de France qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble des documents

Objectif 6.2 Partager les valeurs du Grand Site

Au cœur même de la démarche Grand Site, les habitants et visiteurs sont à la fois acteurs, usagers et ambassadeurs des Dunes de Flandre. Aussi, la mise en place d'une stratégie de communication orientée sur plusieurs axes tels que le projet de territoire et les valeurs du grand site – préservation / gestion des espaces naturels –, les paysages à couper le souffle – l'esprit des lieux –, les expériences à vivre, est une nécessité.

Ces valeurs, intrinsèques au territoire, seront également à partager avec les acteurs touristiques et économiques afin que chacun se saisisse des enjeux de cette démarche d'excellence.



2. Le suivi et l'évaluation

Afin de suivre et d'évaluer les différentes actions, plusieurs outils sont mis en place. Ces outils vont permettre de récolter des informations sur les populations, les habitats naturels, les dynamiques territoriales, les aménagements, les actions de gestion, la fréquentation... Données qui pourront par la suite être analysées pour produire une évaluation au cours et à la fin du programme d'action 2025-2032.

2.1. Le suivi de la réalisation du programme d'action

Le programme d'actions est lancé pour une durée de 8 ans. Dans le cadre de l'évaluation à venir, l'équipe projet et les partenaires maîtres d'œuvre de certaines actions réaliseront un suivi régulier des réalisations et études menées. Un bilan détaillé à mi-parcours sera effectué pour analyser l'évolution des actions mises en œuvre et identifier les ajustements nécessaires afin d'atteindre les objectifs à long terme.

L'évaluation à mi-parcours permettra de dresser un état des lieux des résultats obtenus au cours des quatre premières années. Cette analyse inclura une revue des actions menées, des ressources allouées et des impacts observés. Il s'agira également de vérifier si les résultats escomptés sont au rendez-vous et si le programme suit le calendrier et le budget prévus.

L'évaluation portera sur différents aspects, tels que :

- **L'efficacité des actions menées** : Examen des réalisations concrètes et des obstacles rencontrés ;

- **L'implication des parties prenantes** : Mesure de la participation et de l'engagement des partenaires, de la population et des acteurs locaux ;
- **La pertinence des objectifs à mi-parcours** : Réévaluation des priorités et des stratégies face aux défis rencontrés ou aux évolutions du contexte ;
- **La prise en compte des indicateurs de mise en œuvre** : en lien avec ceux prévus dans les fiches actions.

Le bilan à mi-parcours servira de base pour ajuster les actions futures et renforcer les leviers qui se sont avérés efficaces, tout en réorientant celles qui nécessitent des améliorations.

Afin d'assurer le suivi continu du programme et d'évaluer sa progression vers les objectifs finaux, un ensemble d'indicateurs de suivi sera mis en place pour chaque fiche action. Ces indicateurs permettront de mesurer l'impact, la performance et l'efficacité des actions à chaque étape du programme. Les principaux indicateurs à suivre incluront :

1. **Taux de réalisation des objectifs intermédiaires** : Suivi de l'avancement des objectifs à chaque étape et des ajustements apportés en fonction des résultats obtenus ;
2. **Gestion des ressources** : Indicateurs financiers pour suivre le budget global du Projet Grand Site ;
3. **Impact sur le paysage, la biodiversité et l'environnement** : par le biais des observatoires qui seront déployés.

Ces indicateurs seront régulièrement suivis tout au long du programme, afin d'identifier les éventuels écarts et

d'ajuster les actions en fonction des données recueillies. Ils serviront également à fournir une base de réflexion pour les ajustements à réaliser lors de l'évaluation finale du programme.

L'évaluation à mi-parcours et la mise en place d'indicateurs de suivi sont des étapes cruciales pour garantir que le programme atteindra ses objectifs dans les 8 prochaines années. Cette démarche permettra d'assurer une gestion dynamique et réactive des actions réalisées, fondée sur des données précises et des retours d'expérience constants.

2.2. Les outils de suivi à coordonner

2.1.1 L'Observatoire Photographique des Paysages (OPP)

Comme définit en 1989 par le Conseil des ministres, l'OPP est un dispositif permettant, en photographiant à intervalle de temps régulier un même point de vue, de "constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution des paysages." Un OPP a été initié en 2011 mais a été laissé de côté. Un nouveau travail de mise en place a été lancé en 2024 afin que les premières photos de l'OPP du Grand Site Dunes de Flandre témoignent des paysages dans le cadre de ce nouveau programme d'actions. Des points de vue identifiés en 2011 seront repris, et de nouveaux seront choisis afin de rendre compte de la diversité des paysages, de leurs dynamiques et de leurs enjeux. Si les points de vue sont intéressants, certaines images d'archives pourront être reconduites pour couvrir une période plus longue. Le pas-de-temps de reconduction sera choisi en fonction des dynamiques et la

thématische de la saisonnalité sera abordée afin d'illustrer le territoire à différentes périodes de l'année.

En plus de l'observatoire, deux stations Coastsnap sont déjà présentes sur le territoire. Porté par Géodunes, ce dispositif de science participative permet à tout un chacun de photographier la côte et de partager la photo afin de suivre l'évolution des dunes dans le temps.

2.1.2. L'observatoire de la biodiversité

En lien avec ses partenaires tels que le CPIE Flandre Maritime et le Bureau Local de la Biodiversité, la Communauté urbaine va mettre en place un observatoire local de la biodiversité. Cela dans le but d'avoir une meilleure connaissance des espèces à enjeux du territoire et une meilleure sensibilisation des nombreux publics.

2.2.3. L'observatoire de la fréquentation

Une étude de fréquentation touristique a été réalisée en 2013-2014. Une nouvelle consultation a été lancée en septembre 2024 afin d'avoir des données actualisées sur le territoire. Le prestataire qui répondra à l'appel d'offre devra analyser les données obtenues par les différents outils de comptage actuels (Flux Vision, éco-compteurs) et l'étude de 2013-2014 avant de réaliser une étude de terrain quantitative et qualitative de la fréquentation du site. En s'appuyant sur l'Observatoire Partenarial du Tourisme et des outils développés, cette étude se déroulera sur une période de neufs mois ce qui permettra d'avoir des données sur différentes périodes de l'année. L'enjeu est de mieux connaître les flux de fréquentation sur le périmètre du Grand Site afin

d'améliorer la sensibilisation et l'information du public, mieux accueillir et améliorer l'expérience de visite, améliorer la diffusion des flux dans le temps et sur le territoire, réduire la pression sur les milieux les plus fragiles, favoriser les formes de mobilité les plus respectueuses et par conséquent orienter et adapter les politiques d'aménagement.



Partie D - Les fiches action

Sommaire des fiches action

	n°fiche	page		n°fiche	page
Orientation stratégique 1 : Préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur des paysages			Orientation stratégique 3 : Améliorer l'accueil et organiser la découverte du Grand Site		174
Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site		126	Objectif 3.1 : Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants		174
Action 1.1.1 – Extension des périmètres de protections liés à la nature et au paysage	FA1	126	Action 3.1.1 – Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs	FA20	174
Action 1.1.2 – Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral	FA2	130	Action 3.1.2 – Réhabilitation de la Ferme Nord en Maison de Site	FA21	176
Action 1.1.3 – Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile	FA3	134	Action 3.1.3 – Développement de l'interprétation	FA22	178
Action 1.1.4 – Gestion du Parc du Vent	FA4	136	Objectif 3.2 : Organisation et développer l'accès aux sites		180
Action 1.1.5 – Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires	FA5	138	Action 3.2.1 – Mise en œuvre du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte	FA23	180
Action 1.1.6 – Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires	FA6	140	Action 3.2.2 – Création d'aménagement pour les modes actifs	FA24	182
Action 1.1.7 – Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings	FA7	142	Action 3.2.3 – Réhabilitation des digues promenades	FA25	184
Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole		144	Action 3.2.4 – Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site	FA26	186
Action 1.2.2 – Développement de méthodes innovantes pour le nettoyage des plages	FA8	144	Objectif 3.3 : Maîtriser la pratique des sports de nature et de randonnée		188
Action 1.2.2 – Harmonisation communale des usages sur les plages	FA9	148	Action 3.3.1 – Définition d'un nouveau schéma directeur des sports de nature	FA27	188
Action 1.2.3 – Valorisation du territoire agricole et ses acteurs	FA10	150	Action 3.3.2 – Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme lié à la randonnée	FA28	190
Action 1.2.4 – Observatoire Photographique des paysages	FA11	152	Objectif 3.4 : Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence		192
Action 1.2.5 – Observatoire de la biodiversité	FA12	154	Action 3.4.1 – Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons	FA29	192
Orientation stratégique 2 : Sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire		158	Action 3.4.2 – Mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement	FA30	194
Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux		158	Action 3.4.3 – Aménagement aire d'accueil et de stationnement des camping-cars	FA31	196
Action 2.1.1 – Patrimoine militaire	FA13	158			
Action 2.1.2 – Patrimoine maritime	FA14	162			
Action 2.1.3 – Patrimoine architectural	FA15	164			
Action 2.1.4 – Patrimoine immatériel, culturel	FA16	166			
Objectif 2.2 : Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de "l'Esprit des Lieux"		168			
Action 2.2.1 – Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau	FA17	168			
Action 2.2.2 – Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte	FA18	170			
Action 2.2.3 – Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux	FA19	172			

Orientation stratégique 4 : Adapter le territoire au changement climatique	n°fiche	200	Orientation stratégique 6 : Associer et mobiliser les usagers et acteurs à la démarche Grand Site	n°fiche	216
Objectif 4.1 : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables		200	Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site		216
Action 4.1.1 – Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales	FA32	200	Action 6.1.1 – Animation du partenariat et gouvernance de la démarche	FA40	216
Action 4.1.2 – Accompagnement des actions en faveur de la transition énergétique	FA33	202	Action 6.1.2 – Cellule d'appui aux porteurs de projets	FA41	220
Objectif 4.2 : Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique		204	Action 6.1.3 – Suivi et évaluation du programme d'actions	FA42	222
Action 4.2.1 – Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique	FA34	204	Action 6.1.4 – Perspectives extension périmètre Grand Site	FA43	223
Action 4.2.2. Erosion du trait de côte et les risques d'inondations continentales et submersion marine	FA35	206	Objectif 6.2 : Partager les valeurs du Grand Site		226
		208	Action 6.2.1 – Mise en œuvre d'une stratégie de communication vers les habitants, excursionnistes et touristes	FA44	226
Orientation stratégique 5 : Donner une dimension transfrontalière et supra territoriale au Grand Site		208	Action 6.2.2 – Déploiement d'actions vers le grand public, les scolaires	FA45	228
Objectif 5.1 : « Effacer » la frontière franco-belge		208	Action 6.2.3 – Accompagnement et sensibilisation des acteurs touristiques et économiques	FA46	232
Action 5.1.1 – Projet Interreg Clim@dunes	FA36	208			
Action 5.1.2 – Poursuite des échanges transfrontaliers	FA37	210			
Objectif 5.2 : Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)		213			
Action 5.2.1 – Itinérance comme moyen de découverte inter-sites grâce aux infrastructures	FA38	213			
Action 5.2.2 – Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique	FA39	214			

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.1 – Extension des périmètres de protections liés à la nature et au paysage

Maitrise d'ouvrage : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France

Partenaires : Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Communauté urbaine de Dunkerque et Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 46 000,00 €

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarrer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

En parallèle de l'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand mise en application en février 2024, la DREAL Hauts-de-France mène une réflexion sur l'évolution des classements et inscriptions des dunes côtières de Flandres et de la dune fossile interne de Ghyvelde. Une étude d'opportunité a été menée en 2023.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réinterroger le fonctionnement des sites classés et inscrits actuels et leur articulation. Comprendre leurs limites ? Comment a évolué la situation ? Quel besoin de protéger et quelles solutions ?
- Cette phase exploratoire est un préalable à un éventuel potentiel classement complémentaire ou supplémentaire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Cette action constitue par essence une plus-value pour les sites classés des Dunes de Flandre et pour les sites inscrits des Dunes de Flandres et de la dune fossile interne de Ghyvelde qui se verront renforcés ;
- Pour le projet Grand Site, le renforcement de protection de ces sites qui constituent le cœur du futur Grand Site de France, témoigne de l'intérêt et de l'ambition portés à ces paysages d'exception ;
- Pour les politiques locales et en particulier pour

le tourisme et le cadre de vie de la population, le renforcement de ces protections sera bénéfique puisqu'il permettra de protéger davantage ces lieux emblématiques.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Mise en place d'une concertation autour de l'étude d'opportunité (présentation devant les maires du PGS) puis d'un COPIL de suivi de l'étude de classement ;
- Résultat attendu : adhésion locale ou non ;
- Lancement officiel de la démarche de classement après validation du ministère suite à l'étude d'opportunité.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Appréhension des propriétaires et des collectivités locales sur les divers impacts des classements.

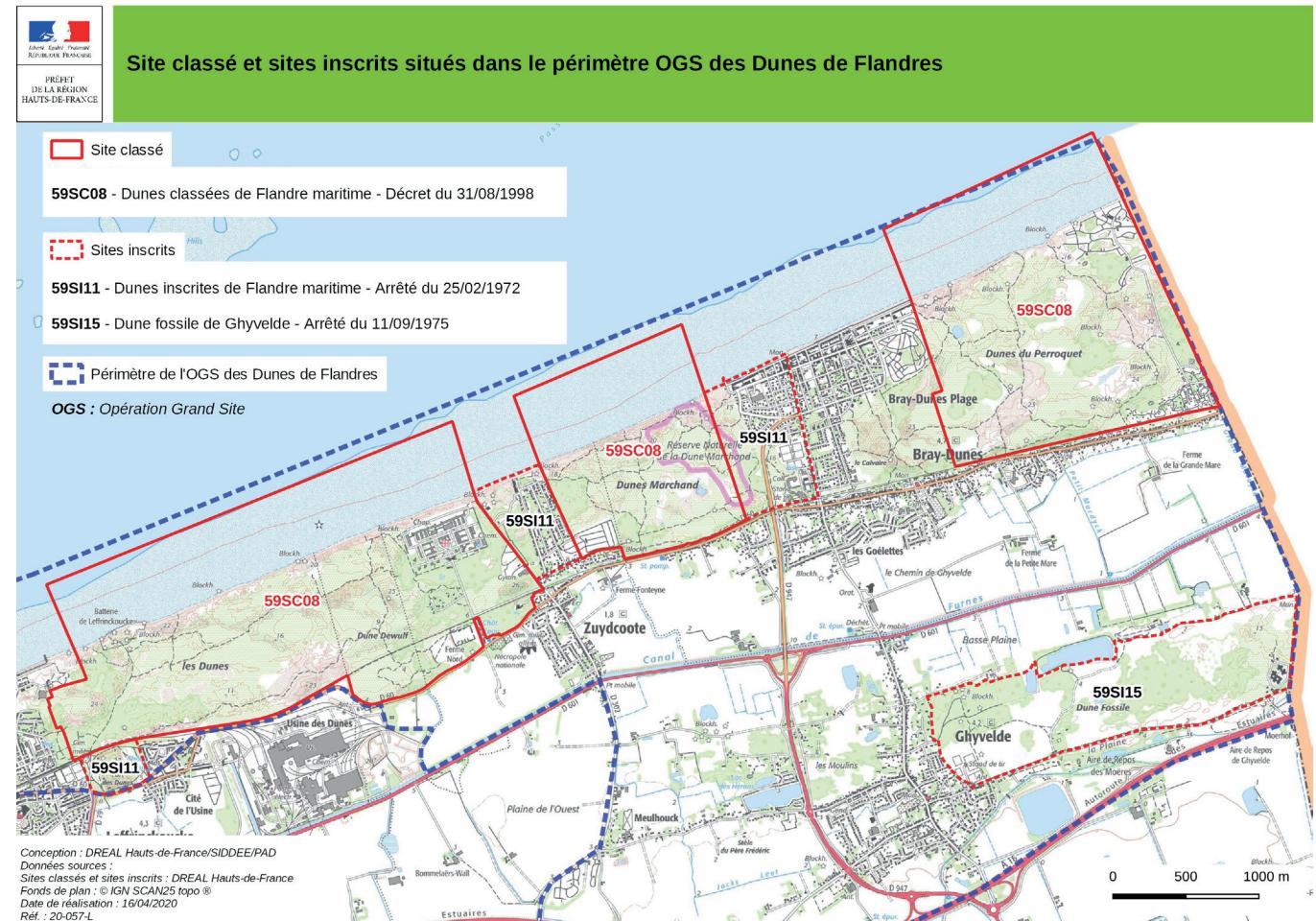
Présentation de l'action

Réponses possibles apportées :

- Pédagogie à déployer pour expliquer la démarche et l'permettre son appropriation. Tenue d'un COPIL de suivi de l'étude de classement.

Leviers à mobiliser :

- Mobilisation locale ;
- Concertation et sensibilisation ;
- Appui d'experts thématiques pour justifier l'évolution des périmètres et classements.



Constats

La carte montre un site assez morcelé, avec un site classé en trois morceaux reliés par un site inscrit qui ne reprend

pas la même profondeur maritime, et une dune fossile isolée vers l'arrière et pourtant très proche et qui trouve son prolongement également en Belgique. Tout cela forme un ensemble géographique et géologique que l'Homme est

venu rendre peu lisible avec une urbanisation éparpillée et un effet frontière.

Se pose donc les questions :

- De rendre sa cohérence d'ensemble au linéaire côtier en accordant mieux les limites du site inscrit avec celles du site classé, voire en complétant à Bray-Dunes (partie Est) où il existe un trou. Il y a sans doute à réfléchir sur un redécoupage entre site inscrit et site classé au niveau des dunes de Flandre pour une meilleure lisibilité et cohérence (ex : Le site classé de la dune Marchand mériteraient d'être élargi sur la partie Est de la dune Marchand qui est actuellement en site inscrit) ;
- De protéger de façon pérenne les franges dunaires fragilisées par la pression urbaine. Ces franges dunaires font très souvent l'objet de zonages de type ZNIEFF et/ou Natura 2000 ou d'une protection au titre du PLUi mais ces derniers ne sont pas aussi protecteurs que l'outil de classement au titre de la loi paysage. Ainsi et à titre d'exemple, le site classé de la dune du Perroquet mériteraient d'être élargi sur toute la partie Ouest de la dune du Perroquet, au niveau de la dune du Calvaire ;
- De réfléchir à l'opportunité, aux conditions et aux moyens de raccorder la dune fossile au cordon côtier pour parvenir à un ensemble cohérent, en recréant du lien dans la protection, la gestion et mais aussi la découverte. S'agit-il d'un seul et même ensemble géographique et paysager que le temps et/ou l'action

de l'homme a éloigné ? Peut-on retrouver cette unité paysagère et fonctionnelle et comment ? Au travers d'une gestion coordonnée, de parcours de découverte en traversant la ville et la campagne, quel rôle peut jouer le tissu urbain non plus pour déqualifier et séparer, mais pour relier ces entités et créer du qualitatif ?

- De réfléchir à l'évolution du site inscrit de la dune fossile interne en site classé (cette évolution est prévue dans la liste régionale des sites majeurs à classer) et à son extension sur la partie Ouest de la dune fossile qui n'est actuellement pas protégée au titre de la loi paysage. Se pose cependant le problème de l'urbanisation qui viendrait couper en 2 ce futur site.

La DREAL a réalisé une étude d'opportunité en 2023, répondant aux interrogations décrites ci-dessus, celle-ci a été présentée au comité de suivi Projet Grand Site le 22 février 2024. À travers les 1ères discussions engagées au sein du comité de suivi, la CUD a pu rappeler le contexte tendu entre la profession agricole et la CUD, ce qui pourrait poser des difficultés sur le classement du polder interdunaire agricole.

Face aux éventuelles réticences des propriétaires agricoles et des collectivités locales, il conviendra de déployer une pédagogie adaptée pour expliquer la démarche et la faire apprécier : expliquer que le site classé n'est pas une contrainte mais au contraire une opportunité pour préserver de manière pérenne ces espaces agricoles. D'ailleurs, le PLUi

est dans la même optique puisqu'il a classé les espaces agricoles du polder en AL (agricole soumis à la loi littoral)

Ce classement sur le polder interdunaire pourrait d'ailleurs servir l'ensemble de la CUD et être vu comme une mesure de compensation pour des opérations d'aménagements sur le dunkerquois.

À l'échelle du Dunkerquois, cette protection massive des territoires orientaux répond à un objectif d'équilibre dans la répartition globale du secteur, entre les espaces situés à l'Ouest lourdement impactés par les activités économiques en développement avec la réindustrialisation planifiée et les espaces à l'Est du Dunkerquois qui constituent le poumon vert du territoire.

Aussi, il convient dans le cadre de ce programme d'actions d'engager la concertation dans la mesure où l'étude d'opportunité à démontrer un intérêt à faire évoluer les zonages actuels.

À noter néanmoins que la proposition d'évolution de classement ne se fera pas ex nihilo. Il existe déjà un site classé et deux sites inscrits qui témoignent de la valeur patrimoniale des espaces concernés reconnue au niveau national. Cela implique un territoire déjà préparé et sensibilisé à ce type de démarche et des ressources documentaires déjà existantes sur les sites actuels.

Rappel

Les décisions de classement ou d'inscription constituent une déclaration de reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'espace concerné. Elles ne comportent pas de règlement comme les réserves naturelles mais elles ont pour effet de déclencher des procédures spécifiques sur les activités susceptibles d'affecter le bien. En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumis à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale nature sites et paysages (CDNPS). En site inscrit, les travaux susceptibles modifier l'aspect des lieux sont soumis à l'architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme.

Les procédures de classement de sites sont des procédures particulièrement longues qui n'aboutissent qu'au terme de nombreuses années de dialogue avec l'ensemble des autorités et acteurs locaux ainsi que certaines instances nationales.

Les décisions de classement sont prises par arrêté ministériel en cas de consentement de tous les propriétaires, par décret en Conseil d'État en cas de désaccord ou d'un trop grand nombre de propriétaires. Dans les deux cas, le projet de classement comprend une consultation des collectivités

locales, une enquête publique, puis une consultation de la commission départementale, de la nature, des paysages et des sites et enfin de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP).

Calendrier prévisionnel :

2026 : présentation de 'étude d'opportunité devant les maires du Grand Site et devant le monde agricole.
2027 : lancement d'une étude de classement (Si le ministère estime qu'il est opportun de poursuivre ce projet d'extension de classement), 2028 : consultation des collectivités
2029 : enquête publique
2030 : passage en CDNPS et CSSPP
2032 : arrêté ou décret en conseil d'État

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.2 – Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral

Maitrise d'ouvrage : Conservatoire du Littoral

Partenaires : Département du Nord, CUD, communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 270 000,00 €

Le Conservatoire du Littoral, le Département du Nord et la CUD partagent depuis plus de 30 ans une politique dynamique de protection des dunes. La protection foncière assurée par le Conservatoire du Littoral est définitive et garantit la pérennité des projets de gestion et d'accueil du public des espaces naturels. Dans sa stratégie à 2050, le Conservatoire du Littoral propose d'étendre son action au niveau des franges dunaires et dans le polder afin de constituer des continuités écologiques et paysagères entre les quatre massifs dunaires des dunes Dewulf, Marchand, Perroquet et Fossile ainsi que vers la Belgique.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Étendre les périmètres autorisés aux zones d'intervention de la stratégie à 2050 en partenariat avec les communes, la CUD et le Département du Nord ;
- Développer des projets de gestion et valorisation des espaces naturels partagés avec les acteurs du territoire dans les zones de vigilance ;
- Partager la stratégie foncière avec les acteurs du territoire, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours.

- Gestion et surveillance assurée par le Département du Nord au titre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- Ouverture au public adaptée à la sensibilité des lieux et aménagements à impact limité sur les espaces naturels et sur les paysages ;
- Maintien des usages en équilibre avec les enjeux de protection et d'accueil du public : pâturage, chasse, pêche.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Protection définitive des espaces naturels et des paysages associés ;
- Protection définitive du patrimoine historique présent sur les sites (batterie de Zuydcoote, réseau de blockhaus...) ;

- Surfaces protégées ;
- Nombre de transactions / acquisitions foncières ;
- Surfaces en périmètre autorisé ;
- Surfaces en Zone de Préemption du Département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Propriétaires refusant de vendre au CDL ;
- Opposition des agriculteurs à l'achat par le CDL dans le polder ;
- Difficulté à relocaliser certaines activités (partie de camping exposée au risque de submersion marine...).

Réponses possibles apportées :

- Superposition des périmètres d'intervention avec une zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) ;
- Rassurer les exploitants quant au maintien de l'agriculture, initier des projets valorisant l'agriculture de proximité en s'appuyant sur le partenariat avec la SAFER Hauts-de-France ;

S'appuyer sur le partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF) des Hauts de France.

Leviers à mobiliser :

- Concertation élargie mettant la protection foncière au service d'un projet partagé ;
- Relancer le comité de gestion des dunes de Flandre.

Présentation de l'action

Depuis 1975, le Conservatoire du littoral, réalise, par l'acquisition foncière, la protection définitive des espaces naturels littoraux d'intérêt patrimonial et menacés. Il poursuit l'objectif ambitieux de protéger le tiers naturel du littoral à l'horizon 2050.

Sa « stratégie d'intervention 2015-2050 » est garantie d'une cohérence globale tenant compte des enjeux et des pressions sur les milieux naturels. Lors de son élaboration, les collectivités territoriales et les acteurs de l'environnement ont été associés afin de bien intégrer les différents facteurs locaux : aspirations sociales des usagers, effets du changement climatique, activités économiques, attractivité des sites... Elle fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, des périmètres autorisés sont établis en priorité dans les secteurs d'intervention identifiés dans la stratégie à partir d'un projet de site co-construit avec les communes et le Département du Nord. Sur le plan opérationnel, des acquisitions à l'amiable sont conduites prioritairement et dans une moindre mesure, des préemptions dans les zones de préemption ENS du département. L'expropriation pour cause d'Utilité Publique reste exceptionnelle et sur des projets précis.

En 2024, dans le périmètre du projet de Grand Site Dunes

de Flandre, sur les communes de Bray-Dunes, Dunkerque, Ghyvelde, Leffrinckoucke et Zuydcoote, le Conservatoire protège 833 ha de dunes au sein de 963 ha de périmètres autorisés. L'extension des périmètres autorisés aux franges dunaires et au polder interdunaire a pour objectif, d'une part, de constituer des continuités écologiques et paysagères entre les quatre massifs dunaires Dewulf, Marchand, Perroquet et Fossile ainsi que vers la Belgique et, d'autre part, de compléter l'offre de découverte des patrimoines en présence.

Pour ce faire, le Conservatoire du Littoral et le Département du Nord vont développer respectivement les périmètres autorisés et zones de préemption ENS en complémentarité après avoir partagé un projet de site avec les communes et représentants d'usagers.

Sur des thématiques spécifiques, comme la relocalisation des zones submersibles de campings ou la valorisation de bâtis, des partenariats pourront être mis en place avec l'EPF ou la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).

De 2019 à 2024, le Conservatoire a mené des travaux pour un montant de 499 000 € et a acquis 62,3 hectares pour un montant de 1,28 M €.

Sur la durée du programme d'actions, le Conservatoire poursuit son action en partenariat avec les collectivités, en vue d'étendre ses périmètres d'intervention et procéder à de la prospection foncière sur les secteurs pertinents. Son action sera notamment axée sur les franges dunaires et le polder agricole dans l'objectif d'établir une connexion entre les différents massifs dunaires.

Action foncière à court terme :

- Dune Dewulf
 - Acquisition de 9ha de dune dont 2ha de domaine public de l'État (2025-2026) ;
 - Travail avec l'Hôpital Maritime de Zuydcoote pour une superposition d'affectation en vue de la gestion des terrains et l'ouverture au public (environ 35ha – 2025).
- Dune Marchand : acquisition de 4 ha environ dans le périmètre de la RNN dont 2,5 ha de domaine public maritime (2026) ;
- Dune Fossile : acquisition de 2 ha dont 0,9 ha dans le cadre d'un partenariat avec l'EPF (2026).

Accueil du public, gestion des flux, découverte des patrimoines naturel, paysager, culturel et historique.

Création d'un sentier pédestre transfrontalier depuis Dunkerque jusqu'à la Panne : projet s'appuyant sur la

domanialité du Conservatoire du littoral offrant une alternative sécurisée au sentier du littoral, impraticable sur certains secteurs à marée haute, dans un objectif de découverte et d'interprétation du dernier espace naturel du département du Nord en s'appuyant sur les patrimoines historique, culturel, paysager et architectural du site classé « Dunes de Flandre maritime » (batterie de Zuydcoote, blockhaus du Mur de l'Atlantique, Calvaire des Marins...).

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.3 – Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile

Maitrise d'ouvrage : Département du Nord, Direction Ruralité et Environnement

Partenaires : Conservatoire du littoral, SIDF, CUD, CPIE, AGUR, communes, services de l'Etat...

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 6 195 400,00 €

Le Département du Nord est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral depuis plus de 40 ans. À ce titre, il assure l'élaboration des plans de gestion des sites dunaires, leur suivi et leur respect, guide à la mise en œuvre des opérations de restauration, de gestion, d'aménagement des sites pour le développement de la biodiversité et l'accueil du public... Ces actions sont coordonnées et mises en œuvre en régie par le biais d'une équipe dédiée (chargé de mission / gardes du littoral) et d'équipes d'insertion œuvrant au quotidien dans ce cadre, voire de prestataires. Le Conservatoire du littoral peut assurer, au titre de ses missions de propriétaire, des opérations à caractère exceptionnel (démolition, dépollutions, équipements...).

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Maintenir et développer la biodiversité, les habitats naturels et les espèces ;
- Préserver et restaurer la dynamique géomorphologique naturelle des milieux dunaires ;
- Harmoniser la fréquentation et les usages avec la préservation des milieux ;
- Accueillir et sensibiliser le public à la conservation de la nature ;
- Protéger de façon pérenne les espaces dunaires et constituer un réseau fonctionnel ;
- Partager entre gestionnaire pour une mise en cohérence les différents plans de gestion.

littoraux remarquables ;

- Maintien du caractère naturel, paysager et historique des sites classés et inscrits ;
- Offrir des espaces de respiration au public et de pédagogie à l'environnement.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Surfaces de milieux naturels restaurés ;
- Nombre et types (à la fois les statuts de menace, de rareté et de protection mais aussi les indicateurs de milieux, de trophie) d'espèces et d'habitats préservés ;
- Qualité des aménagements réalisés et avis des usagers.

Limites/freins/constraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/constraintes éventuels :

- Acceptation et compréhension des enjeux par les habitants, usagers et partenaires locaux ;

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Renforcement de la protection des espaces naturels

- Non-respect de la réglementation par les usagers ;
- Délais d'obtention des autorisations de travaux.

Réponses possibles apportées :

- Sensibilisation à la fragilité des sites et à leur importance comme bien commun ;
- Communication accrue sur la fragilité des milieux et l'intérêt de les respecter ;
- Surveillance et contrôle ;
- Accompagnement en amont par les services instructeurs.

Leviers à mobiliser :

- Financements européens (Interreg / Life) et nationaux/ régionaux (RNN, contrats Natura 2000, Agence de l'Eau.).

Présentation de l'action

Depuis les années 1980, le Conservatoire du littoral et le Département du Nord travaillent conjointement à la coordination des procédures d'acquisition menées au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles et la gestion coordonnée des milieux naturels côtiers. Les modalités de ce partenariat de longue date en matière d'acquisition, de protection, de gestion et de mise en valeur des espaces naturels littoraux, sont déclinées dans des conventions cadre, la dernière datant du 10 octobre 2017, renouvelée pour une durée de 6 ans jusqu'au 9 octobre 2029.

Cette convention a pour objectifs de :

- Assurer une maîtrise foncière publique coordonnée des espaces naturels littoraux les plus remarquables, conformément à la stratégie à long terme du Conservatoire du littoral, validée en 2015 (cf action 1.1.2), en concertation avec les communes, le Département et la Communauté urbaine de Dunkerque, ainsi qu'à la stratégie foncière de préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département du Nord ;
- Assurer la pérennité biologique et la mise en valeur des entités paysagères, des habitats remarquables et des populations d'espèces vulnérables, conformément aux orientations départementales en matière de valorisation des espaces naturels sensibles ;
- Définir les modalités de gestion des terrains acquis, affectés ou remis en gestion dans le respect de la richesse des milieux, du maintien des usages traditionnels compatibles et de l'appropriation sociale des territoires ;
- Mettre en valeur l'ensemble des actions menées sur les espaces naturels côtiers par l'animation et l'accueil du public, par une communication adaptée, dans les limites imposées par la bonne conservation des sites ;
- Assurer le développement d'actions partenariales transfrontalières en matière de gestion des sites et de mise en valeur des paysages du littoral flamand.

Le Département du Nord assure à ce jour, la gestion directe des 837 ha de milieux dunaires appartenant au Conservatoire du littoral sur l'Est-Dunkerquois, en développant une ingénierie propre à la collectivité territoriale, via une équipe

dédiée (gardes du littoral et chargé de mission assurant le pilotage des actions).

À ce titre, il assure la réalisation des plans de gestion des dunes Dewulf, Marchand, Perroquet et Fossile, véritables outils de pilotage précisant les objectifs selon lesquels les sites doivent être restaurés, gérés et aménagés.

Les plans de gestion des sites sont les outils de référence pour fixer les recommandations liées à l'ouverture au public en lien avec le respect de la fragilité des milieux, et définir les projets de restauration et d'aménagements nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du site et de ses bâtiments ainsi qu'à l'accueil du public. Enfin, ils indiquent les suivis et évaluations à mettre en œuvre, les missions et les moyens de la garderie. Dans ce cadre, les gardes du littoral assurent la surveillance, l'accueil et la sensibilisation du public, et garantissent le respect des réglementations d'usages des sites.

Le Département du Nord est par ailleurs opérateur des documents d'objectifs Natura 2000 sur le littoral (sites FR3100474 – Dunes de la Plaine Maritime Flamande et FR00475 – Dunes décalcifiées de Ghyselde) et, est en contact avec les acteurs du territoire et les services de l'État dans ce cadre (évaluation des incidences des manifestations sportives, des aménagements sur site Natura 2000 et mise en place de contrats Natura 2000).

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.4 – Gestion du Parc du Vent

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque**Partenaires :** Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Communauté urbaine de Dunkerque et Communes**Calendrier de réalisation :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2**Budget global :** 81 100,00 €

Le parc du vent est un des parcs publics en libre accès de la ville de Dunkerque. Ce parc, de 25 hectares, est particulier car il est composé dans sa majorité par des dunes relictuelles qui lui confère aussi l'appellation d'espace naturel. Le parc du Vent est à la fois la porte d'entrée sur les paysages dunaires à l'Ouest de Dunkerque, un lieu d'interprétation du Grand Site et un espace de transition à l'articulation ville/nature.

En 2024, la Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de lancer un Plan de Gestion du Parc du Vent. Ce site représente en effet l'un des rares sites du littoral français à bénéficier d'une telle qualité paysagère et écologique dans un contexte où la fréquentation locale et touristique est forte.

Le Parc du Vent à Dunkerque a fait l'objet depuis une vingtaine d'années d'aménagements visant à le protéger et à y favoriser une fréquentation respectueuse des milieux naturels.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mettre en œuvre un plan de gestion adapté au site ;
- Garantir la préservation pérenne de cet espace naturel ;
- Préserver le site des pressions humaines ;
- Créer des connexions avec la dune de la Licorne ;
- Réduire les sentiers parasites ;
- Préserver le site naturel des pressions humaines suivant les 4 saisons.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Mieux connaître le site, ses particularités et les espèces qui le fréquentent ;
- Mieux canaliser les flux de visiteurs et habitants.

Présentation de l'action

En 2008, un bureau d'études a réalisé le plan de gestion du Parc du Vent couvrant la période 2009-2018. Le Parc du Vent est aujourd'hui concerné par différents zonages du patrimoine naturel (ZNIEFF de type I, Natura 2000) et fait l'objet de suivis par les naturalistes locaux et agents techniques de la collectivité.

Un plan de gestion a été également réalisé sur la dune de la Licorne, qui jouxte le Parc du Vent, dans le cadre d'une mesure de compensation liée à l'aménagement de la section 9 de la véloroute du Littoral, la Vélomaritime ©. Ce tracé ayant eu un impact sur les stations de deux espèces végétales protégées : Le Petit Pigamon des dunes et Le Rosier Pimprenelle.

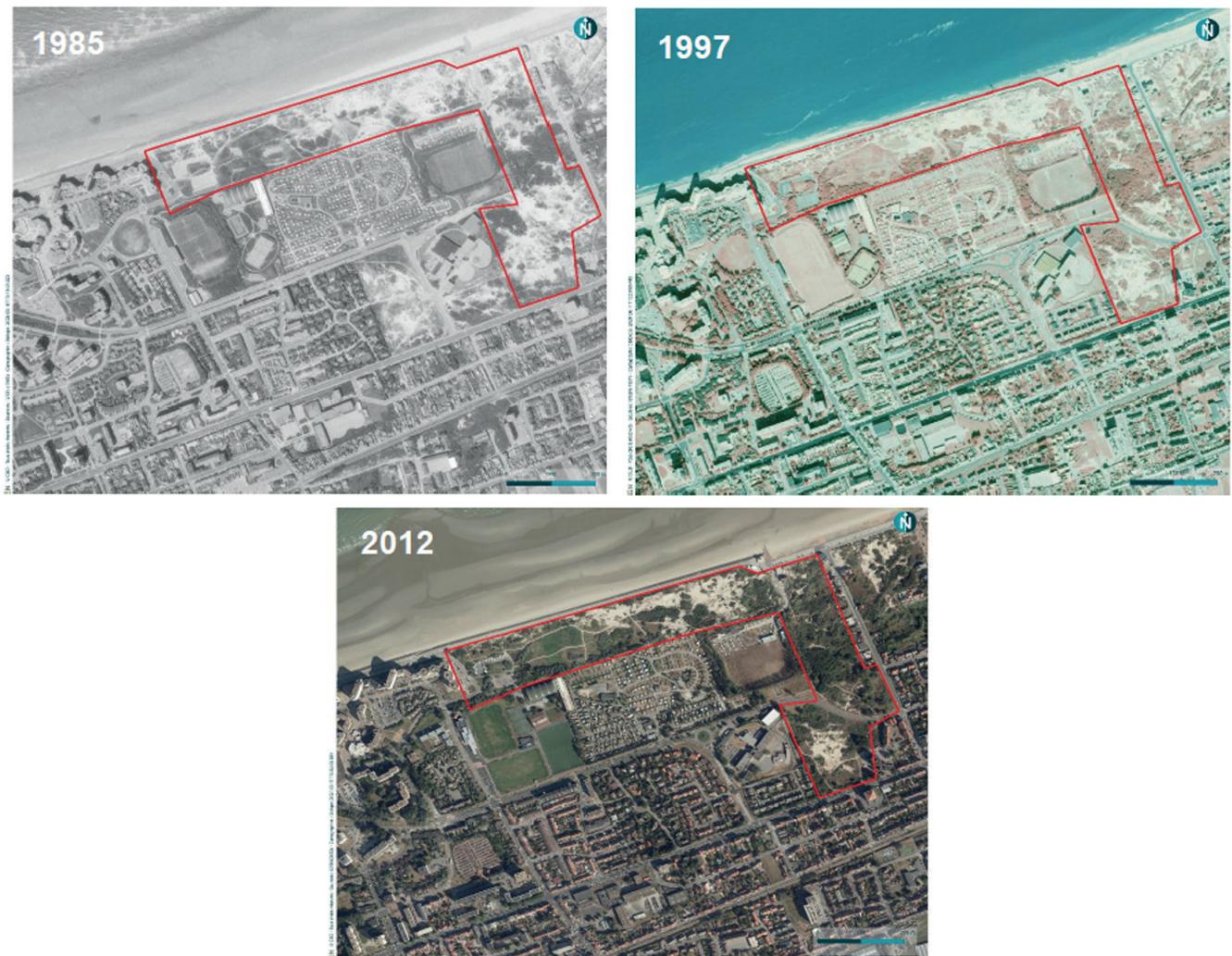
Conformément à l'arrêté d'autorisation de la véloroute,

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.



certaines mesures énoncées du plan de gestion de la dune de la Licorne sont liées au Parc du Vent :

- Canalisation de la fréquentation par la création d'un sentier reliant le Parc du Vent à la dune Dewulf ;
- Réouverture de zones humides en cours de colonisation ligneuse ;
- Débroussaillage d'une partie des dunes à fourrés.

Durant cette période à venir 2025-2032, la volonté est de disposer d'un plan de gestion qui puisse, au regard du contexte local du Parc du Vent et des enjeux à l'échelle du littoral, :

- D'actualiser la connaissance de la répartition de la biodiversité sur la zone d'étude, notamment des espèces végétales et animales « cibles » énoncées en Annexe ;
- D'évaluer la fonctionnalité des continuités écologiques et paysagères à l'échelle des dunes flamandes en prenant en compte l'analyse des franges dunaires (hors périmètre de protection), les plans de gestion limitrophes ainsi que les infrastructures routières et urbaines ;
- D'évaluer les méthodes de gestion et d'aménagement du site d'étude par un regard critique de notre intervention depuis 20 ans ;
- De disposer d'un nouveau Plan de Gestion sur 10 ans comprenant un programme de travaux d'aménagement, de valorisation et d'entretien, et leur déclinaison opérationnelle.

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.5 – Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque**Partenaires :** Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Ville de Dunkerque**Calendrier de réalisation :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2**Budget global :** 10 400,00€

Dans le cadre de la réalisation de la section 9 de la Vélomaritime ©, secteur où sont présentes des espèces végétales et animales protégées, des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en œuvre afin d'éviter leur destruction ou la dégradation de leur habitat. Malgré cela, le tracé de la véloroute a entraîné tout de même la destruction de stations de deux espèces végétales protégées : le Petit Pigamon des dunes et le Rosier Pimprenelle.

Aussi, suite à ces incidences, un arrêté préfectoral a été pris sur la gestion de cette section. Le plan de gestion établi a pour but de mettre en application cet arrêté préfectoral qui vient compenser ces deux espèces.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mettre en œuvre une gestion cohérente avec les enjeux du site ;
- Préserver les stations de ces deux espèces végétales protégées ;
- Restaurer les milieux dégradés pouvant représenter un potentiel écologique important.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Maintien des habitats floristiques favorables aux espèces protégées.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Le plan de gestion des dunes de la Licorne est lié à l'application de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2016 relatif à l'aménagement de la voie verte entre Bray-Dunes et Dunkerque et faisant référence au Dossier de demande de dérogation Espèces protégées (Biotope 2014-15).

Cet arrêté stipule notamment les obligations de la CUD liées à la présence du Petit Pigamon des dunes, du Rosier pimprenelle, de l'Hélianthème nummulaire (autre espèce végétale susceptible d'être affectée par la mise en œuvre de la section 9 de la véloroute du Littoral) et de leur habitat.

Les obligations envers ces espèces correspondent notamment à la réalisation d'un plan de gestion et d'un suivi scientifique pluriannuel d'espèces remarquables « post plan de gestion ».

Le plan de gestion établi en 2018 s'attache donc à poursuivre deux objectifs principaux : la préservation des communautés biologiques remarquables existantes et la restauration des milieux dégradés pouvant représenter un potentiel écologique important.

La Dune de la Licorne, en partie rattachée au Parc du Vent de la Ville de Dunkerque, a été choisie notamment pour sa surface (environ 7,4 ha), son classement en zone NPT (naturel protection totale) dans le document d'urbanisme de la CUD et surtout en raison des communautés biologiques présentes (stations de Petit Pigamon des dunes existantes,

présence d'habitats susceptibles d'accueillir le Rosier pimprenelle, ...).

Cette action nouvelle a intégré le programme d'actions 2025-2032 et a pour ambition de valoriser la gestion mise en œuvre dans le cadre de cet arrêté préfectoral.

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.6 – Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Communes

Partenaires : CPIE Flandre Maritime, Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre et partenaires privés, AGUR

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 100 000,00€

Les franges sont des espaces de transition entre le milieu dunaire et leurs espaces périphériques. Cette dénomination propose de regrouper différentes situations spatiales où des enjeux paysagers, écologiques et d'organisation de l'accueil se concentrent. Sont compris : les entrées des espaces dunaires, leurs limites avec les espaces urbanisés (fond de jardin, espace public...), les espaces industriels, les bermes routières et les espaces agricoles, les franges des campings... Bref, l'ensemble des terrains périphériques aux espaces dunaires ne possédant pas de plan de gestion appliquée.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Améliorer la qualité paysagère et écologique de ces espaces ;
- Améliorer la qualité des entrées de sites et des transitions entre les massifs dunaires protégés et les autres espaces (ville, polder, champs...) ;
- Renforcer les milieux naturels dégradés en favorisant les connexions écologiques ;
- Gérer la fréquentation.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation des habitats milieux de vie pour les espèces faunistiques et floristiques à forts enjeux en favorisant les connexions écologiques entre espaces dunaires ;
- Maintien de la qualité paysagère du site ;
- Optimisation les gestions des espaces publics (EPCI et Villes) et privés inclus dans le réseau Natura 2000 en

s'appuyant sur les méthodes de gestion mises en place dans les espaces du Conservatoire du littoral, gérés par le Département du Nord ;

- Gestion de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes dans les espaces dunaires depuis leurs périphéries ;
- Amélioration des équipements d'accueil du public dans le principe de sobriété matérielle.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions menées ;
- Nombre d'hectares gérés.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Multiplicité des acteurs ;
- Méconnaissance écologique des richesses des terrains privés (et parfois publics) par leurs propriétaires/gestionnaires ;

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

- Evolution des milieux et espèces par les changements climatiques.

Réponses possibles apportées :

- Mise en œuvre d'un groupe de travail spécifique ;
- Développement d'opérations de sciences participatives et formation des salariés des structures privées (françaises et belges) d'entretien des espaces verts ;
- Poursuite et augmentation des réflexions par le Bureau Local de la Biodiversité de la CUD sur les effets des changements climatiques.

Leviers à mobiliser :

- Le réseau paneuropéen Natura 2000 et notamment les retours d'expériences menés en Flandre Belge dans des milieux équivalents ;
- Actions envisagées dans le Plan de paysage ;
- Capitaliser sur les actions menées sur la période 2019-2024.

Présentation de l'action

Sur la cartographie sont indiqués des sites à enjeux dont certains font l'objet de premières réflexions, cette liste n'est pas exhaustive. Elles représentent environ 140 hectares (cf carte page 78) :

1. Dune des Alliés (action engagée) ;
2. Parc du Vent / entrée Ouest (action engagée) ;

3. Parc du Vent / entrée base de voile ;
4. Dune de la Licorne / franges urbaines ;
5. Petit Bois de Leffrinckoucke ;
6. Fort des Dunes / abords (action engagée) ;
7. Dune Dewulf / limite Sud ;
8. Ferme Nord / abords ;
9. Hôpital Maritime / espaces naturels ;
10. Dune au lierre ;
11. Petit bois de Zuydcoote ;
12. Front de mer de Zuydcoote (action engagée) ;
13. Dune Marchand / franges (action engagée) ;
14. Dune du Septentrion ;
15. Espaces dunaires relictuels à Bray-Dunes (boulevard des Oyats) ;
16. Dune du Calvaire (action engagée) ;
17. Dune du Perroquet / campings (action engagée) ;
18. Dune Fossile / parties Ouest – chemin brun ;
19. Lac des Moëres ;
20. Dune Fossile / frange Nord interface avec le polder ;
21. Dune Fossile / frange Sud-Est ;
22. Interface des dunes Dewulf, Marchand et du Perroquet avec la véloroute (action engagée).

Par le biais de cette action, la volonté est de valoriser ces espaces et gérer tant les questions paysagères qu'écologiques qu'ils soulèvent.

Les opérations associées aux franges dunaires sont :

- La gestion des dunes boisées situées au contact des

fonds de jardin, de la véloroute ou des campings et parkings associée à une problématique croissante de vieillissement et de dégradation de l'état sanitaire des arbres. Etablir un plan de gestion associant enjeux sanitaires, sécuritaires, écologiques et paysagers tout en tenant compte de la valeur sociale des arbres ;

- La reconquête de l'assise foncière des dunes naturelles suite à l'empietement d'équipements appartenant aux riverains (camping, particuliers) : bornage et information des riverains ;
- Le contrôle des sentiers parasites débouchant depuis les fonds de jardin ou les campings ;
- La canalisation du public sur des secteurs particulièrement attractifs : batterie de Zuydcoote, accès à la plage...;
- La constitution de zones de transition entre espaces urbains (rue, parking) et espaces naturels et dans la mesure du possible, faire entrer la nature dans l'espace urbain ;
- L'acquisition foncière à mettre en lien avec la fiche action 1.1.2 sur la stratégie du Conservatoire du Littoral.

Ces opérations pourront être en maîtrise d'ouvrage CUD mais également Département du Nord et Conservatoire du littoral, voire les communes.

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.7 – Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings

Maitrise d'ouvrage : CUD, propriétaires/gestionnaires privés, Communes

Partenaires : Acteurs socio-économiques et touristiques du territoire OGS, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, CPIE Flandre Maritime, DREAL

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 26 000,00 €

Les campings apportent sur le territoire Grand Site une offre d'hébergement touristique importante, attirant de nombreux publics locaux, régionaux et internationaux même si la part du résidentiel est majoritaire. Toutefois, au regard de leur emprise spatiale, de leur difficile intégration paysagère, de leur offre essentiellement tournée vers le mobile-home ou encore de leur installation au sein ou en périphérie des sites classés/inscrits, un accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings s'avère nécessaire afin d'améliorer l'intégration paysagère, l'impact environnemental de l'exploitation et des modes de vie des résidents.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Régulariser au cas par cas après étude foncière et réglementaire de la situation de certains campings ;
- Faire évoluer de la qualité de l'offre d'hébergement touristique au sein des campings en cohérence avec l'esprit des lieux ;
- Améliorer de l'accueil des touristes, en valorisant l'offre de découverte du territoire et d'activités en lien avec l'OGS
- Améliorer la qualité paysagère et écologique des campings et accompagnement des projets ;
- Limiter les effets néfastes des campings sur leurs franges, notamment dunaires (espèces invasives, clôtures, départ de sentiers parasites dans la dune) mais aussi en interface avec le polder.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Régularisation dans les périmètres des sites classés / inscrits et de litiges administratifs anciens (en accord avec d'autres réglementations telles que Nature 2000, Plan de Prévention des Risques d'Inondation etc.) ;
- Limitation de la diffusion d'espèces exogènes au sein des sites classés / inscrits et intégration des principes de gestions écologiques entrepris dans les ENS au sein des campings ;
- Amélioration de la qualité de l'accueil des visiteurs sur le territoire PGS ;
- Renforcement du levier économique des offres touristiques sur le territoire ;
- Lutte contre la précarité, le mal-logement et les marchands de sommeil (camping résidentiel dégradés).

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Régularisation du Camping du Perroquet par la mise en place un schéma directeur sur l'ensemble du camping en lien avec la cellule d'appui PGS ;
- Obtention de labels vertueux (environnement, accessibilité etc.) ;
- Réalisation de travaux d'intégration éco-paysagère (suite diffusion d'un guide des bonnes pratiques) ;
- Rétablissement de la continuité paysagère et de cheminement entre les Dunes du Perroquet (France) et le Westhoek (Belgique) ainsi qu'entre la dune transfrontalière 'Cabour-fossile'.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Refuge pour des personnes isolées, socialement défavorisée ;
- Manque d'ambition des gestionnaires privés.

Réponses possibles apportées :

- Offrir un accompagnement social adapté selon les situations, en lien avec les partenaires sociaux ;
- Expérimenter et diffuser les avantages de s'inscrire dans

une démarche vertueuse avec campings municipaux.

Leviers à mobiliser :

- Têtes de réseaux touristiques/campings et autres fédérations extra territoriales ;
- Les usagers, les changements peuvent venir de leurs envies, volontés.

Présentation de l'action

« PRENDRE DU TEMPS POUR GAGNER DU TEMPS »

Mettre son camping en perspective dans le territoire

Chaque camping est implanté dans un territoire qui interagit avec la vie de l'établissement. Les liens sont physiques, le camping profite d'un paysage d'exception. Ils sont administratifs, le camping est situé sur le territoire d'une commune elle-même faisant partie d'une communauté de communes. Ils sont enfin économiques, le camping profite d'une offre de services présente aux environs qui renforce son attractivité ou au contraire, il peut souffrir d'une concurrence ou d'un manque d'équipement. »

Ce texte est extrait du guide méthodologique l'insertion paysagère des campings existants en site classé du Ministère de la Transition Ecologique de 2021. Il sera une référence dans le cadre de cet accompagnement des propriétaires et

gestionnaires sur le territoire.

Plusieurs autres documents vont servir à alimenter cette action comme notamment :

- Réflexions sur l'intégration des campings dans le site classé des dunes de Flandre maritime ; Septembre 2017 - Sandrine Bourré, Stagiaire D.R.E.A.L. Hauts de France ;
- Boîte à outils « campings sur le littoral des Dunes de Flandre : 10 opérations pour faciliter leur intégration paysagère et favoriser la biodiversité » CPIE Flandre Maritime, 2020 (réalisé dans le cadre du projet Interreg VEDETTE).

Il s'agira donc d'accompagner les campings dans leur intégration paysagère et dans le respect des lieux.

Pour cela, des outils seront développés pour proposer des bonnes pratiques mais les campings pourront également bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, au-delà de l'accompagnement des campings, une veille foncière sera mise en place en vue d'une éventuelle acquisition par le Conservatoire du littoral accompagnant une relocalisation totale ou partielle des campings situés en front de mer ou au cœur d'un espace naturel (par le biais d'une convention avec le Conservatoire du littoral et de l'EPF).

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.1 – Développement de méthodes innovantes pour le nettoyage des plages

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

Partenaires : Communes de Dunkerque, Leffrinckoucke, Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes, PMCO, Département du Nord, Conservatoire du littoral, DDTM, DREAL, CUD & CPIE Flandre Maritime

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 919 200,00 €

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

La compétence Propreté Plage a pour objectif principal de nettoyer les plages des déchets (origines diverses : mer, usagers, envol depuis milieux terrestres...). Elle s'accompagne également d'actions de désensablement des digues ou d'actions ponctuelles de lutte contre des pollutions majeures (paraffine, mazout etc.). L'expérimentation entreprise sur le territoire de nettoyages manuels de plage initiée à la fin des années 80 a été depuis largement plébiscitée par de nombreux territoires nationaux et européens. C'est également une problématique à appréhender à l'échelle transfrontalière.

Depuis quelques années, la CUD et la ville de Dunkerque sont engagées dans 2 démarches ciblant la pollution plastique "territoire zéro plastique" et "plage sans plastique".

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Expérimenter, évaluer et diffuser de nouvelles méthodes / pratiques douces de nettoyage de plage ;
- Mise en œuvre d'une médiation et concertation territoriale pour une meilleure gestion des amoncellements d'algues (phénomènes de plus en plus récurrents) dans la préservation du trait de côte ;
- Expérimenter et évaluer le développement de dunes en bas de digues ;
- Valoriser l'intérêt des laisses de mer naturelles auprès des habitants, riverains, usagers et optimiser les démarches écocitoyennes (Bacs à marées, Charte des associations œuvrant aux nettoyages de plage...) ;
- Optimiser la compétence au regard des enjeux globaux de développement durable.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Développement de dunes embryonnaires (corridor écologique, renforcement de la dynamique des dunes bordières, habitats d'intérêts écologiques...) ;
- Préservation des habitats ;
- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Sécurité des visiteurs ;
- Sensibilisation à la propreté sur les plages.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Développement et renforcement des dunes embryonnaires en haut de plage ;
- Engrassement et renforcement de la hauteur des dunes blanches ;
- Quantité de déchets collectés ;
- Suivi de l'impact sur la faune / flore ;

- Nombre d'actions de sensibilisation au nettoyage de plage ;
- Coûts des opérations.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Méfiance de la part des acteurs économiques (bars de plage, activités ludiques estivales...) ;
- Méfiance des usagers au regard de certaines pratiques douces valorisant les laisses de mer ('plage sale') ;
- Effets trop importants des bouleversements climatiques (recrudescence tempêtes, surcotes...).

Réponses possibles apportées :

- Adapter les mesures selon les usages du haut de plage & concertation/médiation ;
- Sensibilisation des usagers, expérimentations et évaluations citoyennes (valorisation bacs à marées) ;
- Réfléchir rapidement à des modes de gestion avant-gardistes au regard de ces (nouveaux) enjeux.

Leviers à mobiliser :

- Têtes de réseaux touristiques/campings et autres fédérations extra territoriales ;
- Les usagers, les changements peuvent venir de leurs envies, volontés.

Présentation de l'action

La compétence propreté plage interpelle de nombreux enjeux et donc différents acteurs du territoire :

- Conservatoire du littoral et Département du Nord dans le cadre de l'installation de dunes embryonnaires préludes aux différents faciès des végétations dunaires (avants-dunes à Chiendent nord-atlantique, dunes blanches à oyat...). Ces dunes embryonnaires participent à la mobilisation éolienne plus importante de sable frais permettant une pionnérisation des milieux dunaires par mobilité des dunes (dune blanche mobile qui recouvre les dunes arbustives ou érosion avec création de sifflevents favorables à la restauration de dunes paraboliques et de pannes pionnières) ;
- PMCO et CUD comme acteurs locaux dans le cadre de leur stratégie de lutte contre les risques de submersion marines (plan inclus dans la compétence GEMAPI). Les dunes embryonnaires sont des milieux pionniers et fugaces. S'installant avec la croissance des Cakiliers au cours de l'été, les dunes embryonnaires connaissent soit une disparition avec les tempêtes hivernales (côtes en érosion) soit un engrangissement et un passage en avant-dunes/dune blanche dans les secteurs en accrétion. Les dunes embryonnaires participent donc de toute évidence à la protection des dunes blanches, en cassant l'effet de houle des vagues et en constituant une barrière physique mobile et dynamique contre les assauts de la mer ;

- Les acteurs touristiques, en valorisant une plage propre sans déchet, favorable aux utilisateurs de l'espace plagiique. Les travaux de ré-ensablement au niveau de la Plage des Alliés à Dunkerque mettent en lumière la découverte de la Plage du Rembarquement tandis que l'absence de déchets renforce l'attrait des plages des stations balnéaires du territoire. Les renforcements en stocks sédimentaires sableux estivaux favorisent l'installation de terrasses estivale sur le nord de la digue ;
- L'Etat via la DDTM, en tant que propriétaire du Domaine Public Maritime. Les actions entreprises dans le cadre de la compétence propreté plage permettent une synergie des acteurs lors d'évènements majeurs (plan POLMAR lors des pollutions accidentelles et marées noires, habitudes de travail et connaissance des acteurs locaux plus à même d'oeuvrer de manière efficace lors de problèmes nouveaux).

Différents défis sont apparus ces dernières années, notamment avec les effets des changements climatiques :

- Érosion des dunes blanches aux interstices des espaces bâtis / espaces dunaires ;
- Installation de dunes sur les digues posant des problèmes de création de brèches (effet soupape de l'air incapable de sortir de l'intérieur de la digue lors des marées hautes) ;

- Nettoyage mécanique autorisé sur un tronçon de 300 mètres devant les espaces dunaires aux extrémités des digues ;
- Problème d'absence de zones de stockage et de réparation du matériel dédié à la compétence propreté plage posant le problème d'utilisation considérable d'énergies fossiles polluantes (carburant) de surcroît coûteuses ;
- Augmentation des problèmes d'ensablement des digues liés à la multiplication des tempêtes ;
- Dichotomie paysagère forte selon les plages, absence de lisibilité homogène du trait de côte (réensablement de la Plage des Alliés, rehaussements sédimentaires estivaux de certains hauts de plage, renforcement de la protection de la digue contre les assauts marins, absence ou présence de dunes sur digues selon les communes, absence/présence de poubelles, présence/absence de laisses de mer etc.
- Apports massifs de plus en plus fréquents d'algues après plusieurs jours de tempêtes du nord : quid de leur gestion (laisser sur place, « algobox », enfouissement, exportation, incinération, engrains verts agricoles etc.) ? Quid de leurs effets sanitaires (dégagement de substances toxiques ?) sur les usagers de la plage et les milieux naturels ? Quid de leur impact visuel et de l'acceptabilité ? Quid de leurs effets réels sur l'enrichissement organique du haut de plage pour l'installation des plantes halonitrophiles spécifiques de

ces milieux (Cakilier maritime notamment) ?

Afin d'optimiser cette compétence, il sera intéressant de dresser un bilan coût / bénéfice entre les coûts de fonctionnement et d'investissement actuels liés au nettoyage mécanique des plages à étudier au regard de la plus-value sociale et environnementale du développement des méthodes douces et / ou manuelles.

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.2 – Harmonisation communale des usages sur les plages

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, CPIE Flandre-Maritime, Associations

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Budget global : 5 200,00 €

L'espace plage est fréquenté par une multitude d'usagers. L'augmentation des pratiques, de toutes natures (promenade, baignade, nautisme, sports de nature, découverte du bord de mer, observation botanique ou ornithologique, chasse ou pêche...) accentuée par une attractivité touristique renforcée tout au long de l'année, peut être source de « conflits d'usages ». Ces espaces de nature sont aussi des lieux de pratiques « quotidiennes » pour les habitants.

Par ailleurs, la réglementation applicable sur cet espace peut varier en fonction des communes.

Il s'agit donc ici d'harmoniser la réglementation pour une fréquentation apaisée et agréable de la plage par tous.

À moyen terme, cette harmonisation pourrait s'envisager à l'échelle transfrontalière.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Homogénéiser les arrêtés municipaux ;
- Poursuivre le dialogue avec les pratiquants ;
- Limiter les conflits d'usage ;
- Sensibiliser les utilisateurs à la fragilité de ces espaces de pratique et de découverte ;
- Améliorer la communication sur ce qui est interdit et autorisé sur la plage.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Limiter les atteintes au site classé par des pratiques non adaptées.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'arrêtés municipaux ;
- Nombre d'actions de communication.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Multiplicité d'acteurs ;
- Multiplicité d'activités.

Réponses possibles apportées :

- Concertation et groupe de travail ;
- Répartition adaptée et juste.

Leviers à mobiliser :

- Volonté politique.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Les usages sur la plage sont multiples :

- Promeneurs (avec ou sans chien)
- Plagistes
- Pratiquants de sports de nature terrestres
- Pratiquants de sports de nature aériens
- Pratiquants de sports de nature nautiques
- Pêcheurs
- Chasseurs
- Cavaliers

Ces pratiques ont été recensées dans le cadre du Diagnostic Territorial Approfondi sur les sports de nature de 2012.

Certaines pratiques sont encadrées voire interdites. Les raisons de ces limitations ont divers fondements :

- Sécurité : engin à moteurs, détecteurs de métaux
- Salubrité : interdiction des chiens et des chevaux
- Préservation : protection de la biodiversité et des milieux naturels, protection du patrimoine historique
- Limitation de nuisances : sonores, visuelles...

La volonté est de constituer un groupe de travail élaborera des recommandations quant à la prise en commun d'arrêtés concernant la réglementation sur la page et une harmonisation des pratiques. Cela permettra de disposer d'une cohérence et d'une répartition des pratiques sur l'ensemble de la plage.

Suivant les recommandations effectuées, la volonté est

ensuite d'aller vers les usagers des sites, habitants et visiteurs et de déployer un plan de communication afin de porter à connaissance les mesures prises.

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.3 – Valorisation du territoire agricole et ses acteurs

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, CPIE Flandre-Maritime, Associations

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Le territoire du Grand Site est composé à 1/3 de paysage agricole (dont 600ha de parcelles cultivées). Aussi, afin de préserver et valoriser ce paysage, des échanges avec la Chambre d'Agriculture, les propriétaires et les exploitants auront lieu. Ces échanges donneront lieu à des actions à mener avec les partenaires durant la période 2025-2032 afin de soutenir et développer l'agriculture locale.

Depuis la délibération-cadre sur la politique alimentaire et agricole du 22/03/2018, la CUD ajoute un engagement fort en faveur d'une agriculture durable et du développement de circuits courts.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Soutenir et développer l'agriculture locale ;
- Valoriser les producteurs et artisans locaux ;
- Développer des expériences en lien avec le monde agricole : visite de fermes, ateliers... ;
- Mettre en place sur le polder des mesures en faveur de l'environnement, en privilégiant notamment des continuités écologiques fonctionnelles, reliant les dunes côtières et la dune fossile ;
- Maintenir et valoriser le paysage agricole.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation du patrimoine naturel et culturel du Grand Site ;
- Soutien à l'agriculture durable ;
- Protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de réunions, d'ateliers ou manifestations créées ;
- Nombre d'opérations ou d'aménagements mis en œuvre ;
- Nombre d'exploitations agricoles ;
- Nombre d'exploitations commercialisant en circuits courts.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Des exploitants qui veulent préserver leur grande culture ;
- Un contexte de tension.

Réponses possibles apportées :

- Des échanges plus réguliers et individualisés ;
- Une recherche de compromis.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Le territoire du Grand Site est composé à 1/3 de paysage agricole. Ces terres font partie du paysage du Grand Site et constituent le polder inter-dunaire : cet espace préservé entre la mer, les dunes bordières et le polder (terres gagnées sur la mer).

Sur cette partie du territoire sont présentes 279 parcelles agricoles pour 23 exploitants pour une moyenne de 28,5 hectares. À 54% sont cultivées des céréales, puis à 11% des pommes de terre, à 10% des betteraves et la culture du colza, du lin et de légumes se partagent le quart restant. Sur ces exploitations, peu vendent à la ferme leurs productions.

La volonté est donc par le biais de cette action de mener des opérations en faveur du maintien du paysage agricole et de sa valorisation auprès des habitants et visiteurs du Grand Site en combinant des actions

- Économiques (promotion des produits locaux, développement du tourisme),
- Environnementales (pratiques agricoles durables, préservation des paysages),
- Sociales (éducation, sensibilisation, solidarité),
- Innovantes (agriculture de précision, circuits courts).

Ces actions contribueront non seulement à stimuler l'économie locale et à préserver les ressources naturelles, mais aussi à renforcer l'identité du territoire.

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.4 – Observatoire Photographique des paysages

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque, Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement, Réseau des Grands Sites de France, Centre de mémoire urbaine agglo (CMUA), CAUE du Nord

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

La mise en place d'un observatoire photographique du paysage basé sur la méthodologie des « Observatoires Photographiques du Paysage dans le Réseau des Grands Sites de France » de 2016 consiste à effectuer des prises de vues sur un territoire, qui seront par la suite re-photographiées à intervalle de temps régulier.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sensibiliser les visiteurs, les habitants et les acteurs du territoire ;
- Veiller et suivre dans la durée l'évolution du paysage ;
- Animer le territoire - outil participatif ;
- Prendre conscience des valeurs paysagères du territoire dunkerquois.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Conservation de la mémoire du territoire et de ses transformations ;
- Porter à connaissance ce qui est fait ;
- Outil d'évaluation et d'aide à la décision ;
- Outil de suivi et de valorisation de l'action menée (action locale, politique nationale).

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de prise de vue ;
- Nombre de reconduction ;
- Nombre d'utilisation des prises de vue (dans des projets/ outils de communication etc.).

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Reconduction régulière.

Réponses possibles apportées :

- Moyens humains à l'échelle du partenariat ou stagiaires.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

L'observatoire photographique des paysages est un outil permettant, par le suivi photographique, d'observer dans le temps l'évolution des paysages du Grand Site Dunes de Flandre.

Une première démarche a été engagée en 2016 puis amorcée en 2023. Il s'agira dans le cadre de ce nouveau programme d'actions d'enclencher de manière opérationnelle l'observatoire par la constitution d'un groupe de travail dédié à ce sujet afin de :

- Suivre les dynamiques de paysages ;
- Sensibiliser la société civile, les organisations privées et les autorités publiques à la valeur des paysages, à leurs rôles et à leurs transformations ;
- Connaitre et garder en mémoire : identifier et qualifier les paysages.

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.5 – Observatoire de la biodiversité

Maitrise d'ouvrage : CUD, Bureau Local de la Biodiversité et CPIE Flandre Maritime

Partenaires : AGUR, CPIE Flandre Maritime, Conservatoire du Littoral, Département du Nord, communes, associations et réseaux naturalistes locaux, régionaux et transfrontaliers, le SINP (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel) et les bureaux d'études 'environnement'

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 15 600,00 €

La connaissance de la biodiversité (liste d'espèces et taxons infraspécifiques, valeur patrimoniale, répartition et effectifs, biologie et écologie...) permet d'affiner les mesures de préservation au regard des différents aménagements prévus dans le cadre de la PGS et d'évaluer leurs impacts sur les habitats, la faune, la flore, la fonge, la bryologie, les lichens, les algues... Cette action consiste en la mise en place d'un outil permettant de récolter l'information naturaliste, l'analyser et la diffuser auprès des porteurs de projets et de l'ensemble de la population et usagers du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Faciliter la récolte des informations naturalistes et écosystémiques auprès de tous les publics (néophytes, amateurs et spécialistes) du territoire ainsi que leur transmission aux structures régionales, nationales et internationales ;
- Analyser les informations naturalistes (état des lieux qualitatifs & quantitatifs, valeur patrimoniale...) ;
- Améliorer le porter à connaissance et la diffusion de l'information naturaliste ;
- Analyser sa valeur intrinsèque au regard de différentes échelles territoriales ;
- Améliorer les projets à "biodiversité positive".

par exemple les population les plus méridionales mondiales de Violette de Curtis (*Viola curtisii*) ;

- Évaluation de la pertinence de la préservation à l'échelle du Grand Site (espèces spécifiques aux sites classés/ inscrits, espèces à enjeux historiques, espèces à valeurs sociétales...) ;
- Restauration de milieux riverains aux sites classés/ inscrits dans une logique de corridors écologiques ;
- Mise en place d'indicateurs fiables de la réussite des actions portées par la PGS ;
- Diffusion facilitée de l'information naturaliste auprès des acteurs du territoire, dont habitants, scolaires mais aussi acteurs touristiques et économiques, tout en mettant en avant les actions de préservation parfois mal-connues et souvent non appréciées des publics.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Amélioration de l'état des lieux naturaliste de ces sites reconnus pour la biodiversité, le territoire hébergeant

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de données naturalistes recueillies ;
- Nombre de contributeurs naturalistes ;
- Nombre d'espèces à forts enjeux patrimoniaux suivies

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

- par des protocoles d'inventaires spécifiques ;
- Nombre d'actions issues de l'observatoire en faveur de la préservation d'espèces/habitats ;
- Nombre d'actions issues de l'observatoire en faveur de la diffusion de l'information naturaliste.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Inventaires sur des sites privés ;
- Bancarisation et diffusion de la donnée.

Réponses possibles apportées :

- Partenariats, sciences participatives ;
- Diffusion annuelle de l'info à des organismes récolteurs supra-territoriaux.

Leviers à mobiliser :

- Le SINP (système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel), les services de l'État (DREAL, OFB, DDTM...) mais également les acteurs flamands belges œuvrant également de leur côté à la connaissance, préservation et diffusion de cette richesse écologique partagée et parfois bien différenciée.

Présentation de l'action

« On ne protège bien que ce que l'on connaît bien », voici une ligne directrice forte concernant la préservation de la biodiversité. Mais dans la réalité, la multiplication des acteurs, des bases de données, des systèmes informatiques, des échelles d'actions... rendent complexe le partage des informations naturalistes.

La récolte de données naturalistes, leur analyse et leur diffusion auprès de différents publics cible sont l'essence même de nombreux projets d'accompagnement du CPIE Flandre Maritime et du Bureau Local de la Biodiversité de la CUD.

La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) « Biodiversité » assortie d'outils complémentaires d'analyses et d'évaluation a été menée à une échelle communautaire dans une logique d'intégration facile à des observateurs régionaux / nationaux / européens. Les démarches menées dans ce cadre ont permis l'instauration d'un cadre global pour cet observatoire local de la Biodiversité. En outre, les partenariats, notamment dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), et les liens noués avec différents acteurs locaux facilitent les échanges et l'intégration de l'ensemble des données naturalistes dans les outils mis en place par le CPIE et les acteurs référents « Faune – Flore – Habitats ».

Le territoire du Grand Site est riche à la fois de milieux

remarquables, d'espèces exceptionnelles et de structures œuvrant en faveur de la biodiversité. Aussi, il sera intéressant dans le cadre de cette action de capitaliser sur les connaissances et compétences existantes, mais aussi d'en extrapoler de grandes orientations pour l'avenir. Une ouverture vers un public beaucoup plus large que le strict cercle des naturalistes ou des convaincus sera garant de la réussite de cette opération.

Cela passera par plusieurs actions, complémentaires et interdépendantes :

- Création et animation d'un groupe de travail "Biodiversité Grand Site" composé de l'ensemble des structures traitant de la biodiversité dans le cadre de leurs missions principales : services environnement et gestion des espaces verts des collectivités, gardes du littoral, associations... Cette entité sera chargée de collecter et centraliser la donnée naturaliste produite sur le territoire, de la capitaliser, de l'analyser et de la diffuser largement ;
- Mise en avant et enrichissement collectif de l'Observatoire de la Biodiversité Flandre-Dunkerque, initialement développé par l'AGUR et la CUD, qui pourrait trouver sur le territoire du PGS un terrain d'expérimentation intéressant avant développement sur un secteur plus large ;

- Compilation de l'ensemble de la donnée naturaliste sur le territoire du PGS et agrégation dans un outil informatique unique, accessible et simple d'utilisation. A terme, création d'un outil grand public de visualisation de l'information, avec indicateurs, enjeux... ;
- Création et enrichissement d'indicateurs locaux, en lien avec les observatoires locaux, régionaux et nationaux. Ils serviront de base afin de pouvoir définir de manière concrète les pistes sur lesquelles il conviendra de travailler par la suite ;
- Conventionnement dans le cadre national du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) afin que toutes les données faune, flore et habitats soient versées dans les bases de données nationales, régionales voire internationales et participent à la mise à jour régulière des statuts de rareté, de protection...
- Diffusion beaucoup plus large qu'actuellement des informations naturalistes vers le grand public, par le biais de supports variés (newsletter, site internet, courriers postaux, articles de presse...).

Ces premières actions seront enrichies au fil du temps en suivant les recommandations du Conseil Biodiversité afin de toujours être en cohérence avec le terrain.

Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Action 2.1.1 – Patrimoine militaire

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Association Mémorial du souvenir - Musée Dunkerque 1940, Ville de Dunkerque, Ville de Leffrinckoucke, Ville de Zuydcoote, Ville de Bray-Dunes, Ville de Ghyvelde-Les Moëres, Conservatoire du Littoral, ONAC-VG, associations et historiens locaux

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 1 680 000,00 €

Les sites emblématiques de l'Histoire sur le territoire n'ont pas fait l'objet du même traitement de sauvegarde. Certains ont été préservés et rénovés assez tôt par des initiatives publiques ou privées alors que d'autres ont été laissés à l'abandon. Ces sites, qu'ils soient de caractère militaire, maritime ou architectural nécessitent parfois une réhabilitation, une gestion ou une mise en valeur pour mieux accueillir les visiteurs : Bastion 32, Fort des Dunes - Batterie de Zuydcoote, Ferme Nord / Hôpital Maritime (Sanatorium), Blockhaus et vestiges militaires, nécropoles militaires, épaves, ...

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Restaurer et poursuivre la valorisation des sites (Bastion 28 et 32, Fort des Dunes, Batterie de Zuydcoote, Ferme Nord, Blockhaus, nécropoles militaires, épaves, ...) afin d'en préserver toutes les dimensions patrimoniales (biodiversité, paysages, histoire, culture) ;
- Organiser les flux et sécuriser les sites pour un aménagement conciliant accueil du public et qualité patrimoniale ;
- Proposer un discours illustrant toutes les dimensions patrimoniales des sites.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Réduction de la pression sur les espaces naturels sensibles en proposant des alternatives de découverte notamment via le numérique ;

- Organisation de la découverte des sites de mémoire dans une logique de mise en réseau ;
- Prolongement de la durée de séjour des visiteurs notamment internationaux en proposant des parcours de visite favorisant les retombées économiques locales ;
- Valorisation et transmission de retransmettre la mémoire notamment sur des éléments de patrimoine aujourd'hui disparus.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de chantiers de réhabilitation ;
- Ouverture des sites au public notamment batterie de Zuydcoote ;
- Fréquentation des sites et amélioration des conditions d'accueil.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Accessibilité des sites de mémoire en site protégé
- Canaliser et organiser les flux

Réponses possibles apportées :

- Solutions technologiques : réalité augmentée, vue par drone, reconstitution 3D ;
- Favoriser la découverte par les mobilités douces, multiplier les parcours.

Leviers à mobiliser :

- Associations locales.

Batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke

Au sein du site protégé de la dune Dewulf, la batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke rassemble des enjeux patrimoniaux importants sur les plans historique, paysager et écologique. La forte fréquentation par le public dans un contexte périurbain, l'attractivité touristique ainsi que l'érosion marine affectant une partie de l'ouvrage apportent de la complexité à la conception puis l'aménagement de cet espace. Le projet sera conçu en lien avec les autres sites hérités des deux grands conflits mondiaux.

Un Schéma d'aménagement pour la sauvegarde, la mise en valeur et l'accès au public de la « Batterie de la passe de Zuydcoote » à Leffrinckoucke a été commandé en 2011 par le Conservatoire du littoral, propriétaire du site. Le Département du Nord, gestionnaire de la dune Dewulf, a sécurisé plusieurs blockhaus avec des portes franchissables par les chauves-souris et a mis en place une signalétique signalant le danger et interdisant l'accès.

Malgré cela, les intrusions sur le site sont nombreuses par les habitants et les randonneurs, notamment à marée haute en raison de l'érosion côtière.

L'étude de 2011 constitue une réflexion intéressante toujours d'actualité à mettre à jour quant à l'état de conservation du

site. Il servira de base pour écrire les termes d'une mission de programmation pluridisciplinaire composée de volets architecturaux (diagnostic des structures, architecture historique et patrimoniale...), socio-culturels, paysagers et environnementaux. Les scénarios de restauration/préservation et de mise en valeur devront bien intégrer toutes les dimensions patrimoniales, telle que la démarche PGS le prévoit.

Dans le cadre du projet PGS, ce site historique emblématique sera intégré au réseau de chemins de mémoire visant à relier les différents sites historiques du territoire et au sentier transfrontalier reliant le Parc du vent à Dunkerque à la dune du Westoek en Belgique.

Création d'un Sentier transfrontalier dans les dunes de Flandre

Il s'agit de proposer un sentier permettant la continuité transfrontalière « Dune du Perroquet/Réserve Naturelle du Westoek » jusqu'à la dune Dewulf (Parc du Vent).

Ce sentier permettra de :

- Mettre en valeur les patrimoines paysager, naturel, historique et culturel en développant un discours transfrontalier ;
- Sécuriser le cheminement et les vestiges militaires (batterie de Zuydcoote, blockhaus) ;

- Donner à voir les grands paysages et leur diversité ;
- Renforcer la protection des espaces naturels contre les impacts d'une fréquentation du public intensive.

Ferme Nord à Zuydcoote

Propriété de la Communauté urbaine de Dunkerque, la requalification de la Ferme Nord de Zuydcoote est une action phare du Projet Grand Site Dunes de Flandre, portée au titre de la valorisation du patrimoine historique et elle-même inscrite dans le Projet communautaire 2020-2026. La Ferme constitue un ensemble patrimonial remarquable du littoral dunkerquois, niché entre le massif dunaire et le polder agricole de Flandre maritime.

La Ferme Nord accueillera la « Maison du Grand Site Dunes de Flandre », lieu d'accueil et de services pour les touristes, visiteurs, randonneurs proposant notamment un lieu d'information et d'interprétation patrimoniale et environnementale, facilitant la compréhension et la découverte de ce site exceptionnel. Un axe fort de la scénographie portera sur le volet maritime de l'opération Dynamo, à travers l'exploration des épaves au large de Dunkerque, complétant ainsi le parcours mémoriel débutant par le Musée Dunkerque 1940, se poursuivant par le Fort des Dunes / Batterie de Zuydcoote.

Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Action 2.1.2 – Patrimoine maritime

Maitrise d'ouvrage : Communauté Urbaine de Dunkerque, les communes, le Conservatoire du Littoral

Partenaires : Direction Générale des Affaires Maritimes et de l'Aquaculture (DGAMPA), Département de Recherche Archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), Grand Port Maritime et Portuaire de Dunkerque (GMPD), Direction inter-régionale de la mer Manche-Est mer du Nord.

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 3 300 000,00 €

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

(Feu de Saint Pol, épaves, calvaires, phare du Risban)

Riche d'un patrimoine maritime comme le Feu de Saint Pol, les épaves et les calvaires, le Projet Grand Site Dunes de Flandre a vocation à rendre plus accessible ce patrimoine caractéristique du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Rénover le Feu de Saint-Pol ;
- Déployer une campagne de prospection, d'expertise, de récolte et d'exploitation des données sur les épaves de l'opération Dynamo ;
- Alimenter le centre d'interprétation et d'information de la future maison d'accueil du Grand Site situé à la Ferme Nord par les éléments récoltés via les campagnes du DRASSM sur les épaves de l'opération Dynamo.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation d'un emblème et d'un marqueur paysager du territoire – une des portes d'entrée du Grand Site de France en projet Dunes de Flandre (Feu de St Pol) ;
- Amélioration de la connaissance des épaves de l'opération Dynamo situées en mer, au large de Dunkerque ;
- Réalisation d'une scénographie et d'expositions autour de la thématique des épaves de l'opération Dynamo.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Suivi des différentes étapes de rénovation du Feu de Saint-Pol ;
- Suivi des campagnes de prospection géophysique et des observations obtenues sur les épaves de l'opération Dynamo ;
- Pilotage et coordination de la création d'un centre d'interprétation et d'information de la future maison d'accueil du Grand Site.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Financement.

Présentation de l'action

Contexte

feu de Saint-Pol à Dunkerque : Dernière œuvre de l'architecte Gustave Umbdenstock, le Feu a été construit en 1937 puis partiellement endommagé par un blockhaus construit pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a menacé sa stabilité ainsi qu'altéré le fût. En 1954 le Feu a été complètement restauré à l'identique de l'image originelle. Seul Feu de type Art Déco en France il est inscrit dans l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 31 décembre de 1999. Il est identifié en 2020 comme l'un des dix plus beaux phares au monde.

Epaves de l'opération Dynamo : La cité de Jean-Bart tient une place à part dans l'Histoire de la Seconde Guerre mondiale. Ville martyre, elle fut en effet l'une des premières villes de France à tomber aux mains des Allemands le 4 juin 1940... Et aussi celle qui dut attendre le lendemain de l'Armistice du 9 mai 1945 pour être délivrée de l'occupant. Peu de villes françaises ont connu un sort aussi tragique, marqué par l'exode de familles meurtries ou endeuillées et la destruction massive. Non seulement Dunkerque a payé un lourd tribut à ce conflit, mais c'est aussi là que s'est joué un des tournants de la Seconde Guerre mondiale : l'opération Dynamo.

De cette opération, restent les vestiges sur terre et sous la mer, notamment de nombreuses épaves de Little Ships,

ces bateaux qui ont permis de sauver en 9 jours 330 000 hommes.

Enjeux

Feu de Saint-Pol : sauvegarder l'emblème du territoire, véritable marqueur paysager du territoire, qui en permet l'accès à pied. Côté mer, le phare appartenant à la Direction Inter-Régionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord, constitue un véritable point de repère pour la navigation.

Epaves de l'opération Dynamo : la connaissance et l'analyse des différentes campagnes de prospections du DRASSM doivent permettre de récolter une matière indispensable à l'identité du territoire.

Au-delà de ces éléments patrimoniaux d'envergure et pour lesquels des actions sont identifiées, le territoire envisage également sur la période 2025-2032 d'améliorer sa connaissance, de valoriser voire restaurer les autres éléments patrimoniaux maritimes tels que les calvaires des marins.

Axes de développement

Feu de Saint-Pol : Ce bâti de 88 ans donne des signes de dégradations avancées, liés à l'humidité, la condensation et l'usure naturelle de certains éléments du second œuvre. Afin de ne pas perdre ce patrimoine unique, point de convergence d'un ensemble d'entités paysagères, il convient de procéder à sa rénovation. Ces travaux permettraient d'envisager une ouverture ponctuelle au public afin de valoriser les emplois en relation avec la mer, le littoral et l'histoire du Dunkerquois.

Épaves de l'opération Dynamo : les résultats des prospections, doivent contribuer à la mise en scène des éléments de mémoire du site sous différents formats : expositions, films, conférences... Et par la même participer à la mise en récit de parcours mémoriel thématiques.

Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Action 2.1.3 – Patrimoine architectural

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Communes, AGUR, DRAC, associations locales

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Budget global : 500 000,00 €

Les Dunes de Flandre possèdent un patrimoine architectural riche, comprenant des bâtiments historiques, des maisons de pêcheurs, des villas balnéaires ou encore l'élément phare la Ferme Nord de Zuydcoote. Ce patrimoine est souvent menacé par l'érosion, l'urbanisation et le manque d'entretien. La réhabilitation et la valorisation de ces sites sont essentielles pour préserver l'identité locale et promouvoir le tourisme durable.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Compléter le travail d'inventaire déjà réalisé à l'échelle du territoire sur le patrimoine bâti spécifique, recueillir et synthétiser les connaissances existantes (recollement et mobilisation des sources documentaires connues), les hiérarchiser suivant des thèmes d'intervention à mener : entretien / restauration / réhabilitation / remise en réseau ;
- Définir, sur les bases de cet inventaire, les différentes thématiques patrimoniales : 4 à 5 objets suffisamment importants et caractéristiques pour constituer une famille typologique ;
- Cibler les périmètres de projet visant à préserver, réhabiliter ou reconvertis tout ou partie des éléments patrimoniaux identifiés.

des Dunes de Flandre ;

- Sensibilisation la population et des visiteurs à l'importance de ce patrimoine ;
- Promotion du tourisme culturel et durable ;
- Implication des acteurs locaux dans la réhabilitation et la valorisation du patrimoine.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Suivre le nombre de bâtiments restaurés et leur état de conservation ;
- Évaluer la participation aux événements et aux ateliers organisés ;
- Mesurer l'impact économique sur le tourisme local grâce à des enquêtes de satisfaction et des études de fréquentation.

Leviers à mobiliser :

- Dispositif de préservation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine ;
- Études de valorisation du patrimoine ;

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation et restauration le patrimoine architectural

- Protections au titre des Monuments Historiques ;
- Outils de maîtrise foncière ;
- PLUID.

Présentation de l'action

Définir, sur les bases de cet inventaire, les différentes thématiques patrimoniales : 4 à 5 objets suffisamment importants et caractéristiques pour constituer une famille typologique.

Cibler les périmètres de projet visant à préserver, réhabiliter ou reconvertis tout ou partie des éléments patrimoniaux identifiés.

Evaluation et Inventaire :

- Compléter le travail d'inventaire déjà réalisé à l'échelle du territoire sur le patrimoine bâti spécifique, recueillir et synthétiser les connaissances existantes (recueillement et mobilisation des sources documentaires connues), les hiérarchiser suivant des thèmes d'intervention à mener : entretien / restauration / réhabilitation / remise en réseau.
- Évaluer l'état de conservation de chaque site et identifier les priorités de réhabilitation.

Programmes de Restauration :

- Mettre en place des programmes de restauration pour les bâtiments les plus menacés, en utilisant des techniques

- et des matériaux respectueux de l'architecture d'origine.
- Collaborer avec des architectes et des artisans spécialisés dans la restauration du patrimoine.

Sensibilisation et Éducation :

- Organiser des ateliers et des visites guidées pour sensibiliser la population et les visiteurs à l'importance du patrimoine architectural.
- Créer des supports de communication (brochures, panneaux d'information) pour expliquer l'histoire et la valeur des sites restaurés.

Événements Culturels :

- Organiser des événements culturels (expositions, festivals, journées du patrimoine) pour célébrer le patrimoine architectural et attirer les visiteurs.
- Impliquer les artistes locaux pour créer des œuvres inspirées par le patrimoine des Dunes de Flandre.

Partenariats Locaux :

- Établir des partenariats avec des associations locales, les établissements scolaires et universitaires pour promouvoir la recherche et l'éducation sur le patrimoine architectural.
- Encourager la participation des habitants dans les projets de réhabilitation et de valorisation.

Développement d'Itinéraires Touristiques :

- Créer des itinéraires touristiques mettant en avant les sites architecturaux restaurés, avec des informations sur leur histoire et leur importance ;
- Promouvoir ces itinéraires auprès des visiteurs.

Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Action 2.1.4 – Patrimoine immatériel, culturel

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : les communes, les associations

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Budget global : 61 600,00€

Les Dunes de Flandre possède un riche patrimoine immatériel et culturel qui mérite d'être valorisé. Ce patrimoine comprend des traditions (carnaval, St Martin, pêche à la crevette, fêtes, ducasses, bénédiction de la mer, ...), des savoir-faire (gastronomie, artisanat, produits locaux, ...), des festivals, de l'art et des pratiques qui façonnent l'identité locale, caractérise l'Esprit des Lieux et renforcent le lien social.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sensibiliser la population et les visiteurs à l'importance du patrimoine immatériel et culturel des Dunes de Flandre ;
- Promouvoir les événements et les traditions locales pour renforcer l'attractivité de la destination ;
- Impliquer les acteurs locaux (associations, artisans, écoles) dans la préservation et la transmission de ce patrimoine.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions de sensibilisation ;
- Nombre d'actions de valorisation ;
- Nombre d'action de communication / promotion.

Leviers à mobiliser :

- Associations locales ;
- Habitants.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Transmission et renforcement de l'identité culturelle des habitants et leur fierté d'appartenir à ce territoire ;
- Développement des pratiques de tourisme durable ;
- Développement de l'innovation et la créativité en matière de valorisation patrimoniale.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Actions

L'objectif est de soutenir les manifestations culturelles identitaires locales comme les grands évènements culturels ou de sport de nature qui marquent l'identité du territoire tout en garantissant la qualité des contenus par un cahier des charges valorisant le volet éco-responsable.

- Recensement des événements locaux et améliorer leur promotion ;
- Accompagner et engager les acteurs dans des événements éco-repoussables et durables ;
- Création d'itinéraire autour de la valorisation du patrimoine culturel, historique ou balnéaire ;
- Soutien à la valorisation du patrimoine immatériel caractéristique du territoire : collecte, inventaires, actions d'animation, de mise en valeur pédagogique, de communication et diffusion.

Objectif 2.2 : Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de « l'Esprit des Lieux »

Action 2.2.1 – Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, Conservatoire du littoral

Partenaires : Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, Association Mémorial du souvenir, Ville de Leffrinckoucke – Musérial du Fort des Dunes, Ville de Zuydcoote, Bray-Dunes, Dunkerque, Conservatoire du Littoral, Département du Nord, ministère des Armées...

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 1 000 000,00 €

Inscrite au projet communautaire et axe majeur de la stratégie de développement touristique et du Projet Grand Site Dunes de Flandre menée par la CUD, la filière « tourisme de mémoire » constitue une filière touristique d'excellence pour le rayonnement et l'attractivité du territoire, contribuant à façonner l'image de la destination, le fameux « Esprit de Dunkerque », sources de retombées économiques, médiatiques et d'emplois.

A travers le concept de Musée à Ciel Ouvert, il s'agit de s'inscrire dans les chemins de mémoire 39 – 45 portés par la Région des Hauts-de-France par la réalisation de parcours jalonnés et interprétés à destination du grand public, l'aménagement de belvédères et points d'observation ou encore par la réalisation de supports de communication dans le cadre de partenariats à différentes échelles.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Structurer la filière tourisme de mémoire et mettre en réseau les sites ;
- Organiser et proposer au public des circuits de découverte des sites de mémoire ;
- Interpréter et valoriser les vestiges militaires ;
- Organiser et canaliser les flux notamment en favorisant la découverte par les mobilités douces ;
- Promouvoir et coordonner cette filière à plusieurs échelles : locale, régionale et internationale.

sensibles en proposant des alternatives de découverte notamment via le numérique ;

- Organisation de la découverte des sites de mémoire dans une logique de mise en réseau ;
- Allongement de la durée de séjour des visiteurs notamment internationaux en proposant des parcours de visite favorisant les retombées économiques locales ;
- Valorisation et transmission de la mémoire notamment sur des éléments de patrimoine aujourd'hui disparus.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de parcours réalisés ;
- Nombre d'aménagements (belvédère) ou d'éléments de signalétique d'interprétation réalisé ;
- Fréquentation des parcours, diffusion des supports de communication dédiés ;
- Retombées économiques locales.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Réduction de la pression sur les espaces naturels

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Accessibilité des sites de mémoire en site protégé ;
- Canaliser et organiser les flux.

Réponses possibles apportées :

- Solutions technologiques : réalité augmentée, vue par drone, reconstitutions 3D... ;
- Favoriser la découverte par les mobilités douces, multiplier les parcours.

Présentation de l'action

Mai-Juin 1940, Dunkerque est le théâtre d'un tournant de l'Histoire. En neuf jours seulement, l'Opération Dynamo – Bataille de Dunkerque permet l'évacuation de plus de 338 000 soldats alliés vers l'Angleterre : un épisode méconnu et pourtant décisif dans le dénouement de la Seconde Guerre Mondiale.

Le territoire dunkerquois porte aujourd'hui les traces de ce passé : Batterie de Zuydcoote et Fort des Dunes de Leffrinckoucke, Ferme Nord de Zuydcoote, jetée de Dunkerque, épaves... Plusieurs de ces sites font aujourd'hui l'objet d'aménagements qui permettront demain de les visiter dans des conditions optimales (Musée Dunkerque 1940, Musérial du Fort des Dunes, ...).

D'autres sont et resteront inaccessibles au public soit parce qu'ils sont affectés à d'autres usages, soit parce qu'il est impossible de les visiter. L'enjeu est désormais de créer

les conditions d'émergence de parcours de mémoire et de médiation autour de ces sites afin de générer de l'activité touristique. La signalétique, des aménagements type belvédère et les nouvelles technologies et le numérique peuvent apporter des solutions en ce sens.

Le projet "Musée à ciel ouvert numérique" - "Chemins de mémoire" s'inscrit dans la politique de structuration de la filière "tourisme de mémoire" sur le territoire via :

- L'axe "Mémoire et Patrimoine" de la stratégie touristique communautaire 2014/2020 ;
- Le volet "Histoire" du Projet Grand Site Dunes de Flandre ;
- La perspective des chemins de mémoire 39-45 à l'échelle de la Région des Hauts-de-France.

En 2016/2020, une première phase a permis de structurer l'offre touristique de mémoire du territoire et de réaliser quelques premiers investissements :

- Modernisation et extension de la surface du Musée Dunkerque 1940 – Opération Dynamo (1^{er} phase de travaux en 2017, 2^e phase automne 2018/printemps 2019) ;
- Nouvelle scénographie du Musérial du Fort des Dunes (2020) ;
- Lancement du Dynamo Tour par l'Office de Tourisme de Dunkerque Dunes de Flandre ;
- Appel à projet et rénovation du Princess Elizabeth, bateau ayant participé à l'Opération Dynamo, dans le

cadre de sa transformation en restaurant thématique ;

- Inauguration de l'œuvre urbaine d'art contemporain "Le Sablier", lieu de commémoration de l'Opération Dynamo.

La réalisation du projet "Musée à ciel ouvert numérique" / "chemins de mémoire" inaugure donc cette seconde phase de développement de l'offre, qui comprendra également des aménagements de sites en mettant en place :

- Une signalétique d'interprétation et l'aménagement d'espace de médiation (belvédères) des sites de mémoire et des vestiges militaires sur le périmètre de l'PGS ;
- La sécurisation et la valorisation de la batterie de Zuydcoote ;
- la réhabilitation de la Ferme Nord, Maison du Grand Site, avec un lieu d'interprétation et d'information du public notamment autour de la dimension maritime de l'opération Dynamo et des épaves ;
- La mise en place du sentier transfrontalier et l'aménagement de belvédères d'interprétation sur d'ancien ouvrages militaires (blockhaus) ;
- Et de coupler cette signalétique par une solution numérique de mise en tourisme de ces différents sites de mémoire « à ciel ouvert » visant à renforcer l'attractivité touristique, source de retombées économiques locales, et à répondre à de nouvelles pratiques touristiques (autonomie du visiteur, tourisme expérientiel, recherche de l'insolite...).

Objectif 2.2 : Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de « l'Esprit des Lieux »

Action 2.2.2 – Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte

Maitrise d'ouvrage : Socioprofessionnels des sports et des loisirs de pleine nature, Institutions et équipements culturels et patrimoniaux, SIDF, Office de tourisme et des congrès communautaire, CUD

Partenaires : Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Communauté urbaine de Dunkerque et communes, CPIE Flandre Maritime, Office de tourisme et des congrès communautaire, SIDF.

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Budget global : 50 000,00 €

Dans le cadre de la mise en réseau et de la sauvegarde des sites de mémoire et vestiges de l'histoire, cette action vient en complément des projets structurants autour de la thématique tourisme de mémoire. Les initiatives développées sur le territoire sont à ce jour disparates et hétérogènes, il est donc nécessaire de renforcer les liens, accompagner les acteurs à tirer vers le haut leurs prestations afin qu'elles soient en adéquation avec la dimension exceptionnelle du site.

En parallèle, il convient de poursuivre la mise en œuvre du schéma d'accueil et de découverte par des aménagements inclusifs, respectueux de l'esprit des lieux et de développer des offres de services favorisant la connaissance et la bonne compréhension du milieu, contribuant à l'appropriation de ces paysages emblématiques du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- 2026 : renouvellement de la marque d'Etat « Destination pour tous ». L'importance de la qualité d'accueil est au centre de la démarche d'aménagement du Grand Site, afin de correspondre au slogan de la destination « un territoire est plus beau lorsqu'il n'oublie personne » ;
- Développer une signalétique homogène, cohérente et efficiente des lieux ;
- Concevoir et promotionner des offres de loisirs sportives et culturelles thématiques, multilingues à destination des touristes et excursionnistes.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Maintien d'une offre inclusive ;
- Accompagnement des visiteurs dans la lecture et la découverte du site ;
- Facilitation de l'accès des visiteurs au panel des pratiques de loisirs de pleine nature et par ces actions, renforcer l'image « Nature » de la destination ;
- Structuration progressive de l'offre patrimoniale et culturelle par une mise en synergie des différents acteurs publics et privés, renforcer l'authenticité et la spécificité du territoire.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarrer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Renouvellement ou non de la labellisation « Destination pour tous » - mention or ;

- Réalisation d'un schéma directeur de la signalétique Grand Site – Etat des premières phases de réalisations ;
- Observer l'évolution de la fréquentation des offres de loisirs sportives et culturelles tout au long de l'année, les origines des visiteurs, la perception de la destination.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Mobiliser les acteurs du patrimoine, de la culture, des loisirs et des sports nautiques et/ou de bord de mer.

Réponses possibles apportées :

- Désigner un groupe de pilotage ;
- Proposer un accompagnement en matière de promotion et de communication ;
- Proposer un accompagnement en matière de financement.

Leviers à mobiliser :

- Mobilisation de la Direction Sociale de la CUD pour le renouvellement de la labellisation destination pour tous ;
- Signalétique Grand Site en lien avec le RLPI ;
- Mobiliser des opérateurs publics et privés pour le développement d'une offre de prestations de pleine nature coordonnée, éducative et ludique.

Présentation de l'action

Contexte

Le Grand Site des Dunes de Flandre recèle :

- Un espace naturel aux beautés singulières : massifs dunaires, plages, paysages de l'estran aux dunes boisées ou polder aux plaines maritimes et réseaux de canaux ;
- Une diversité de patrimoine bâti et cela même malgré les dégâts conjugués des conflits militaires et des travers des effets de la littoralisation et du changement climatique ;
- Un terrain de jeux d'exception pour la pratique des loisirs nautiques et/ou de bord de mer.

Au sein de cet espace remarquable, l'enjeu est de trouver le juste équilibre entre préservation, sauvegarde, gestion, valorisation, lieu de vie et attractivité.

Enjeux

- Mettre en récit l'ensemble des volets patrimoniaux et de mémoire présents sur le périmètre du Grand Site et permettre au collectif de s'approprier de façon séduisante et ludique l'histoire du site ;
- Volet inclusif : maintenir dans les accès et les aménagements du Grand site de France des Dunes de Flandre en projet des espaces praticables par tous afin que chacun, quel que soit son handicap, puisse profiter pleinement des joyaux du site ;

- Développer un volet de loisirs sportifs nautiques et/ou de bord de mer respectueux de la préservation et de la sauvegarde du site.

Axes de développement

- Parcours mémorial : coordonner et développer des parcours thématiques en lien avec les différentes structures existantes (musées, phares, épaves, bastions, blockhaus, forts...) à destination du visiteur français et étranger (solo, couple, famille, seniors actifs, groupes...) ;
- Renouvellement du label « Destination pour tous » ;
- Rendre lisible et accessible des offres de loisirs nautiques et/ou de bord de mer pour les personnes en séjour ou de passage sur la destination : séance d'initiation et/ou de découverte, location, cours particuliers...

Objectif 2.2 : Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de « l'Esprit des Lieux »

Action 2.2.3 – Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux

Maitrise d'ouvrage : Communauté Urbaine de Dunkerque

Partenaires : Archives de Dunkerque, CMUA, CPIE Flandre Maritime, AGUR, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 35 000,00€

La connaissance des éléments patrimoniaux est essentielle pour leur préservation et leur valorisation. Cependant, de nombreux sites et pratiques culturelles restent méconnus du grand public et même des habitants locaux. Cette action vise à améliorer la connaissance et la sensibilisation autour du patrimoine, en impliquant divers acteurs du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et historique, le patrimoine archéologique et bâti ;
- Améliorer la connaissance sur le patrimoine naturel et bâti et promouvoir la diffusion de cette connaissance ;
- Renforcer la prise de conscience des habitants et leur engagement dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel (éducation à l'environnement notamment) ;
- Mettre en tourisme les éléments patrimoniaux des Dunes de Flandre.

- Implication des acteurs locaux dans la transmission des savoirs patrimoniaux.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Mesurer l'augmentation de la participation aux événements et aux ateliers organisés ;
- Évaluer l'impact des supports éducatifs à travers des enquêtes de satisfaction et des retours d'expérience ;
- Suivre le nombre d'éléments patrimoniaux documentés et leur visibilité dans la base de données.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Meilleure sensibilisation et connaissance des éléments patrimoniaux auprès des habitants et des visiteurs ;
- Compilation et valorisation de connaissances sur le patrimoine méconnu et/ou sous-estimé ;
- Promotion de l'éducation et de la recherche sur le patrimoine local ;

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Actions d'animation et de sensibilisation pour la vulgarisation des travaux de recherche, le partage des connaissances sur les richesses et problématiques liées aux Dunes de Flandre, en direction des acteurs locaux, du grand public et des visiteurs : organisation d'expositions et de conférences, productions de supports pédagogiques écrits, numériques ou physiques.

Actions d'animation autour du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement.

Réalisation d'une ou plusieurs études préalables de cadrage : Recensement du patrimoine identitaire, du patrimoine bâti remarquable et historique sur le périmètre du Grand Site. Elaboration d'un programme global et pluriannuel pour sa réhabilitation et son aménagement : Identifications des opérations de restauration et de valorisation qui seront soutenues et de leurs conditions d'éligibilité.

Réalisation d'études de paysage, d'urbanisme, de valorisation architecturale et patrimoniale, de trame verte et bleue en vue d'harmoniser et de gagner en qualité en matière d'urbanisme. Réalisation de support de vulgarisation en matière d'urbanisme à destination des habitants du territoire.

Poursuite des campagnes de recherches archéologiques sous-marines avec le DRASSM autour des épaves de l'opération Dynamo. Diffusion des résultats auprès du

grand public, valorisation dans les outils et équipements d'interprétation.

Travaux de création et de réhabilitation de sentiers d'interprétation, sentiers thématiques.

Travaux de création et de réhabilitation de sites d'observation et de sites pédagogiques de découverte de l'environnement.

Objectif 3.1 : Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants**Action 3.1.1 – Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs****Maitrise d'ouvrage :** Communauté urbaine de Dunkerque**Partenaires :** l'AGUR, le Conservatoire du Littoral, l'Office de tourisme et des congrès communautaire, les socioprofessionnels du tourisme**Calendrier de réalisation :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1**Budget global :** 78 200,00 €

Afin de proposer des expériences de visites en adéquation avec les attentes de nos visiteurs, une étude qualitative et quantitative de la fréquentation sera menée. Elle permettra de disposer d'informations complémentaires à l'observatoire partenarial du tourisme mis en place depuis 2021 sur le territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Quantifier et qualifier la fréquentation du Grand Site Dunes de Flandre ;
- Mettre en évidence la répartition spatiale et temporelle de cette fréquentation sur le Grand Site ;
- Décrire les profils, comportements, perceptions et attentes des visiteurs ;
- Mesurer les éventuelles pressions (capacité d'accueil) qui s'exercent sur certaines parties du territoire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Connaissance des profils des visiteurs ;
- Analyse des comportements ;
- Retour sur la perception des visiteurs ;
- Évaluation de leur satisfaction ;

- Identification des perceptions des professionnels et des associations, leurs attentes et les éventuels parcours usuels pratiqués sur le site.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Données quantitatives et qualitatives récoltées sur l'ensemble du périmètre ;
- Cartographies des flux ;
- Protocoles de suivi de l'évolution de la fréquentation sur les 8 années à venir.

Leviers à mobiliser :

- Bureau d'Etude spécialisé ;
- Ressources humaines pour le suivi et le traitement de la donnée sur la durée.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Contexte

Le projet Grand Site de France Dunes de Flandre, localisé sur la façade littorale entre Dunkerque et la frontière belge, est un espace emblématique protégé par 925,21 hectares de site classé et par 253,68 hectares de site inscrit au titre de la loi de 1930. On retrouve aussi sur son territoire la première Réserve Naturelle Nationale du département du Nord (113 hectares), ainsi que quatre Espaces Naturels Sensibles, propriété du Conservatoire du Littoral et gérés par le département (744,75 hectares). La richesse de la faune et la flore a valu l'inscription de trois sites au réseau européen Natura 2000, deux en directive « habitats, faune, flore » et un en directive « oiseaux ».

En cours de projet Grand Site de France, le territoire des Dunes de Flandre est soumis à une **forte fréquentation**. Ce projet a pour objectif rééquilibrer et de **concilier la préservation et la restauration** des milieux naturels et des paysages avec la **fréquentation touristique**, dans le respect du cadre de vie des habitants.

Dans cette perspective, il convient d'améliorer la **connaissance et les attentes des visiteurs** afin de définir un schéma d'accueil du site.

Enjeux

Réaliser une étude portant sur la fréquentation quantitative et qualitative du territoire du Projet Grand Site de France Dunes de Flandre

- À partir des données existantes ;
- D'investigations terrain sur 9 mois ;
- D'enquêtes terrains pour déterminer les profils des visiteurs.

Plan d'actions

A partir du traitement et de l'analyse de ces données, il est prévu de mettre en place différentes mesures d'aménagements, de gestion et de suivi du site.

Objectif 3.1 : Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants

Action 3.1.2 – Réhabilitation de la Ferme Nord en Maison de Site

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Ministère de la Culture « programme réinventer le patrimoine », Atout France, Banque des Territoires, commune et Hôpital maritime de Zuydcoote, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, Fondation du Patrimoine, AGUR, CPIE, Chambre d'Agriculture...

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
			ouverture				

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 20 511 700,00 €

Le projet de réhabilitation de la Ferme Nord à Zuydcoote, future Maison du Grand Site Dunes de Flandre, est une action phare du Projet Grand Site Dunes de Flandre, portée au titre de la valorisation du patrimoine historique. Le site de la Ferme Nord constitue en effet un ensemble patrimonial remarquable du littoral dunkerquois, niché entre le massif dunaire et le polder agricole de Flandre maritime.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Restaurer le patrimoine bâti ;
- Organiser la découverte du site et du Grand Site Dunes de Flandre ;
- Améliorer l'accueil du public par la création de la Maison de Site ;
- Structurer une offre de découverte multi-thématique (environnement, paysage et biodiversité, histoire, patrimoine, innovation sociale et environnementale, agriculture, sport de nature...) ;
- Sensibiliser les visiteurs à la fragilité du site, information et encadrement des pratiques.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Restauration du site classé sur une dizaine d'hectares ;
- Regroupement des équipes de gestionnaires et guides des espaces naturels à proximité ;
- Création d'une « vitrine » et d'un lieu de pédagogie pour

les dunes de Flandre ;

- Mutualisation de propriétés foncières ;
- Solutions pour réduire voire faire disparaître le stationnement sauvage.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Lancement des travaux de réhabilitation ;
- Accueil du public et fréquentation (comptage) ;
- Mise en réseaux des sites historiques et naturels ;
- Accompagnement financier et montant des subventions pour la réussite du projet.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Bâtiment fortement dégradé et coût élevé de la réhabilitation globale (entre 15 et 20 millions d'euros) ;
- Rareté du foncier aux abords pour la gestion du stationnement ;
- Fermeture des milieux naturels aux abords, embroussaillement, perte de cônes de visibilité...

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarrer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Réponses possibles apportées :

- Partenariats institutionnels et mécénat, phasage ;
- Mutualisation du foncier entre les principaux partenaires ;
- Actions de gestion écologique et paysagère partenariales aux abords de la Ferme et de l'Hôpital.

Leviers à mobiliser :

- Les services de l'Etat en Région, le Ministère de la transition écologique, le CGEDD vu la difficulté depuis plusieurs dizaines d'années de développer un projet sur le site complexe ;
- Le Conservatoire du Littoral et le Département du Nord, propriétaires et gestionnaire d'une grande partie du site classé ;
- La Banque des Territoires, la Fondation du Patrimoine pour une levée de fonds ;
- Le monde agricole afin de créer du lien avec la population.

Présentation de l'action

En 2 phases, le projet de réhabilitation de la Ferme Nord répond aujourd'hui à plusieurs ambitions en matière de développement touristique durable :

Phase 1 – bâtiments Nord et Est

- En regroupant l'ensemble des acteurs du Projet Grand Site Dunes de Flandre sur un même site : les gardes départementaux, le Syndicat Intercommunal des Dunes

- de Flandre et le CPIE Flandre Maritime ;
- En ayant vocation à devenir la future Maison du Grand Site de France Dunes de Flandre, lieu d'accueil, d'information et d'interprétation à destination du public, et d'inscrire le territoire dunkerquois, et le Grand Site Dunes de Flandre comme une destination de tourisme durable.
- En offrant un pôle de services aux randonneurs, cyclotouristes et visiteurs sur le tracé de la Vélomaritime - Eurovélo 4 qui relie Roscoff à Kiev sur 4 000 km. Dans sa partie française, l'itinéraire offre une expérience maritime sur plus de 1 400 km. De Roscoff à Dunkerque, la véloroute traverse des sites d'exception tels que le Mont-Saint-Michel et sa baie, les Plages du Débarquement, la Baie de Somme... Plus de 140 000 cyclistes parcourus l'itinéraire entre Dunkerque et Bray-Dunes. De l'autre côté de la frontière, la Province de Flandre occidentale estime aujourd'hui à 1,2 millions, le nombre de visiteurs à vélo qui chaque année, fréquentent la zone frontalière du Westoek. Enfin, la Ferme Nord se situe au départ de nombreuses boucles de randonnées pédestres pour la découverte des Dunes de Flandre. Le réseau est transfrontalier, connecté à la Belgique et aux Pays-Bas.
- En inscrivant et en valorisant la Ferme Nord et son espace muséal dans les « chemins de mémoire », en complément des équipements déjà développés sur le territoire : Musée Dunkerque 1940 – Opération Dynamo, Fort des Dunes à Leffrinckoucke, Batterie de Zuydcoote, épaves et cimetières et nécropoles militaires

- (Zuydcoote, Leffrinckoucke, Dunkerque). La Ferme Nord participera ainsi à la structuration de la filière « tourisme de mémoire » initiée par la Communauté urbaine de Dunkerque.
- En proposant avec l'aménagement paysager de la cour de la Ferme Nord, un lieu d'animations et événementiel ouvert au public tout au long de l'année.

Phase 2 - bâtiments SUD :

- En développant, via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès d'investisseurs privés, une offre de services et d'activités dans l'esprit des lieux de l'édifice et du Grand Site à destination de différents publics : hébergement, restauration, micro-brasserie, produits du terroir, location vélo, ...
- En rassemblant sur un même lieu des acteurs/activités privés et publiques pour faire vivre ce site patrimonial tout au long de l'année.
- En confortant la Ferme Nord comme un haut lieu d'écotourisme, associant mobilités douces et découverte du patrimoine bâti et naturel, ce projet permettra de structurer une offre aujourd'hui insuffisamment présente sur le territoire, en réponse aux attentes des touristes et excursionnistes, notamment belges, anglais, et désormais de plus en plus internationaux.

Objectif 3.1 : Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants

Action 3.1.3 – Développement de l'interprétation

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Conservatoire du Littoral, Département du Nord, SIDF, CPIE Flandre Maritime, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 60 000,00 €

Dans la recherche d'amélioration constante de l'offre de découverte, le Grand Site envisage la mise en œuvre d'une étude globale sur le déploiement de l'interprétation sur le site. Cette interprétation portera sur les enjeux et atouts phares du territoire tels que les paysages, les points hauts, le patrimoine naturel et historique ainsi que les traditions. La deuxième phase de cette action portera sur la signalétique pour une mise en cohérence avec la labérisation et une harmonisation de l'information avec l'ensemble des partenaires.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mettre en cohérence l'interprétation multi-thématique sur le territoire ;
- Valoriser les patrimoines et les paysages du Grand Site ;
- Créer des parcours thématiques ;
- Harmoniser dans le paysage la signalétique et veiller à la sobriété des équipement ;
- Répertorier les points hauts et les mettre en réseau pour améliorer la mise en valeur et la découverte du territoire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Respect du site et des paysages ;
- Interprétation sur la fragilité du site et sa préservation ;
- Réduction du nombre de panneaux aux abords et dans le site classé ;
- Mutualisation des panneaux.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de panneaux sur site (en comparaison du diagnostic de 2019-2021).

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Multiplicité des acteurs ;
- Multiplicité des points d'intérêts ;
- Ne pas multiplier les panneaux.

Réponses possibles apportées :

- Groupe de travail dédié à constituer ;
- Lancement d'une AMO pour aider à la hiérarchisation des sujets.

Leviers à mobiliser :

- Accompagnement paysagiste.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Dans le cadre de la démarche engagée par le territoire, un diagnostic sur la signalétique a été mené pour avoir un état des lieux des panneaux, leurs positions, leurs thématiques, leurs états et les propriétaires. Ce diagnostic prenait en compte uniquement les panneaux installés par les pouvoirs publics ou les acteurs partenaires du Grand Site, il ne prenait pas en compte les panneaux des socio-professionnels ou de privés.

Ce bilan de terrain a permis de constituer une base de travail pour envisager la création d'un groupe de travail dédié à ce sujet.

En effet, les acteurs sont nombreux à agir et à installer des panneaux que ce soient des panneaux réglementaires, d'interprétation du paysage, des panneaux liés à la sécurité des usagers ou des pratiques autorisées.

Cette action vient au croisement de démarches locales engagées par la CUD, à savoir le Plan de Paysage qui proposait une interprétation particulière sur des sites à enjeux ou des points hauts / belvédères et le RLPI – Règlement local de la Publicité mis en œuvre sur le territoire communautaire.

Cette action se réalisera en plusieurs phases :

- Constitution d'un groupe de travail ;

- Lancement d'une AMO pour accompagner à l'organisation de l'interprétation sur le territoire Grand Site : quelles thématiques sur quels lieux avec quels outils ?
- Mise en œuvre opérationnelle.

Cette action intégrera le nouveau logo du Grand Site qui a été travaillé en 2024 suite aux recommandations du Ministère.

Objectif 3.2 : Organisation et développer l'accès aux sites**Action 3.2.1 – Mise en œuvre du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte****Maitrise d'ouvrage :** Communauté urbaine de Dunkerque**Partenaires :** AGUR, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, DREAL Hauts-de-France, Communes**Calendrier de réalisation :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2**Budget global :** 20 000,00 €

Le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte réalisé en 2023 a été accompagné d'un programme d'actions opérationnelles à mettre en œuvre pour améliorer l'accueil des visiteurs, maîtriser les accès et encourager la découverte sans voiture.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réguler les flux de visiteurs ;
- Organiser la découverte du territoire ;
- Encourager la découverte sans voiture.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Respect du site classé ;
- Meilleure organisation de la découverte ;
- Réduction des voitures à proximité directe des espaces naturels.

Présentation de l'action

Le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte a permis de valider 5 grands enjeux : la place de la voiture, le stationnement des camping-cars, la circulation des vélos, la qualification des sites à sensibilité particulière et la meilleure gestion et répartition des flux par des expériences de découverte qualifiées dans l'esprit du Grand Site.

Le plan d'organisation de la découverte du Grand Site vise 4 grands objectifs stratégiques spécifiques :

- Garantir un accueil de qualité à tous les publics ;
- Réduire la place des mobilités carbonées dans l'accès au Grand Site et encourager le développement des mobilités douces ;
- Préserver la qualité environnementale et paysagère des sites à sensibilité particulière ;
- Informer le public pour des pratiques plus respectueuses des sites.

Des actions opérationnelles découlent de ce schéma d'accueil, certaines ont déjà été réalisées sur la période 2019-2024, d'autres sont programmées sur la période 2025-2032 et d'autres, enfin sont à revoir car ne sont pas adaptées ou validées.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Objectif 3.2 : Organisation et développer l'accès aux sites

Action 3.2.2 – Création d'aménagement pour les modes actifs

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Département du Nord, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 440 000,00 €

La mise en œuvre opérationnelle du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte passe également par l'aménagement de sentiers et chemins pour les modes actifs. Au-delà de la Vélomaritime, axe structurant pour les cyclistes, il s'agit de créer et sécuriser des connexions entre les différents points d'intérêt du territoire afin de favoriser la diffusion des flux piétons et vélos, surtout lors de pics de fréquentation.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sécuriser les connexions pour les usagers des modes actifs ;
- Diffuser les flux piétons et vélos en dehors de la Vélomaritime en créant des alternatives à cette Véloroute ;
- Mettre en œuvre le plan vélo+ et le plan marche sur le territoire Grand Site ;
- Favoriser l'usage des mobilités actives pour réduire l'empreinte carbone ;
- Intégrer des solutions adaptées pour préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Aménagement dans le respect du site classé et des espaces naturels ;
- Création de nouveaux sentiers pour désengorger la Véloroute ;

- Promotion d'un tourisme durable en limitant l'empreinte écologique des déplacements ;
- Utilisation de matériaux locaux et durables pour réduire l'impact environnemental des infrastructures ;
- Protection des écosystèmes en sensibilisant les visiteurs à des pratiques respectueuses.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de kilomètre aménagés pour les modes actifs ;
- Augmentation des flux piétons et cyclistes sur des itinéraires alternatifs ;
- Intégration de zones écologiques sensibles dans les aménagements ;
- Réduction mesurable de l'empreinte carbone touristique ;
- Quantité de matériaux durables utilisés.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Impact potentiel sur les habitats naturels ;
- Crainte des habitants concernant les nouvelles infrastructures ;
- Coûts liés à l'utilisation de matériaux durables

Réponses possibles apportées :

- Réalisation d'études d'impact et mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- Concertation citoyenne et sensibilisation à l'importance des mobilités actives ;
- Mobilisation de subventions et partenariats financiers.

Leviers à mobiliser :

- Mobilisation des plans nationaux et régionaux pour les mobilités actives et le tourisme durable ;
- Implication des acteurs locaux (associations, entreprises, habitants) ;
- Sensibilisation des visiteurs via des campagnes et des supports d'information.

Présentation de l'action

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Dunkerque investit dans les aménagements en faveur des mobilités actives. À la fois pour sécuriser les cheminements mais également pour créer des connexions entre les différents points d'intérêt du territoire.

Les enquêtes menées dans le cadre du plan vélo+ et du plan marche ont relevé l'intérêt que les habitants avaient pour les modes de déplacement sans voiture et la nécessité de déployer des parcours et de les connecter entre eux.

Si aujourd'hui la fréquentation de la Vélomaritime est importante, une volonté persiste de la désengorger lors des pics de fréquentation en créant de nouveaux itinéraires favorables à la randonnée pédestre, vélo ou équestre. L'objectif est de poursuivre les aménagements sur la période 2025-2032, en créant des sentiers (notamment un en cours de réflexion le long du canal de Furnes), des chaucidous, des chemins verts et d'autres infrastructures pour diversifier les itinéraires et améliorer l'accessibilité tout en respectant l'environnement sur le territoire du Grand Site.

Objectif 3.2 : Organisation et développer d'accès aux sites

Action 3.2.3 – Réhabilitation des digues promenades

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Communes, Europe, État, AGUR

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 3 000 000,00 €

La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a initié un programme ambitieux visant à valoriser les stations balnéaires et les digues promenades. L'objectif principal est d'améliorer la qualité des espaces publics pour répondre en priorité aux besoins des habitants, tout en tenant compte des attentes des visiteurs. Ce projet intègre les principes de développement durable, de gestion des risques liés à la submersion marine (GEMAPI), et de renaturation des espaces, contribuant ainsi à un cadre de vie plus agréable et sécurisé.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sécurisation contre les risques de submersion marine (GEMAPI) ; protéger les résidents des aléas naturels tout en renforçant la résilience des infrastructures ;
- Restaurer le milieu dunaire ;
- Améliorer la qualité des espaces publics ; offrir des espaces publics attrayants, accessibles et sécurisés ;
- Valoriser les modes de déplacement doux ;
- Réduire de la circulation et la présence de l'automobile en favorisant la cohabitation harmonieuse des usages : prioriser les mobilités douces pour améliorer l'expérience des habitants ;
- Favoriser le retour à un paysage, une ambiance plus "nature" du bord de mer ;
- Encourager un tourisme durable : proposer une découverte respectueuse et complémentaire des besoins des populations locales.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Valorisation paysagère de front de mer ;
- Végétalisation des digues et retour de la végétation naturelle sur les dunes pionnières ;
- Traitement qualitatif des entrées de sites dunaires ;
- Réduction des nuisances dues à la circulation automobile ;
- Amélioration des infrastructures pour accueillir un tourisme respectueux sans compromettre le confort des habitants ;
- Promotion d'un cadre de vie durable et attractif pour les générations futures.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Attention et qualité paysagère ;
- Avancement des travaux ;
- Amélioration de l'expérience de visite ;
- Questionnaire qualité de l'accueil / fréquentation ;

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarrer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

- Satisfaction des habitants : évaluation via des enquêtes et des retours directs ;
- Réduction des plaintes concernant les nuisances ou la gestion des risques ;
- Augmentation mesurable de la biodiversité et de la végétalisation des espaces publics ;
- Progression des travaux conformément au calendrier établi ;
- Impact positif sur la fréquentation, tout en préservant la tranquillité des résidents.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- **Acceptabilité sociale** : concilier les attentes divergentes des habitants, des commerçants et des visiteurs ;
- **Contraintes environnementales** : préserver les écosystèmes tout en menant les travaux ;
- **Budgets disponibles** : équilibrer les financements pour répondre aux priorités locales.

Réponses possibles apportées :

- Renforcement des dialogues avec les habitants pour co-construire les aménagements ;
- Communication ciblée sur les bénéfices directs pour les résidents (sécurité, confort, esthétique).

Présentation de l'action



Contexte

La Communauté urbaine de Dunkerque a entrepris il y a quelques années la réhabilitation des digues promenade de Dunkerque et de Leffrinckoucke. Ces aménagements ont permis de limiter la place de la voiture sur le front de mer et de renaturer les espaces publics.

Action

Dans la continuité de ces aménagements, la Communauté urbaine de Dunkerque prévoit la phase 2 de la réhabilitation de la **digue de Leffrinckoucke** avec :

- Réaménagement de la promenade ;
- Création d'un belvédère ;
- Remplacement de l'éclairage public.

Dates d'intervention :

- Pour le belvédère : Mi-janvier 2025 - juin 2025
- Pour la partie promenade : Mi-février 2025 - juin 2025
- Pour l'éclairage public : Mars-avril 2025 - juin 2025

Fin des travaux avant l'été 2025

La CUD envisage également la **réhabilitation de la digue de Bray-Dunes**, une pré-étude est en cours en ce premier semestre 2025. Elle vise à transformer Bray-Dunes en un modèle de petite ville balnéaire résiliente, dynamique et accueillante, tout en renforçant son identité patrimoniale et touristique.

La **commune de Zuydcoote** sera également concernée par un vaste projet de réaménagement de **son front de mer** à rendre accessible à tous et la rue de Valenciennes à requalifier tout en préservant le patrimoine arboré remarquable qui la caractérise.

Objectif 3.2 : Organisation et développer l'accès aux sites

Action 3.2.4 – Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Office de tourisme

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 8 000,00 €

Suite à l'élaboration du Plan marche et du plan vélo, à la gratuité du transport en commun sur le territoire communautaire, au déploiement du Réseau Points Nœuds pédestres et vélo, le territoire du Grand Site dispose de nombreuses infrastructures pour limiter la place de la voiture et utiliser les modes alternatifs à cette dernière dans la découverte du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Valoriser une expérience de visite respectueuse du site et des paysages ;
- Informer les visiteurs des modes alternatifs à la voiture pour découvrir le Grand Site ;
- Faire du Grand Site un espace de découverte sans voiture ;
- Développer le slow tourisme.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Les communes de Zuydcoote, Bray-Dunes et Ghyvelde ne disposent pas d'une desserte de TC "chrono" (cadencement supérieur) ;
- Un maillage moins dense qu'en cœur d'agglomération ;
- Saturation du bus ;
- Saturation du train.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Accueil des visiteurs dans le respect du site et des paysages ;
- Décarbonation des déplacements.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Augmentation du nombre de passagers dans les bus à l'Est ;
- Augmentation de la fréquentation des itinéraires vélo et piéton.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Contexte

En 2019, le Grand Site Dunes de Flandre est devenu l'un des sites "d'escapade nature sans voiture" du Réseau des Grands Sites de France. Depuis cette escapade et la mise en œuvre d'aménagements venus renforcer les sentiers pédestres et cyclo, le territoire et les partenaires souhaitent valoriser ces modes actifs, véritables alternatives à la voiture pour découvrir et parcourir le site.

La structuration du réseau de transport en commun, les aménagements en faveur des cyclos et piétons ainsi que le maillage et la connexion des points d'intérêt entre eux seront également essentiels à la mise en œuvre de cette action.

Des campagnes de communication existent déjà pour valoriser les modes de déplacement sans voiture, il conviendra donc de les renforcer pour atténuer la place de la voiture dans le Grand Site.

Action

Cette action sera mise en place grâce à un renforcement du partenariat avec l'office de tourisme communautaire et des sessions de formation auprès des équipes des conseillers en séjours, de la gestion des groupes et de la communication. En effet, la volonté est d'inciter les visiteurs à venir sans voiture ou à se déplacer le temps de leur séjour sans l'utilisation de cette dernière.

Il conviendra donc de créer des outils et une communication spécifique à l'attention des touristes.

Pour les usagers du quotidien, notamment les clientèles d'habitues ou les habitants, des campagnes de communication seront mises en œuvre.

Dans le cadre de ce programme d'action, un déploiement conséquent des actions en faveur des habitants et visiteurs seront menées : présence en amont des manifestations locales, sensibilisation dans les offices de tourisme, formation des socio-professionnels ou encore mutualisation de supports de communication pour favoriser l'utilisation du bus, du train et des modes actifs.

L'ambition est de réduire et reculer la place de la voiture aux abords des sites naturels et balnéaires mais également historiques.

Cette action vient en complément des autres projets sur la création d'aménagements pour les mobilités actives

Objectif 3.3 : Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnée

Action 3.3.1 – Définition d'un nouveau schéma directeur des sports de nature

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Département du Nord, Conservatoire du littoral,

SIDF, CPIE, VNF, Communes, HMZ, Chambre d'Agriculture

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Budget global : 50 400,00 €

Un diagnostic de territoire approfondi « DTA – Sports de nature » a été réalisé il y a quelques années à l'échelle du périmètre du Grand Site.

Après un diagnostic détaillé intégrant : une étude de la demande, de l'offre et de la vulnérabilité des milieux naturels ; la définition des enjeux ; 5 axes de développement ont été proposés au sein d'un plan d'actions. Il s'agit désormais d'actualiser ses données et de les partager à nouveau avec les partenaires afin aboutir à un programme réaliste et réalisable intégrant le développement des possibilités au sud des massifs dunaires littoraux de façon à alléger la pression.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Développer de façon maîtrisée l'offre de randonnée pédestre, équestre, cyclable ;
- Densifier le réseau français et le relier au réseau belge ;
- Développer de façon maîtrisée l'offre de sports de nature terrestres : trail, VTT, course d'orientation ;
- Diversifier les types de sentiers (revêtement, largeur) ;
- Trouver des solutions de pratiques dans la plaine maritime et le polder.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Allègement de la pression sur et en bordure du site classé ;
- Réduction des pratiques anarchiques et non contrôlées ;
- Sensibilisation des pratiquants à la vulnérabilité des milieux naturels.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de kilomètres réalisés ;
- Liaison opérationnelle ;
- Fréquentation et sensibilisation (comptage) ;
- Mise en place de signalétique.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Protections réglementaires (site classé, Natura 2000, ENS...) ;
- Réglementation du Conservatoire du littoral ;
- Propriétaires multiples (Hôpital Maritime de Zuydcoote, Voies Navigables de France, Conservatoire du Littoral, monde agricole...) différents de l'aménageur (CUD) ;
- Gestion.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Réponses possibles apportées :

- Concertation, échanges et information ;
- Organisation de réunions et rencontres, conventions ;
- Définir en amont du projet qui en sera en charge.

Leviers à mobiliser :

- Hôpital maritime de Zuydcoote et Voies Navigables de France ;
- Chambre d'Agriculture et propriétaires fonciers agricoles.

Les activités sportives et de loisirs de pleine nature deviennent un élément de plus en plus déterminant dans le choix des destinations. Elles contribuent largement à la qualité de vie des locaux (loisirs, bien-être/santé, découverte, évasion, éducation, formation...) et sont vectrices de culture et d'identité pour les territoires et leurs habitants (sport de haut niveau, valorisation du patrimoine naturel, événements...).

Les sports et loisirs de nature constituent donc de nos jours un vecteur de développement durable pour les territoires.

Aussi convient-il aujourd'hui de s'engager dans une démarche de développement maîtrisé des sports de nature par une structuration de l'offre en cohérence avec les enjeux et dynamiques du territoire.

Telle a été la démarche sur le territoire des Dunes de Flandre appréhendant avec ses partenaires le Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) : développement maîtrisé des sports de nature.

Les enjeux du DTA dans le champ des activités sportives :

- Construire avec les collectivités et le mouvement sportif une connaissance fine du territoire pour partager un diagnostic et proposer des préconisations ;
- Améliorer le service public du sport sur un territoire à partir d'une analyse de l'offre et de la demande sportive ;

- Mettre en place une démarche prospective d'aménagement du territoire, de structuration de l'offre et de prise en compte de l'évolution des pratiques ;
- Permettre à l'État d'utiliser ses moyens d'intervention afin de contribuer à de réels rééquilibrages, notamment en agrégeant autant que possible des moyens à concentrer sur des territoires concentrant les handicaps.

Il s'agit désormais d'actualiser les données existantes et de les partager à nouveau avec les partenaires afin aboutir à un programme réaliste et réalisable de diversification et de développement des Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques (ESI).

Objectif 3.3 : Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnée

Action 3.3.2 – Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme lié à la randonnée

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque , Département du Nord, Direction Ruralité et Environnement

Partenaires : Conservatoire du littoral, Province de Flandre Occidentale, Région flamande, communes, Fédération Française de randonnée pédestre, FFCT, FFTE... Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime (CPIE), Voies navigables de France (VNF), Communes de Zuydcoote, Ghyvelde et Bray-Dunes, Hôpital maritime de Zuydcoote, Chambre d'Agriculture, Office de tourisme et des congrès communautaire

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 420 600,00 €

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Le but de cette action est double :

- Créer une liaison secondaire entre la Ferme Nord (future Maison du Grand Site) et la frontière belge au-delà de laquelle l'offre de randonnée est conséquente. Le Département du Nord est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral et assure par ailleurs le développement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) sur le territoire départemental. A ce titre, un réseau de randonnée transfrontalier intitulé MIRRA a été mis en œuvre dès 2011 sur le territoire des Dunes de Flandre et a vocation à se densifier.
- Mettre en œuvre une partie de l'étude réalisée par le CPIE Flandre Maritime sur le développement du tourisme lié à la pratique de randonnée pédestre, cyclo et équestre. Un certain nombre de propositions ont été faites afin de déployer sur le territoire davantage de parcours et de relier les offres existantes, de rendre plus visible l'offre par la pratique, d'améliorer le balisage et la signalétique et de développer les services aux randonneurs pour améliorer leur accueil.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Aménager la liaison pédestre / VTT / équestre Ferme Nord - Maerestraat (aménagement, signalétique, aires de pique-nique, aménagement paysager) ; ;
- Traiter l'entrée de l'EuroVelo 4 - La Vélomaritime à Bray-Dunes ;
- Réserver un espace d'accueil à la Ferme Nord (scénographie, signalétique, accès numérique) avec des aménagements pour les cyclistes/randonneurs/riders ;
- Réaliser un schéma directeur d'accueil - Dune Fossile / Dune Cabour - avec itinéraire pédestre transfrontalier ;
- Etudier la faisabilité de la création d'un itinéraire de

randonnée le long de Ringsloot (Moëres) ;

- Sentier transfrontalier du Grand Site Dunes de Flandre.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Création de continuités et d'itinéraires alternatifs aux réseaux existants ;
- Donner une dimension transfrontalière et supra territoriale au Grand Site (réseau belge, Moëres) ;
- Développer une culture de l'accueil du tourisme itinérant.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Suivi de l'évolution spatiale et quantitatif des flux

- avec le réseau d'éco-compteurs piétons-vélo et/ou équipements et technologies équivalents ;
- Suivre les projets d'aménagements adaptés aux randonneurs pour rythmer les itinéraires ou pour favoriser une halte à proximité de commerces, de sites de visites ou d'hébergements adaptés.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- La traversée de fonciers agricoles ;
- Concilier aménagements et biodiversité ;
- Cohabitation des différents usagers.

Réponses possibles apportées :

- Négociations ;
- Contournement et/ou déplacements et/ou compensation ;
- Sensibilisation des usagers.

Leviers à mobiliser :

- Financement.

Présentation de l'action

Contexte

Depuis la période COVID, on note un engouement pour la randonnée et les sports de nature en général. Les visiteurs développent de nouvelles aspirations à prendre en compte dans les composantes et l'aménagement d'une destination

touristique, à savoir :

- Un retour à la nature et une recherche d'espaces préservés ;
- Des pratiques d'activités respectueuses de l'environnement dans un contexte de changement climatique ;
- La tendance au slow tourisme : découvrir autrement et une aspiration au bien-être ;
- L'émergence de nouvelles pratiques : tourisme de proximité, diversification des activités tout au long de l'année, développement de séjours bas-carbone, préserver et valoriser l'authenticité des territoires...

Enjeux

L'enjeu est de contribuer par le développement des connexions retro littoral et transfrontalières, à l'extension du périmètre du Grand Site de France en projet des Dunes de Flandre et de favoriser la préservation de cet espace naturel exceptionnel de façon concertée et harmonisée (Exemple : la règlementation entre les communes du littoral...).

Mais aussi, dans le cadre du développement de parcours, de contribuer à la valorisation du plan paysage et de son interprétation ; ces actions valorisent l'authenticité du territoire et la caractérisation de sa destination.

L'enjeu est également de développer des aménagements favorisant le tourisme d'itinérance et les synergies produits

Côte d'Opale (Grand Site de France Les Deux Caps, Baie de Somme et Dunes de Flandre).

Axes de développement potentiel

Les touristes itinérants sont une cible encore peu présente sur le territoire. La structuration de cette filière en développement, peut représenter des retombées économiques intéressantes pour le territoire.

- Créer et valoriser les connexions pédestres et cyclables avec la Belgique et la zone rétro littoral ;
- Développer les équipements aux randonneurs (stationnements vélos, stations de recharge, de gonflages, sanitaires, haltes, parking adapté...) ;
- Communication & promotion : centraliser et structurer l'information sur les itinéraires et l'offre de randonnée. Exemples : Proposer une information commune aux randonneurs, aux interfaces entre les itinéraires pédestres et cyclo touristiques, aux gares et aux départs des itinéraires équestres, Référencer les itinéraires sur les applications spécialisées, qualifier les contenus selon les niveaux de pratique, proposer un service de consignes de bagages dans les lieux de visite ;
- Développer une culture de l'accueil du randonneur chez tous les acteurs du territoire : socio-professionnels, institutionnels, habitants et adapter l'offre d'hébergements, de restauration et de services.

Objectif 3.4 : Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence

Action 3.4.1 – Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Office de tourisme et des congrès communautaire, SIDF

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 30 000,00 €

Les filières touristiques du Grand Site telles que l'histoire/la mémoire, les sports de nature et les activités traditionnelles (pêches, agriculture) sont emblématiques sur ce territoire. Bien que de la concertation avec les acteurs concernés et des discussions soient engagées, il convient d'apporter davantage de structuration au cœur de ces filières afin de les mettre en tourisme et proposer ainsi aux visiteurs une expérience de visite et d'accueil cohérente.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Désaisonnaliser la fréquentation ;
- Préserver les espaces naturels fragiles ;
- Valoriser les activités hors saison.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Meilleure préservation du site classé et inscrit par une meilleure répartition des visiteurs sur l'année ;
- Expérience de visite enrichie et différente pour le visiteur qui peut davantage se ressourcer, ressentir l'esprit des lieux, s'imprégner des ambiances du Grand Site.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions de communication réalisées ;
- Taux de fréquentation hors saison.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Afin de préserver les espaces naturels sensibles, fragiles ainsi que le site classé, le territoire souhaite développer un tourisme hors saison estivale.

Depuis quelques années, l'office de tourisme et des congrès communautaire développe des actions de communication pour valoriser le Grand Site sur les ailes de saison et réduit la communication lors de la saison estivale.

Dans cette logique, il conviendra d'accentuer la valorisation des activités à pratiquer d'octobre à juin afin aussi d'augmenter les retombées économiques pour les socio-professionnels.

Pour cela, pourront être développées des actions en faveur :

- **De la gestion de la fréquentation** : analyse et mesure de la typologie des clientèles hors saison et de leurs pratiques ;
- **De la fidélisation des clientèles** : outil à développer dans le cadre de l'observatoire du tourisme.

L'office de tourisme semble le meilleur partenaire pour mener cette action en collaboration avec le gestionnaire du Grand Site.

Le déploiement de manifestations hors saison pourraient également être un moyen de désaisonnalisier la fréquentation touristique.

- **De la professionnalisation de l'accueil des visiteurs** : mettre en place un plan de formations auprès des socioprofessionnels du tourisme tout au long de l'année afin de les sensibiliser au respect et la fragilité du Grand Site des Dunes de Flandre ;
- **D'une offre de découverte cohérente aux attentes des visiteurs et correspondant à la météo (parfois moins clémence hors période estivale)** : Connait-on les attentes ? Quels sont les offres produits proposés par l'OTCC ou les opérateurs privés ?

Objectif 3.4 : Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence

Action 3.4.2 – Mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : les professionnels de l'hébergement de tourisme, l'UMIH, le Club Hôtelier, la FNHPA, les opérateurs de labels écoresponsables

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Développer un tourisme durable consiste avant tout à prendre en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs en répondant aux besoins des visiteurs, mais également des professionnels et de l'environnement dans lequel il se développe. Il s'agit donc, par le biais de cette démarche Grand Site, de structurer et de diversifier davantage l'offre d'hébergement du territoire autour de nouvelles offres d'hébergement et au profit d'une expérience de visite et de séjour plus qualitative et plus durable.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réguler le parc de meublés de tourisme ;
- Accélérer la transition écoresponsable des hébergeurs ;
- Améliorer la qualité du parc existant et poursuivre le développement de produits contemporains ;
- Accroître le volume d'emplacements de passage en HPA ;
- Faire du futur centre d'accueil du Grand Site de France (Phase 2 de la Ferme Nord), un exemple à suivre en matière d'hébergement écoresponsable.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Des hébergeurs acteurs de la stratégie de diversification de l'offre ;
- Des socioprofessionnels contribuants à l'excellence d'une destination écotouristique attendue sur un Grand Site ;

- L'amélioration et l'adaptation de l'offre d'hébergement touristique à l'évolution du territoire et des visiteurs.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Suivre l'évolution quantitative du parc des meublés de tourisme, au regard des évolutions réglementaires adoptées en novembre 2024 et des délibérations de l'EPCI et/ou des communes en découlant ;
- Nombre d'établissements labellisés (Ecolabel, clef verte, Impact Environnemental...) ;
- Suivre l'évolution du nombre d'emplacements de passage des établissements d'hôtellerie de plein air.

Limites/freins/constraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/constraintes éventuels :

- Initiatives dépendantes d'opérateurs privés.

Réponses possibles apportées :

- Aider à la labellisation ;
- Sensibiliser au Grand Site de France en projet.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Leviers à mobiliser :

- Financements ;
- Formations.

Présentation de l'action

Contexte

La dynamique économique et touristiques du territoire et les nouvelles tendances de la demande des visiteurs nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement respectueuse des aménités du territoire et de ses habitants.

Cette nouvelle stratégie de diversification de l'offre d'hébergement, doit répondre pour partie aux grands projets d'agglomération qui viendront développer l'attractivité de la destination et faire évoluer la demande. Les principaux vecteurs de cette dynamique territoriale sont : la construction des EPR à Gravelines, l'arrivée des 20 000 emplois sur la communauté urbaine, le projet Cap 2020 du Grand Port Maritime de Dunkerque, la Marina à Dunkerque, la labellisation Grand Site de France Dunes de Flandre, et le pôle de loisirs de la gare de Dunkerque.

En parallèle, on observe l'évolution de tendances de fonds qui transforment la demande et les attendus des visiteurs touristiques : une demande d'hébergement souple et adaptée à tous les profils, l'importance cruciale d'une stratégie internet efficace, la prise en compte de la notion

"consomm'acteur", l'intégration croissante des technologies dans les processus d'accueil et les réflexions sur le bien-être, l'accessibilité et la sécurité du client.

Enjeux

Dans ce contexte trois enjeux majeurs se dégagent, à savoir :

- La nécessité de faire baisser la tension sur les logements pour répondre aux besoins permanents et temporaires liés au développement industriels, économiques et touristique ;
- Amélioration et évolution de l'offre par une meilleure prise en compte des différences de flux touristiques entre l'ouest et l'est de la destination ;
- Adaptation de l'offre d'hébergement touristique aux nouvelles attentes de la clientèle.

Orientations

Au regard de la situation du marché, des grandes orientations se dessinent :

- Eviter une saturation de la demande d'hébergement auprès des différents établissements hôteliers et para-hôteliers ;
- Améliorer la qualité des hébergements touristiques

existants et moderniser le parc pour préserver l'attractivité touristique du territoire ;

- Diversifier le parc de l'hôtellerie de plein air en incitant une partie des opérateurs à se repositionner et développer le volume d'emplacements de passage.

Plan d'actions

- Accompagner les établissements dans le diagnostic des besoins en rénovation, le recours à des aides et aux démarches de labellisation relevant du développement durable et de la responsabilité sociétale ;
- Suggérer le développement de nouvelles gammes de services adaptés aux différentes typologies de clientèles ;
- Orienter les projets en cours de réflexion vers des structures adaptées aux tendances écotouristiques ;
- Axer les divers projets de développement de l'hôtellerie de plein air vers une clientèle majoritairement de loisirs et non résidentielle ;
- Adapter l'activité de meublés de tourisme à la nouvelle réglementation ;
- Approfondir le potentiel d'accueil du site de la Ferme Nord en matière d'hébergement exemplaire.

Objectif 3.4 : Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence

Action 3.4.3 – Aménagement aire d'accueil et de stationnement des camping-cars

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, communes

Partenaires : DDTM, DREAL, opérateurs privés de camping-caristes (Exemple : camping-car park, camping-car en ville...)

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 225 000,00 €

Dans le respect et la préservation des paysages et des espaces naturels, il s'agit d'organiser et de structurer l'accueil des camping-cars sur le territoire en lien étroit avec les propositions du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site. Accueillir les voyageurs itinérants et leur proposer des services en adéquation avec leurs besoins est également source de retombées économiques pour le territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Améliorer, organiser, maîtriser et mieux répartir l'accueil des camping-cars sur le périmètre du Grand Site ;
- Proposer des aménagements de qualité, aux capacités adaptées et respectueux des sites et des paysages ;
- Réduire l'impact négatif de la fréquentation des camping-cars sur les sites (nuisances, pollutions visuelles, déchets, saturation des aires de stationnement, gestion des flux, ...);
- Harmoniser l'application de la réglementation en matière de stationnement des camping-cars sur les communes du périmètre ;
- Promouvoir et mieux communiquer auprès des clientèles sur l'accueil des camping-cars sur le territoire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation de la qualité paysagère du Grand Site ;
- Réduction des pollutions (déchets, vidange sauvage, visuelles...) ;
- Sensibilisation des camping-caristes au respect et à la préservation des espaces protégés ;
- Meilleure acceptation des habitants à l'accueil des camping-caristes ;
- Maîtrise et meilleure répartition (géographiquement et temporellement) de la fréquentation.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Développement des capacités d'accueil ;
- Meilleure connaissance des clientèles de camping-cars (attentes, comportements, ...) ;
- Favoriser les retombées économiques locales.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Prescriptions environnementales et réglementaires ;
- Fonciers disponibles ;
- Harmonisation de l'accueil et de l'application de la réglementation de stationnement à l'échelle du périmètre Grand Site de France en projet.

Réponses possibles apportées :

- Cellule d'accompagnement des maîtres d'ouvrage ;
- Concertation avec les communes et les usagers.

Présentation de l'action

Etat des lieux de la filière camping-car sur le territoire

- Depuis 2016, une capacité de stationnement dédiée aux camping-cars plus que doublée sur le territoire (de 50 à 123 places) ;
- Une couverture et des capacités de stationnement satisfaisantes à l'Ouest du territoire (Gravelines, Grand-Fort-Philippe), mais insuffisante à Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes et Ghyvelde au regard de l'évolution de la fréquentation touristique de ces dernières années ;
- Une fréquentation en croissance ces dernières années, dont 50% de clientèle étrangère (Belgique, Royaume-Uni et Allemagne) ;
- Une offre d'aires de services (vidange, eau, électricité) globalement bien répartie sur l'ensemble du territoire mais une vigilance à avoir dans l'entretien et les fonctionnalités de ces équipements ;
- Absence de signalétique directionnelle pour la majorité de ces aires de services et espaces de stationnement ;
- Des possibilités de développement contraints : rareté foncière, réglementaires (Site Classé, Inscrit, zone humide, ...) et cohabitation parfois difficile avec les riverains.

Les enjeux

- Economiques : une clientèle touristique source de retombées économiques pour le territoire ;
- Environnementaux : un accueil maîtrisé et respectueux de l'environnement et des paysages ;
- Réglementaires : harmonisation et respects de la réglementation ;
- Sociaux : limiter les nuisances auprès des habitants et des commerçants d'un accueil non maîtrisé / non réglementé ;
- Projet Grand Site Dunes de Flandre : répondre aux enjeux du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte du territoire.

Les axes de développement potentiels

- Associer et inciter les prestataires privés (campings, exploitants agricoles) à l'accueil de cette clientèle ;
- Etudier de nouvelles modalités de gestion des aires de stationnement payantes existantes ;
- Renvoyer et faire circuler ces clientèles vers les aires de camping-cars du territoire (signalétique, communication...) ; favoriser la multimodalité pendant le séjour (bus gratuit, vélo) ;
- Mettre en œuvre un plan de communication et de

- Evaluer les retombées économiques et la satisfaction de ces clientèles.

Le plan d'actions

- Accompagnement technique et financier (fonds de concours) de la CUD auprès des communes ;
- Renforcer sur le littoral de l'Est de l'agglomération (Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes) l'offre de stationnement dédiée ou mutualisée (payante ou gratuite), de qualité et en quantité suffisante ;
- Développer à termes une offre sur des sites en rétro littoral. Sites potentiels : Lac de Téteghem, Ghyselde, campings du secteur...
- Etudier la faisabilité d'utiliser les parkings des établissements scolaires inoccupés les week-ends et pendant les vacances scolaires. Exemples innovants : Lyon, Vannes, Avignon, Cherbourg => <https://campingcarennec.fr/> ; >> Sites potentiels : Lycée Guy Debeyre, Collège Gaspard Malo, Lycée Angellier, etc...
- Privilégier l'aménagement d'aires de stationnement de petite taille (<20 emplacements) respectueux de la réglementation, de l'environnement et des paysages ;
- Aménagement/requalification d'aires de stationnement et de services pour camping-car sur le périmètre du PGS.
- Conception, fabrication et pose d'une signalétique touristique commune à l'ensemble des aires de stationnement et de services.

Objectif 4.1 : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables

Action 4.1.1 – Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : AGUR, Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), développeurs et communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Le plan de Paysage prévoit dans son volet énergétique une spatialisation des énergies renouvelables afin de favoriser l'implantation d'énergie décarbonée dans le respect du site. La mise en place des énergies renouvelables sur le Grand Site s'accompagnera d'une prise en compte de la sobriété et l'intégration dans le paysage telles qu'induites par la démarche.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mieux spatialiser l'installation des énergies renouvelables ;
- Se mettre en conformité avec la réglementation ;
- Moins dépendre de l'énergie carbonée ;
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition énergétique du territoire.
- Faire connaître et tenir compte des valeurs paysagères du territoire (fonction de la géographie, l'histoire, la topographie ...) ;
- Explorer les différentes possibilités d'implantation énergétique.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Réduction de l'utilisation de l'énergie fossile.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Impact des implantations sur les paysages.

Réponses possibles apportées :

- Concertation avec les habitants ;

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Le Plan de paysage doit servir de support pour engager une réflexion sur le mix énergétique renouvelable du territoire Dunkerquois. En associant à la fois la CUD, l'AGUR, le GPMD, les développeurs ainsi que les habitants, il s'agira d'anticiper les besoins énergétiques du territoire pour les années à venir tout en identifiant précisément les gisements énergétiques disponibles sur le territoire et en tenant compte des paysages concernés et des contraintes urbanistiques, géographiques et réglementaires.

Un programme de recherche consacré au développement des énergies renouvelables dans un contexte de polder et en support d'une activité industriale portuaire pourrait être engagé entre Eurénergie, la CUD, l'AGUR et le GPMD. Les résultats pourraient être valorisés et partagés avec des homologues belges et néerlandais.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CUD ne peut pas faire abstraction des spécificités géographiques et topographiques propres au polder. La prise en compte de l'histoire du territoire apparaît comme un préalable indispensable pour la mise en place de projets d'énergies renouvelables de qualité s'intégrant au mieux dans les cinq unités paysagères identifiées. Explorer le champ des possibles du mix énergétique permettrait d'évaluer quelle source d'énergie est la plus pertinente du point de vue de

son efficacité, de sa puissance, des facilités de raccordement au réseau et de son adaptation au paysage. Il s'agira également de mettre en cohérence le récit de transition du territoire avec ses spécificités énergétiques (exposition au vent, potentiel en termes de biomasse, cadastre solaire...). La partie urbaine et agricole du Grand Site pourrait être partie prenante de l'installation de solutions de productions énergétiques.

Néanmoins, les paysages naturels du littoral, eux n'auront pas vocation à développer une production d'énergie renouvelables.

Aussi, l'autoconsommation est ici la production la plus adaptée, permettant le déploiement des circuits courts de l'énergie tout en relocalisant de la valeur économique puisque l'énergie est produite et consommée sur place. En cela, l'autoconsommation constitue un levier de résilience face à la volatilité des prix de l'énergie qui allège la facture énergétique du territoire et de ses habitants.

Les infrastructures d'énergie renouvelable à privilégier dans les paysages urbains sont :

- Les panneaux photovoltaïques et solaires thermiques sur les toitures de l'habitat, des bâtiments publics et des commerces ;

- Les petites centrales photovoltaïques au sol dans les délaissés routiers ou les friches urbaines polluées.

Dans l'espace agricole du polder, les qualités des paysages sont perceptibles à une échelle très locale. Ce sont les limites du parcellaire soulignées par les watergangs, les ouvrages hydrauliques, écluses, passerelles, les corps de fermes accompagnées de leur bosquet d'arbres, les haies ou les alignements d'arbres qui restent, les petites routes qui sillonnent les parcelles.

Les infrastructures d'énergie renouvelable à privilégier dans les paysages agricoles sont :

- Les panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques sur toiture et particulièrement sur les grandes surfaces des hangars agricoles, mais aussi sur les toitures d'habitat ;
- La méthanisation liée aux exploitations agricoles ;
- Les centrales photovoltaïques au sol dans les délaissés non gérés par l'agriculture.

Cette fiche action se reposera sur les recommandations du Plan de Paysage.

Objectif 4.1 : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables

Action 4.1.2 – Accompagnement des actions en faveur de la transition énergétique

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : ADEME Hauts-de-France. Ecosystème D

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Dans le cadre de groupes de travail, de la cellule d'appui aux porteurs de projets, la CUD et ses partenaires accompagneront les porteurs de projets publics et privés dans leurs actions en faveur d'une transition énergétique et écologique, favorable aux paysages, à la biodiversité et au cadre de vie des habitants.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Développer le mix énergétique ;
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Avoir des hébergeurs acteurs de la stratégie de diversification de l'offre ;
- Avoir des socioprofessionnels contribuants à l'excellence d'une destination écotouristique attendue sur un Grand Site ;
- Amélioration et adaptation de l'offre d'hébergement touristique à l'évolution du territoire et des visiteurs.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions mises en œuvre sur ce sujet.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

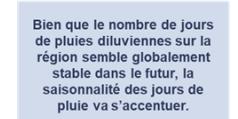
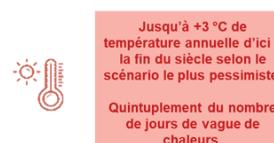
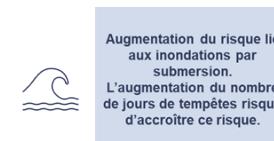
P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarrer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

En 2024, la Communauté urbaine de Dunkerque a été accompagnée par l'ADEME Hauts-de-France et Actierra concernant l'adaptation du secteur touristique au changement climatique.

Face aux changements climatiques, les Dunes de Flandre se retrouvent notamment confrontées à l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer. La gestion des écosystèmes dunaires devient essentielle pour protéger les zones habitées et préserver la biodiversité locale. Par ailleurs, le réchauffement climatique entraîne une pression touristique accrue, en raison de l'afflux de visiteurs fuyant la chaleur du sud de l'Europe.

Le Grand Site Dunes de Flandre serait exposé aux aléas climatiques suivants à horizon 2050.



Les enjeux et l'étude prospective pour les Dunes de Flandre se concentrent dans ce tableau.

Evolutions climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Les ailes de saison bénéficiaient d'un confort thermique plus intéressant facilitant alors la venue d'une clientèle de proximité, notamment sur les week-ends. Les touristes rechercheraient les sites pouvant proposer un confort thermique durant les périodes de canicules: proximité d'un point d'eau (plages, lacs, rivières, piscines...), de zones arborées, ou bâtiments bien isolés... Les périodes de sécheresse nécessiteront une adaptation des activités proposées par les professionnels du tourisme, notamment pour les piscines et autres installations aquatiques.
Evolutions des modes de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> La mobilité active (vélo, marche...) et l'utilisation des transports en commun (trains, bus...) se développeront pour limiter les émissions de GES des déplacements. Les sites facilement accessibles bénéficieront alors d'un avantage concurrentiel sur certaines cibles touristiques. Le déploiement des véhicules électriques continuera avec la nécessité, de la part des professionnels du tourisme et des collectivités, de proposer suffisamment de bornes de recharge pour les visiteurs / excursionnistes. Les déplacements en avion seront plus contraints (taxation, flygskam ...) rendant les courts séjours à l'étranger moins fréquents.
Evolutions des habitudes touristiques	<ul style="list-style-type: none"> Les touristes rechercheront les sites touristiques bénéficiant d'un label prouvant leur exemplarité d'un point de vue environnemental. Le développement d'un tourisme de proximité visant une clientèle régionale se poursuivra. En période de canicule, les touristes rechercheront davantage d'activités en intérieur.
Evolutions de la fréquentation touristique	<ul style="list-style-type: none"> En été. Une augmentation de la fréquentation dans les Hauts-de-France en raison de la désertion de touristes dans le sud de la France, souhaitant échapper aux vagues de chaleur extrêmes. De même, il est fort probable d'assister à une augmentation des fréquentations d'activités en intérieur, représentant un refuge de chaleur en période estivale.
Evolutions de la stratégie touristique	<ul style="list-style-type: none"> La surfréquentation de certaines destinations risque d'entrainer une gestion plus marquée des flux pouvant aller jusqu'à la mise en place de quotas ou à des interdictions temporaires de visite. Les enjeux d'adaptation au changement climatique seront (mieux) intégrés dans les politiques de développement et d'aménagement touristiques, notamment sur le littoral. Les institutions formeront les professionnels du tourisme aux stratégies d'atténuation et d'adaptation pour augmenter la résilience de leur territoire.

Après une phase de diagnostic de vulnérabilité, une stratégie d'adaptation du secteur au changement climatique a été réalisée. De cette stratégie découlent plusieurs actions :

- Engager un travail de (re)création de zones adaptées aux changements climatiques sur le Grand Site Dunes de Flandre ;
- Mener un travail commun avec les techniciens espaces verts pour harmoniser les espaces verts avec le paysage du territoire et récréer des liaisons écologiques ;
- Mettre en relation les différentes instances travaillant sur les enjeux du littoral ;

- Collaborer avec les agriculteurs locaux pour sélectionner des cultures résilientes aux évolutions climatiques et économies en eau ;
- Élaboration d'un plan de communication sur les activités saisonnières et îlots de fraîcheur du Grand Site Dunes de Flandre ;
- Accompagner les acteurs du tourisme dans la rénovation énergétique ;
- Réaliser des études pédologiques pour évaluer les infrastructures à risque sur le Grand Site Dunes de Flandre ;

- Structurer un groupe de travail pour élaborer un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains ;
- Ce travail préparatoire engagé par la Communauté urbaine et ses partenaires, va permettre de pouvoir accompagner les acteurs du secteur à agir en faveur de la transition énergétique et ainsi faire du Grand Site Dunes de Flandre un grand site résilient et engagé.

Objectif 4.2 : Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique

Action 4.2.1 – Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, communes

Partenaires : ADEME, Région Hauts-de-France, Ecosystème D

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 15 600,00 €

Cette action vise à accompagner les acteurs locaux dans l'adaptation de leurs activités au changement climatique. La volonté est de créer avec d'autres partenaires un groupe de travail ou une cellule d'appui sur cette question d'adaptation au changement climatique.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Développer le mix énergétique ;
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'acteurs accompagnés.

Présentation de l'action

En lien étroit avec la fiche précédente, il s'agira de mettre en œuvre des actions en faveur d'un développement durable du territoire et qui intégrera les notions d'adaptation au changement climatique.

Pour cela, une cellule spécifique sera mobilisée pour accompagner les acteurs qui le souhaitent à une évolution de leurs pratiques afin de limiter l'impact du changement climatique et s'adapter en amont aux conséquences de celui-ci.

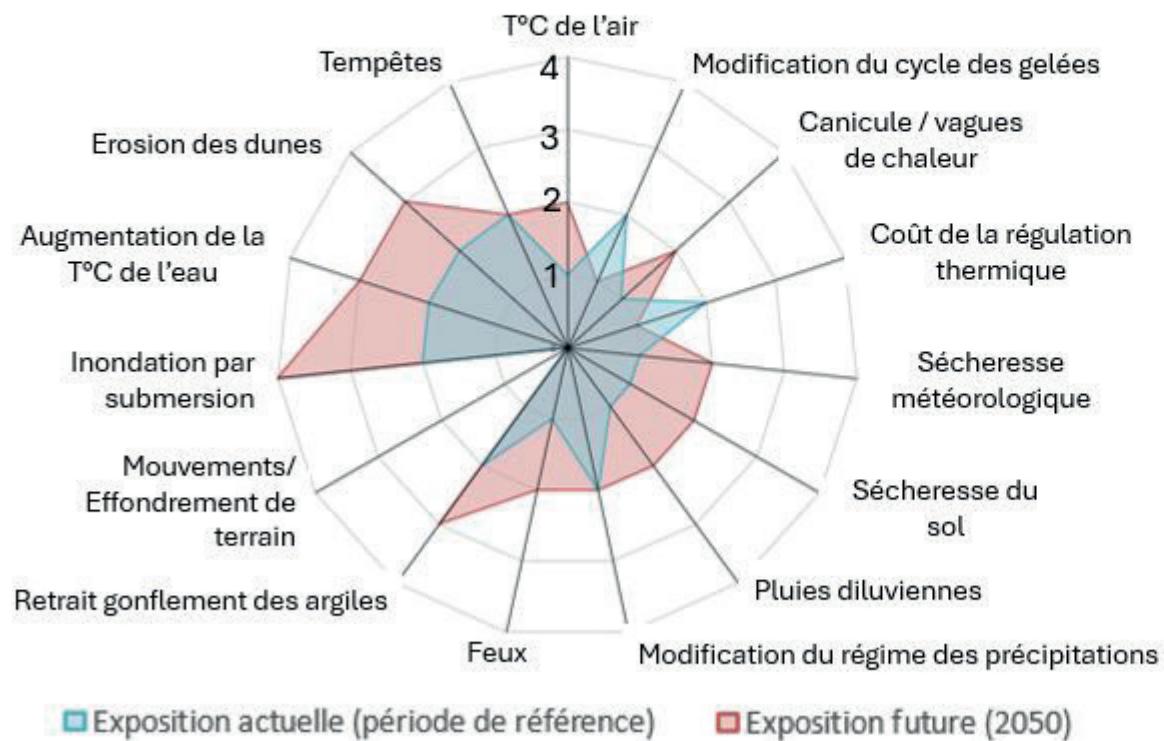
3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Exposition du Grand Site des Dunes de Flandre aux aléas climatiques à horizon 2050



0 : Nulle, ne concerne pas le site

1 : Faible, concerne assez peu le site (Occurrence ponctuelle avec peu d'impacts)

2 : Moyenne (Occurrence + fréquente et/ou intense)

3 : Élevée (Occurrence annuelle et/ou intensité importante du phénomène)

4 : Très élevée (Occurrence annuelle et/ou intensité importante avec un accroissement dans le futur)

Objectif 4.2 : Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique

4.2.2. Erosion du trait de côte et les risques d'inondations continentales et submersion marine

Maitrise d'ouvrage : Direction Cycle de l'Eau – Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Institution Intercommunale des Wateringues, AGUR, Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, CPIE

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 1 234 240,00 €

Le projet Grand Site de France Dunes de Flandre se situe sur un territoire de polder, l'ancien delta de l'Aa. Si des aménagements ont été réalisés au cours des siècles passés pour permettre au territoire de se développer, celui-ci reste soumis aux risques d'inondations continentales et de submersion marine. L'ensemble du polder est couvert par un Programme d'Actions de Prévention des Inondations dans lequel la CUD est maître d'ouvrage de plusieurs actions.

Le système d'endiguement "Digue des Alliés – Ouvrage Tixier" présent sur le territoire du projet Grand Site de France Dunes de Flandre permet de protéger jusqu'à 17 000 de personnes de la submersion marine sur le secteur dunkerquois. Le maintien du niveau de protection actuel, par le biais de l'entretien des ouvrages et du niveau de sable devant la digue, est donc un impératif pour le territoire.

Les dunes Dewulf, Marchand et Perroquet connaissent par endroits des problématiques d'érosion qu'il conviendra de freiner par la mise en place de solutions fondées sur la nature.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sécurisation contre les risques de submersion marine (GEMAPI) ; protéger les résidents des aléas naturels tout en renforçant la résilience des infrastructures ;
- Tenter de maîtriser les évolutions du trait de côte par le biais de solutions fondées sur la nature / « solutions mixtes ».

- L'accompagnement du "basculement" des blockhaus sur la plage ;
- La préservation des vestiges militaires de défense côtière ;
- Pour les politiques locales et en particulier le cadre de vie de la population, le renforcement de ces protections sera bénéfique puisqu'il permettra de protéger davantage ces lieux emblématiques.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- La gestion des pieds de dunes blanches (protection dunes embryonnaires) ;
- La maîtrise des sentiers parasites depuis la plage (siffle vent) ;

- Visites de surveillance des ouvrages digue des Alliés / Tixier, et réalisation des travaux nécessaires ;
- Maintien du niveau de sable rechargé devant la digue des Alliés à Dunkerque ;
- Erosion limitée dans le cadre du suivi du trait de côte bi-annuel existant.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Erosion significative au droit de la jetée de Malo ;
- **Contraintes environnementales** : préserver les écosystèmes tout en menant les travaux ;
- **Budgets disponibles** : équilibrer les financements pour répondre aux priorités locales.

Réponses possibles apportées :

- Mise en place d'un ouvrage atténuateur de houle ;
- Mise en place d'un enclos permanent pour le grand gravelot.

Leviers à mobiliser :

- Etude de faisabilité avant mise en place de l'ouvrage atténuateur de houle.

Présentation de l'action

Réflexion sur la gestion du trait de côte

Dans le cadre du Projet Grand Site, un groupe de travail Environnement, paysage et biodiversité a été créé. Il s'est réuni à plusieurs reprises afin de faire un point sur l'état de la connaissance concernant l'évolution du trait de côte sur le territoire ainsi que sur les acteurs intervenant dans sa gestion.

La CUD s'appuie sur le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale pour la réalisation d'études en lien avec la prévention des submersion marine et la gestion du trait de côte. Dans ce cadre-là, une étude de gestion des sites durables a été réalisée, et a préconisé plusieurs actions afin de limiter les problématiques d'érosion.

Un suivi biannuel du trait de côte est réalisé afin de connaître l'évolution de celui-ci, et les mesures nécessaires à mettre en place sur les secteurs concernés par l'érosion comme l'installation de ganivelles. D'autres solutions fondées sur la nature pourront être mobilisées afin de maintenir le trait de côte.

La Communauté urbaine de Dunkerque est compétente en matière de GEMAPI, notamment sur le volet défense contre la mer. Elle est à ce titre responsable de la gestion et du suivi des systèmes d'endiguement, notamment celui de la digue des Alliés et de l'ouvrage Tixier, qui protège le territoire dunkerquois et une partie du secteur Est Dunkerquois contre

la submersion marine.

Le suivi et la surveillance des ces ouvrages, situés sur le territoire du projet grand site de Flandres est prévu dans l'arrêté de régularisation du système d'endiguement. Afin de garantir le niveau de protection, un niveau de sable qui doit être présent devant l'ouvrage a été défini. Pour cela des opérations de rechargements sont réalisées chaque année. Dans l'objectif de limiter les besoins en rechargement sur ce secteur, l'étude de gestion des sites dunaires a préconisé la mise en place d'un ouvrage atténuateur de houle au droit de la jetée de Malo. Une étude de faisabilité devrait être lancée en 2025 afin de trouver l'ouvrage le plus adapté au site.

Objectif 5.1 : « Effacer » la frontière franco-belge

Action 5.1.1 – Projet Interreg Clim@dunes

Maitrise d'ouvrage : Province de Flandre Occidentale (PFO)

Partenaires : commune de La Panne (B), Commune de Coxyde (B), Agence Nature et Forêt (ANB / B), Regionaal Landschap Westhoek (RWL / B), Aquaduin (B), Westtoer (B), Département du Nord, Conservatoire du Littoral, CPIE Flandre Maritime, CUD, CAUE du Nord

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 440 400,00 €

Clim@Dunes, le cinquième projet dans le cadre d'EUTOPIA, vise à renforcer les liens écologiques, paysagers et récréatifs entre les zones dunaires transfrontalières de la Côte Ouest et des Dunes de Flandre. Basé sur le plan directeur "Vlaamse Duinen Visie 2040" (VEDETTE Interreg V), le projet se concentre sur la réduction des barrières pour la faune et la flore ainsi que sur la restauration de la dynamique naturelle, afin de créer un paysage résilient et robuste face au climat.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Renforcer la résilience des paysages transfrontaliers ;
- Promouvoir la biodiversité transfrontalière ;
- Réduire les barrières physiques pour la faune et la flore et restaurer la dynamique naturelle de la région.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Les différences de strates de collectivités territoriales et leurs compétences ;
- La barrière linguistique.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation des continuités écologiques ;
- Valorisation des espaces fragiles et naturels de part et d'autre de la frontière.

Leviers à mobiliser :

- Volonté politique ;
- GECT.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Réalisation des actions ;
- Support de communication créés.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Les dunes transfrontalières franco-flamandes ont déjà une histoire riche en projets transfrontaliers. Depuis plus de 10 ans, des efforts ont été faits pour protéger, relier et ouvrir le cordon dunaire.

Clim@Dunes, projet intégré au portefeuille EUTOPIA d'Interreg VI, s'appuie sur le plan directeur « Dunes flamandes Vision 2040 » qui a été élaboré dans le cadre du projet Interreg V - VEDETTE et se concentre sur le renforcement des liens écologiques, paysagers et récréatifs entre les zones dunaires transfrontalières.

En effet, d'un point de vue géologique, les « Dunes de Flandre – Westkust » (Côte Ouest belge) forment une unité transfrontalière qui s'étend principalement sur le territoire des communes de La Panne, Coxyde et par extension Nieuport côté flamand et de Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke, Ghyselde et Dunkerque côté français. La zone est délimitée au nord par la laisse de basse mer et au sud par l'E40/A16. Depuis plus de 30 ans, des travaux sont en cours pour protéger, connecter, défragmenter le cordon dunaire.

Clim@Dunes vise à **réduire les barrières physiques pour la faune et la flore** en se concentrant sur les **connexions vertes-bleues**, en **restaurant la dynamique naturelle** de la région et en **ouvrant le paysage de manière durable**. De

cette façon, les dunes flamandes peuvent se développer en un paysage résistant au climat et résilient. Cela nécessite une coopération transfrontalière dans le domaine de la gestion et de l'échange de connaissances. Dans le cadre de Clim@Dunes, il y aura une collaboration autour de **trois thèmes centraux : la connexion des fragments de dunes, l'accès durable au paysage et la participation avec le public**.

Afin de garantir la continuité de la coopération vers la constitution d'un complexe naturel transfrontalier à long terme, une coalition territoriale sera mise en place. Cette gouvernance transfrontalière est composée de gestionnaires de la nature, d'autorités locales et d'acteurs du tourisme et assure, d'une part, le suivi et le maintien des actions au sein du projet Clim@Dunes, ainsi que des liens forts de coopération transfrontalière à l'issue du projet, tant officiellement que politiquement.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



EUTOPIA
Clim@Dunes

Objectif 5.1 : « Effacer » la frontière franco-belge**Action 5.1.2 – Poursuite des échanges transfrontaliers**

Maitrise d'ouvrage : CUD / communes / Département du Nord / Conservatoire du Littoral / structures du territoire et extra territoriales, Groupement Européen de Coopération Territoriale West-Vlaanderen - Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale (GECT-ECGT)

Partenaires : Secrétariats techniques Interreg (aide et suivi au montage de dossiers) / GECT-ECGT (facilitateurs-catalyseurs) / Comité de Détröit / et l'ensemble du panel d'acteurs transfrontaliers

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Budget global : 26 000,00 €

Remarques éventuelles : les partenaires belges font déjà partie des instances d'échanges du PGS. Outre cette coopération transfrontalière large, des réunions plus restreintes pourraient être développées sur des projets plus petits et concrets (actions spécifiques, retours d'expériences, visites de sites...).

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Façonné par l'Histoire depuis des siècles, le territoire et nombre de ses acteurs ont toujours eu la bienveillance de questionner leurs projets auprès des territoires transfrontaliers, et notamment de la Flandre Occidentale belge. S'en sont suivis de nombreux projets de collaboration, officiels ou officieux, et de nombreux projets ont été réalisés dans le cadre des programmes Interreg. Apportant de réelles plus-values de part et d'autre de la frontière, cette dynamique mérite et nécessite une continuité, aussi bien dans la démarche que dans la réalisation.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Favoriser une veille sur les programmes de projets européens et autres projets de coopérations ;
- S'appuyer sur le GECT pour aider des acteurs au montage de leur projet répondant à des orientations/enjeux de la démarche PGS des Dunes de Flandre ;
- Continuer la dynamique entreprise dans le cadre du projet VEDETTE et notamment au regard de l'application du masterplan (répercussions sur nombre d'enjeux du PGS) ;
- Organiser des échanges / éductours / visites communes permettant de s'imprégner des bonnes pratiques ;
- Inculquer l'esprit européen aux habitants du PGS en facilitant l'apprentissage de la langue néerlandaise tout en facilitant la découverte du territoire/actions PGS pour les publics transfrontaliers.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Retours d'expériences et opportunités de démarches de projets innovants ;
- Renforcement des intérêts (écologiques/culturels/paysagers/historiques...) des sites classés/inscrits par une approche transfrontalière ;
- Améliorer l'accueil des visiteurs étrangers (panneaux bilingues, formation des partenaires publics/privés du PGS à un accueil bilingue...) ;
- Opportunités financières pour développer des projets répondant à des plus-values de part et d'autre de la frontière ;
- Diffusion de la démarche PGS à des échelons supranationaux.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de nouveaux partenariats/projets transfrontaliers montés ;

- Nombre de publics cible touchés ;
- Nombre d'actions du PGS bénéficiant d'une approche transfrontalière ;
- Nombre de rencontres/visites/éductours mis en place par les partenaires du Grand Site.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Difficulté linguistique ;
- Démarche administrative pour des petits partenaires.

Réponses possibles apportées :

- S'appuyer sur partenaires bilingues ;
- Mise en place d'une cellule d'aide locale avec appui de partenaires expérimentés dans ces démarches.

Leviers à mobiliser :

- Rapprochement avec le GECT-ECGT pour développer des projets transfrontaliers spécifiques au PGS ;
- Partenaires bilingues et/ou ayant des habitudes de travail transfrontalier.

Présentation de l'action

Le territoire du PGS des Dunes de Flandre présente de nombreuses similitudes avec le territoire situé en miroir de l'autre côté de la frontière. L'histoire commune ancestrale de ce territoire transfrontalier qui n'a d'ailleurs pas toujours été transfrontalier puisqu'il faisait partie au cours des siècles d'un même Etat, pays, comté... La langue patoisante flamande rappelle cette histoire commune et partagée. La frontière actuelle, figée depuis peu à l'échelle du temps, n'a fait que scinder en deux un territoire aux identités communes d'un point de vue géographique, écologique, pédologique... Les enjeux sont à ce titre aujourd'hui communs, et le transfrontalier montre ici tout son intérêt : profiter des uns et des autres afin de monter des projets ayant une réelle plus-value transfrontalière. Ou en d'autres termes : résoudre ensemble les problématiques communes.

Ces problématiques touchent les citoyens français et belges dans leur vie de tous les jours. Acteurs de projets, les partenaires, de part et d'autre de la frontière, peuvent s'appuyer sur de nombreux projets européens, du simple échange verbal aux projets Interreg plus conséquents. De nombreuses facettes ont été abordées, de la culture à l'économie en passant par l'environnement ou le social. Et toujours ce mot d'ordre : faire mieux ensemble.

Si la frontière n'est qu'un trait sur une carte, elle a toutefois façonné ces deux territoires dans des approches différentes. Aujourd'hui, passer la frontière, ça se voit, ça se ressent, ça s'entend. Plus qu'une uniformisation de ces territoires aux identités originelles communes, les projets transfrontaliers, quelle que soit leur durée ou leur ampleur, se doivent de réussir à gommer les frontières 'sensibles'. Echanger, progresser, parfois batailler, mais aller plus loin ensemble.

Au regard des objectifs de la démarche Grand Site, les possibilités transfrontalières sont encore nombreuses. Alors que les sociétés changent, ces possibilités sont quasi-infinies. Elles peuvent porter :

- **Au niveau écologique**, renforcer les cœurs de nature et faciliter les dispersions animales et végétales en optimisant le potentiel écologique des terrains tampons des cœurs de nature. Des axes structurants existants peuvent être mis à contribution : voie ferrée, canal de Furnes, A16-E40, plage, réseau de watergangs, plaine agricole limoneuse dite des pseudo-polders voire jardins privés des habitants et espaces verts publics pour des corridors en pas japonais. Des actions marquantes sur la frontière (atténuation des effets des campings,

restauration écologique et paysagère de la Maerestraat, restauration écologique des anciens bois tourbeux au sud des dunes internes...) auront un impact rapide et réel sur des espèces emblématiques (Couleuvre à collier, Ache rampante, Spatule blanche...voire Orchis des marais ou Loutre d'Europe ?). Des paysages écologiques résilients face aux enjeux actuels des changements climatiques devront permettre de préserver la dualité (France/Belgique) écologique de ce territoire, à la frontière entre les districts biogéographiques dits boréo-alpins et méditerrano-atlantiques. La restauration écologique pourra être la base et le support de nombreux enjeux transfrontaliers connivents : préservation de la fertilité des terres agricoles et optimisation de la lutte intégrée naturelle, valorisation des cheminements de découverte, cadre paysager attractif des futurs aménagements, appui historique des paysages mais aussi appui paysager des sites historiques...

- **Au niveau du paysage**, les interventions porteront sur une atténuation transfrontalière des points noirs tout en garantissant des interventions paysagères typiques et emblématiques de ce territoire transfrontalier. Des études d'écologie historique – analyses de sources anciennes de données – permettront d'affiner les connaissances des paysages d'antan. Les paysages ouverts dunaires avec dunes mobiles et pannes inondées, les alignements de saules têtards et mares bocagères

en transition dunes-polders ainsi que des watergangs gorgés d'eau seront les bases macro-paysagères des interventions. La structuration et la typologie des zones humides et des plantations s'appuieront sur les éléments naturels (dunes paraboliques et ses facettes de micro-niches écologiques) et anthropiques (haies tressées, plessées, mortes, arbres têtards, arbres coupe-vent...). La restauration de ces paysages d'antan sera une réponse évidente à certains maux écologiques actuels (maladies qui déciment les arbres, homogénéisation et perte des identités paysagères des territoires...).

- **Au niveau historique**, les siècles de guerres, de paix, d'ouverture/fermeture des frontières ou de combats communs donnent une singularité forte à ce territoire transfrontalier, en lien notamment avec les territoires proches dont anglais. Ecrire l'histoire du futur chacun de son côté n'est guère plus intelligent que raconter uniquement ses propres histoires. Si de nombreux faits historiques transfrontaliers méritent encore d'être élucidés ou du moins approfondis, la connaissance de l'histoire transfrontalière peut aujourd'hui être valorisée, faire l'objet d'une mise en réseaux, d'un ticket unique de visite, d'un accueil bilingue, d'une diffusion commune... Les sites historiques maillent le territoire transfrontalier, de sites de première importance à des sites plus méconnus, plus dispersés, plus discrets. Mais l'histoire ne se résume pas à ses sites identifiés, elle est partout

et s'entrelace avec les enjeux paysagers et écologiques : des traces de bombardements de l'Opération Dynamo dans les dunes françaises qui les ont rendues plus bombées qu'en Belgique ; des quartiers de la Belle Epoque sur la côte belge et ses façades Art Déco ; des traces visuelles sur les arbres, les habitations et les quais pour montrer l'inondation de 1953 ou encore des arbres recépés séculaires aux formes si caractéristiques, invitant à y écrire quelques vers au couteau sur leurs écorces... L'histoire anodine du quotidien des citoyens franco-belges sera elle aussi un jour à raconter.

- Enfin, au **niveau du chapeau commun de la "société"**, faciliter l'accueil des visiteurs dans sa propre langue, favoriser les échanges pédagogiques scolaires, donner des suites transfrontalières aux circuits de découverte, animer des festivités et autres temps forts de rencontres franco-belges des habitants, favoriser les échanges entre partenaires en amont des projets, profiter des retours d'expériences, harmoniser les usages dans les espaces transfrontaliers pour une lisibilité plus claire, animer des visites bilingues et transfrontalières, profiter des aménagements transfrontaliers pour découvrir l'autre côté... autant de focus qui semblent aujourd'hui pour la plupart dans la conscience, mais dont un rappel n'est jamais de trop.

Objectif 5.2 : Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)

Action 5.2.1 – Itinérance comme moyen de découverte inter-sites grâce aux infrastructures

Maitrise d'ouvrage : Grand Site de France Les Deux-Caps, Grand Site de France Baie de Somme, Grand Site de France en projet Dunes de Flandre

Partenaires : Département du Pas-de-Calais, Syndicat Mixte Baie de Somme

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 27 000,00 €

Dans la continuité du partenariat mise en œuvre entre 2016 et 2019, il s'agira de travailler avec les deux autres Grands Sites sur la découverte de nos territoires sans voiture, en itinérance.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Connecter les 3 Grands Sites régionaux ;
- Diffuser les flux de visiteurs ;
- Valoriser la démarche Grand Site à l'échelle régionale ;
- Désaisonnabiliser la fréquentation.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Développement maitrisé de la fréquentation ;
- Coordination à l'échelle d'un grand territoire avec le respect de l'esprit des lieux de chaque site ;
- Diffusion de la fréquentation sur l'année.

Présentation de l'action

Par le partenariat engagé en 2016, l'ambition commune visait à proposer la découverte de ces 3 trésors de nature en dehors des flux importants de fréquentation, à la fois pour protéger les paysages, socle d'attractivité, souvent fragilisés par des phénomènes de sur-fréquentation mais aussi pour offrir aux visiteurs une découverte de ces mêmes paysages dans les meilleures conditions, en arrière-saison.

Les trois Grands Sites régionaux sont connectés entre eux grâce à diverses infrastructures :

- Ferroviaires ;
- Routières ;
- Cyclistes ;
- Pédestres.

Dans le cadre de ce nouveau programme d'action 2025-2032 la volonté est de reprendre le partenariat engagé entre 2016 et 2019 et avancer sur des outils de communication et stratégie commune pour connecter ces trois grands sites, valoriser les expériences à vivre, avec comme volonté première le déplacement sans voiture.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Objectif 5.2 : Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)

Action 5.2.2 – Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique

Maitrise d'ouvrage : Grand Site de France en projet Dunes de Flandre, Grand Site de France Les Deux Caps et Grand Site de France Baie de Somme

Partenaires : Région Hauts-de-France, CRT Hauts-de-France

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 3

Budget global : 21 000,00 €

Les trois gestionnaires engagés dans la démarche Grand Site de la Région Hauts-de-France à savoir le Grand Site de France Baie de Somme, le Grand Site de France Deux-Caps Blanc-Nez Gris-Nez et le Grand Site de France en projet des Dunes de Flandre ont souhaité s'associer pour proposer la découverte de ces 3 trésors de nature, en dehors des flux de fréquentation.

Dans ce cadre, un partenariat financé par le FNADT, un contrat de destination entre les trois Sites a été mis en œuvre entre 2016 et 2019. Des actions communes de communication avaient été menées.

Dans le cadre de ce nouveau programme d'action, l'enjeu et la volonté résident dans le réengagement dans ce partenariat pour faire de nos trois Grands Sites une destination unique.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Promouvoir les Grands Site de la Région Hauts-de-France.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Expérience de visite enrichie pour le visiteur.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Grâce au soutien technique et financier de l'État et l'investissement des 6 structures, les partenaires ont travaillé entre 2016 et 2019 sur les principaux axes suivants :

- Identification d'une identité commune autour des 3 territoires afin de communiquer largement auprès des publics cibles sur des valeurs de développement durable, sur une découverte respectueuse des espaces et de l'écotourisme (mission d'accompagnement confiée à Sophie de Paillette avec le soutien du Réseau des Grands Sites de France) ;
- Recherche du positionnement stratégique permettant de décliner les outils de communication (types de messages, contenus, etc.) ;
- Étude sur les attentes de la clientèle britannique (Focus groupe confié à l'agence Blue Sail) ;
- Étude des flux trans-territoires des clientèles ciblées (questionnaire partagé entre les sites) ;
- Lancement d'une campagne de promotion/communication multicanal pour valoriser les territoires, les offres et les équipements écotouristiques auprès des marchés cibles.

Concernant l'identification commune, il a été rapidement établi que le point le plus démarquant qui concernait ces 3 sites uniques était lié aux paysages exceptionnels, par leurs qualités et leur grandeur à tous points de vue. De grands paysages à double titre : de grands espaces (immenses/spacieux) et des paysages grandioses, majestueux.

Le positionnement s'est donc établi naturellement autour de 3 typologies de pause.

- **Pause Inspiration** : On souligne les particularités du territoire, sa force et son impact sur les touristes selon plusieurs points de vue - l'histoire qui s'en dégage, les détails qui se sont créés à travers le temps – les gens qui y travaillent : pêcheurs, bergers, agriculteurs, professionnels du tourisme (guides, restaurateurs, hôteliers) qui sont de véritables ambassadeurs pour ce territoire. On mettra en avant toutes les richesses potentiellement source d'inspiration.
- **Pause Respiration** : On souligne la beauté et l'immensité des paysages, ce qu'ils nous procurent en les contemplant. Le territoire devient un espace où l'on se sent bien, où l'on souffle et où l'on a besoin de se retrouver ou en famille, avec ses proches, les gens qui comptent pour nous et qui nous sont essentiels.

- **Pause Sensation** : On souligne les activités à pratiquer sur le territoire (sports extrêmes, activités de pleine nature, la découverte ou redécouverte de la faune et la flore). On est plutôt dans l'action, dans ce que le territoire peut nous proposer en termes d'activités touristiques à faire seul ou à plusieurs.

Durant ces 4 années, de nombreuses actions ont été réalisées : production de 9 vidéos à vocation pédagogiques avec un ton décalé et humoristique ; un site web ; des campagnes de promotion dans les cinémas des Hauts-de-France ; des publireportages (France, Angleterre, Belgique) ; une campagne digitale en Gare du Nord à Paris ; l'accueil de blogueur et la production d'un dossier de presse et d'une carte commune.

Pour la période à venir il s'agira donc de reprendre les actions engagées et de les valoriser à l'échelle régionale en faveur d'une mobilité entre nos trois territoires (diagnostic, aménagements, services, mise en réseau des acteurs touristiques).

Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site

Action 6.1.1 – Animation du partenariat et gouvernance de la démarche

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Tous les partenaires

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 26 000,00 €

La Communauté urbaine de Dunkerque intervient en tant que pilote du projet Grand Site, coordonnateur et animateur du partenariat, mais également comme accompagnateur des porteurs de projet. L'équipe projet et l'ensemble des partenaires sont mobilisés pour définir et mettre en œuvre ensemble les réalisations du programme d'actions. Au-delà de la concrétisation des actions, pour lesquelles il est nécessaire de mobiliser ingénierie et financements, c'est la démarche Grand Site de France qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble des documents stratégiques du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mener à bien le projet Grand Site Dunes de Flandre ;
- Mobiliser les ressources humaines et financières communautaires et de partenaires ;
- Aboutir à un projet partagé de développement durable du territoire ;
- Structurer un large partenariat dans la durée.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Coup de projecteur et mise en valeur du site classé ;
- Large prise de conscience de la valeur, de l'intérêt et de la vulnérabilité du site classé ;
- Mobilisation de moyens en faveur d'interventions à l'échelle du site classé ;
- Projets communs et mutualisation entre les propriétaires et gestionnaires institutionnels et milieu associatif.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysage ;
- Avis de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage ;
- Moyens humains et financiers mobilisés ;
- Nombre d'actions réalisées.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Thématiques multiples et transversalité du projet ;
- Coût global des opérations.

Réponses possibles apportées :

- Information et pédagogie ;
- Recherche de financements.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Le partenariat local - Les premières réflexions relatives à l'engagement du territoire en faveur d'une Opération Grand Site sont issues d'un groupe de travail « mise en valeur et préservation des espaces naturels » lancé par le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en 2011. Conservatoire du littoral, Département du Nord, Région Nord-Pas-de-Calais (à l'époque), Communauté urbaine de Dunkerque, services de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL, Direction Départementale des Territoires et de la Mer - DDTM, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - UDAP, Direccete...) participaient aux échanges et ont contribué aux premières présentations de « révélation » du potentiel du territoire et aux premiers « documents cadre » justifiant l'intérêt d'engager une Opération Grand Site.

La gouvernance et l'équipe du projet - Le Projet Grand Site est une démarche partenariale visant à la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé, intégrant préservation, mise en valeur et gestion durable de ses ressources : paysage, espaces naturels, vestiges militaires, patrimoine culturel des Dunes de Flandre.

La Communauté urbaine de Dunkerque, membre actif adhérent au Réseau des Grands Sites de France, pilote et coordonne la démarche Grand Site. Elle est amenée à conventionner et à travailler en étroite relation avec ses partenaires pour le lancement d'études préalables, l'élaboration du programme d'actions de la démarche Grand Site et la réalisation et le

suivi de certaines opérations.

L'engagement dans la démarche va de pair avec le lancement et la réalisation de plusieurs études qui permettent d'asseoir les connaissances du territoire au regard des attendus de la politique des Grands Sites.

- Étude paysagère
- Étude de fréquentation
- Étude de vulnérabilité des milieux naturels
- Diagnostic de territoire sur les sports de nature
- Étude de valorisation des vestiges militaires
- Étude Ferme Nord
- Étude de valorisation des vestiges militaires
- Étude de positionnement stratégique Ferme Nord
- Étude d'activation de site Ferme Nord

Par ailleurs, le Projet Grand Site se nourrit des réflexions et des préconisations d'autres démarches qu'elles soient antérieures ou contemporaines et quelle que soit l'échelle :

- Étude Batterie de Zuydcoote
- Études de valorisation des canaux
- Études Fort des Dunes
- Plan de paysage communautaire
- Mémoire universitaire « Mur de l'atlantique »
- Étude paysagère l'hôpital maritime de Zuydcoote
- Projet LIFE+ FLANDRE

- Projet VEDETTE

- « Masterplan » transfrontalier Vision 2040 issu du projet de coopération Vedette
- Plan de Paysage
- Schéma d'aménagement paysager Fort des Dunes et Ferme Nord

Plusieurs instances permettent de coordonner la démarche et de mener à bien les actions inscrites dans le programme d'actions :

- **Le comité de pilotage** - Co-présidé par le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque et le Sous-préfet de Dunkerque, le comité de pilotage regroupe les partenaires engagés dans la démarche Grand Site, les financeurs ou co-financeurs d'actions, les gestionnaires ou propriétaires d'espaces naturels intégrés au périmètre du PGS. Son rôle est de donner les orientations stratégiques, de valider le programme d'actions, le périmètre du projet et suivre la mise en œuvre du projet.
- **La "Rencontre" des maires du Projet Grand Site** : instaurée en 2022 cette instance réunit les maires des communes concernées par la démarche (Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes, Ghyselde) a pour objectif d'aborder les sujets liés au Projet Grand Site qui concernent leurs communes et de partager la

vision d'ensemble des projets menés sur le territoire.

- **Le comité de suivi interne** réunit les directions de la CUD (Communauté urbaine de Dunkerque) en lien avec les thématiques de la gestion du trait de côte, des mobilités, de la voirie, de l'aménagement, des espaces verts, des éco-initiatives.
- **Le comité de suivi des partenaires**, composé des représentants de la DREAL Hauts-de-France, du Conservatoire du Littoral, du Département du Nord, de l'AGUR, du CPIE Flandre Maritime, du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre et de l'équipe projet Grand Site. Celui-ci réunit tous les 2 mois les partenaires opérateurs et maitres d'ouvrage public du projet afin de faire des points d'avancement sur les projets.

Une démarche Grand Site se développe avec les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs locaux. On en dénombre une trentaine fédérés autour de la Communauté urbaine de Dunkerque :

- Les services de l'État : DREAL, DDTM, DRAC, DRJSCS, UDAP, CGEDD
- La Région Hauts-de-France,
- Le Département du Nord,
- Les communes de Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes, Ghyvelde-Les Moëres,
- Le Conservatoire du littoral,
- L'Agence d'urbanisme et de développement de la Région

Flandre-Dunkerque,

- Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre,
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime,
- Le Réseau des Grands Sites de France,
- Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale,
- L'Office de tourisme et des Congrès de Dunkerque,
- Les Voies Navigables de France,
- La Chambre d'agriculture,
- L'hôpital maritime de Zuydcoote,
- La Fondation du patrimoine,
- Atout France,
- La Banque des Territoires,
- Les partenaires flamands : Province Flandre Occidentale, Agence Nature et Forêt, VLM, IWVA, Westtoer,
- les partenaires Manche / mer du Nord : ADRT Nord (La Tangente, agence d'innovation touristique) ADRT Somme, ADRT Pas-de-Calais, Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, Département du Pas-de-Calais.

Équipe projet

- 1 chef de projet Grand Site - CUD;
- 1 chef de projet « études et aménagements paysagers » - CUD;
- 1 chef de projet « Ferme Nord - Maison de Site » - CUD ;
- 1 chef de projet « communication / promotion » - CUD ;
- 1 paysagiste-concepteur DPLG - AGUR - temps partiel;

- 1 écologue - CPIE Flandre Maritime - temps partiel;
- + experts thématiques des collectivités locales et/ou partenaires historiques identifiés en fonction des sujets.

L'équipe projet PGS, renforcée en 2018 et en 2021, a vu son rôle évoluer au fil du temps vers une cellule technique d'appui aux porteurs de projets publics ou privés dans le périmètre du PGS.

Le lien avec le Réseau des Grands Sites de France
Le Réseau des Grands Sites de France accompagne les territoires labellisés ou en démarche Grand Site. Fort de conseils et d'expériences, le réseau soutient l'Opération Grand Site menée sur les Dunes de Flandre.

Dans le cadre de ce lien entre le réseau et le Grand Site, l'équipe projet et ses partenaires sont investis dans la vie du réseau : participation aux journées communication, journées du développement local, séminaires des directeurs, groupe de travail thématiques (hyper-fréquentation, communication...). Les membres de l'équipe participent aussi régulièrement aux rencontres et aux échanges organisés par le RGSF et entretiennent des liens étroits avec les autres territoires engagés dans la démarche.

Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site

Action 6.1.2 – Cellule d'appui aux porteurs de projets

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Tous les partenaires

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 5 200,00 €

Afin d'accompagner les projets, notamment d'aménagement, qui peuvent se développer dans le périmètre du Grand Site, une cellule technique d'appui a été créée. Elles reposent sur plusieurs personnes compétentes dans des domaines variés : développement local durable, architecture, paysage, biodiversité, mobilités douces, sport de nature, concertation locale... Cette cellule est à titre gratuit à la disposition des porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Accompagner les porteurs de projets publics ou privés ;
- Donner des préconisations en termes d'architecture, d'intégration paysagère et de biodiversité ;
- Être informé et intervenir en amont des projets.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Mise en cohérence ou en dialogue les projets avec le PGS dans la prise en compte de l'esprit des lieux ;
- Partage sur la fragilité et la dimension exceptionnelle et pittoresque des sites inscrits et classés.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de réunions ;
- Nombre de projets accompagnés ;
- Qualité de la réalisation des projets ;
- Intégration paysagère et cohérence architecturale des projets.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

- Limites/freins/contraintes éventuels :
- Disponibilité des intervenants.

Réponses possibles apportées :

- Ingénierie supplémentaire, formation et partenariats.

Leviers à mobiliser :

- Communication auprès des porteurs de projets sur l'existence de la cellule et les possibilités d'accompagnement.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

La cellule d'appui aux porteurs de projets s'appuie sur différentes ressources présentes chez l'ensemble des partenaires du Projet Grand Site.

Elle peut être saisie par des porteurs de projets publics ou privés.

La composition de la cellule varie en fonction des besoins du projet et mobilise des compétences en matière de paysage, biodiversité, patrimoine, aménagement, urbanisme, communication, développement économique etc.

Elle est généralement composée de :

- L'équipe projet Grand Site de la CUD accompagnée d'autres collègues en fonction des sujets abordés ;
- Un paysagiste de l'AGUR ;
- Un écologue du CPIE ;
- L'inspection des sites pour les projets en Site classé.

Si besoin, elle intègre d'autres partenaires en fonction des projets (CAUE, UDAP etc.).

Cette cellule d'appui peut également être amené à travailler sur la production d'éléments comme des cahiers de recommandations, des chartes etc. Sur des sujets d'intégration écologique, paysagère, architecturale etc.

Notamment dans le cas où des sujets nécessiteraient une approche globale plutôt qu'un traitement au cas par cas.

Cela permettrait également de capitaliser l'action de la cellule en matérialisant des retours d'expériences.

Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site

Action 6.1.3 – Suivi et évaluation du programme d'actions

Maitrise d'ouvrage : CUD**Partenaires :** Département du Nord, Conservatoire du Littoral, AGUR, CPIE Flandre Maritime, Communes**Calendrier de réalisation :**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1**Budget global :** 15 600,00 €

Dans le cadre de la démarche, la gouvernance déployée et les moyens humains mis à disposition seront les garants du suivi et de l'évaluation du programme d'actions.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Avoir un regard au fil du temps sur les actions réalisées, en cours ou à venir ;
- Pouvoir adapter les actions en fonction des enjeux du territoire ;
- Pouvoir établir un bilan à mi-parcours.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Qualification de l'état d'avancement du Programme d'actions ;
- Bonne connaissance des actions nouvelles entrantes ;
- Identification des synergies de projets avec la dynamique des politiques publiques.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Tableau de suivi des actions en lien avec les indicateurs par action.

Présentation de l'action

Le suivi et l'évaluation du programme d'actions seront réalisés tout au long de la période 2025-2032.

Par le biais des indicateurs de mise en œuvre déclinés par action, il s'agira de disposer d'un tableau de suivi qui permettra d'avoir une vision à la fois globale et précise sur les actions en cours de réalisation, celles finalisées et celles qui seront à mener.

Ce tableau global sera réalisé avec l'appui des membres du comité de suivi qui assureront également un suivi et une évaluation de leurs actions.

L'objectif est de pouvoir suivre l'avancée des 46 actions et de vérifier la cohérence avec les attentes de chaque action.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarrer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site

Action 6.1.4 – Perspectives extension périmètre Grand Site

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Partenaires PGS, Chambre d'Agriculture, Sections de Wateringues, Mairie de quartier de Rosendaël, commune de Téteghem Coudekerque-Village

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 5 200,00 €

Le périmètre du PGS Dunes de Flandre validé localement en 2019 est d'environ 3300 hectares dont 925,21 ha sont classés au titre des sites.

Ce périmètre n'épouse pas uniquement les limites administratives pour être en cohérence forte avec le programme d'action (1er, 2019-2024). L'occupation du sol se réparti ainsi : 1/3 d'espaces naturels (dune, plage, estran, mer), 1/3 d'espaces urbains, 1/3 d'espaces agricoles. 5 communes sont en totalité ou partiellement concernées.

Les partenaires souhaitent prendre le temps de questionner le périmètre actuel au regard :

- De l'avancé du programme d'actions ;
- Des évolutions possibles des emprises du site classé ;
- Des dynamiques des paysages à proximité (les Moëres, zone horticole et maraîchère, polder) ;
- Du futur du site de l'usine des dunes ;
- Des discontinuités Nord-Sud pour les modes actifs.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Etudier la faisabilité d'étendre le périmètre du Projet Grand Site en faisant évoluer sa limite sud dans la perspective des suites de la démarche (renouvellement de label, évolution des sites classés et inscrits) ;
- Diffuser plus largement la démarche et la politique Grand Site de France (en lien avec une orientation du Plan de Paysage de la CUD) ;
- Poursuivre la démarche de « valorisation » du polder (améliorer la connaissance, préserver ses caractéristiques, adaptation aux changements climatiques).

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Intégrer pleinement la dimension polder (gestion, paysage, histoire) ;
- Valoriser le territoire agricole et de la zone horticole et maraîchère avec leurs acteurs et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques ;
- Porter une attention sur les espaces en amont du littoral touristique pouvant jouer un rôle pour une meilleure gestion des flux de fréquentation (équilibre nord/sud, favoriser les déplacements en mode actif nord/sud).

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Réalisation d'une étude d'extension du périmètre du PGS ;
- Association des partenaires (réunions, comité technique, comité de pilotage) ;
- Evolution ou non du périmètre à l'échéance de la demande de renouvellement de label (2033).

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Association des acteurs du milieu agricole ;
- La non-évolution des sites classés et inscrits ;
- Un ralentissement dans la réalisation du programme d'actions.

Leviers à mobiliser :

- Remobilisation des réflexions préalables à la validation de l'OGS de 2021 ;
- Utilisation des données du Plan de Paysage de la CUD ;
- Mobilisation des travaux de la démarche « Delta de l'Aa 2050 » le centre de ressources de l'adaptation du territoire Calais - Dunkerque - Saint-Omer au changement climatique.

Présentation de l'action

Prendre de la hauteur et de la distance :

Au cours du XIXe, Victor Hugo a décrit sa traversée à pied du territoire entre Furnes en Belgique et Dunkerque en France. Il qualifiait son trajet "d'admirable promenade sur le sable" et nous livrait une mise en parallèle de la mer et du polder, deux lignes horizontales séparées par les dunes.

“ Quelquefois je me tournais vers la terre, qui était belle aussi. Les grandes prairies, les clochers, les arbres, la mosaïque des champs labourés, la coupure droite et argentée d'un canal où glissaient lentement d'autres voiles, le bâlement des vaches qu'on voyait au loin, sur le pré, comme des pucerons sur une feuille, le bruit des charrettes sur la route qu'on ne voyait pas, tout m'arrivait à la fois, aux yeux, aux oreilles et à l'esprit. Et puis, je me retournais, et j'avais l'océan. C'est une belle chose qu'un pareil paysage doublé par la mer. ”

Victor Hugo - Œuvres complètes - « Voyages » -

Collection Bouquins - Éditions Robert Laffont, Paris, octobre 1987

Des pistes énoncées dès les études préalables :

Les premiers travaux de définition du périmètre du Grand Site (études préalables en 2013) imaginaient différentes limites notamment dans la partie sud du territoire en intégrant plus ou moins fortement les paysages ouverts du polder agricole.

Le choix en 2019 s'est arrêté sur un périmètre restreint, cohérent au regard des sites classés et inscrit, équilibré dans les grands rapports d'occupation de l'espace et qui s'attache à deux dimensions importantes qui sont le sable et la mémoire.

Dans la période 2025-2033, les partenaires souhaitent reprendre les réflexions sur une potentielle extension du périmètre en direction du sud. Cette attention est motivée par une périphérie riche de sites, de paysages :

- La zone horticole et maraîchère de Rosendaël à Dunkerque et Leffrinckoucke (unité de paysage) ;
- Le site de l'usine des Dunes (en activité) ;
- La paysage de polder agricole et le secteur des Moëres (unité de paysage) ;
- La gestion des eaux de surface et le réseau de drainage des wateringues ;
- Le lac de Téteghem ;
- La batterie militaire d'Uxem (commune de la CCHF) ;
- ...

Au chapitre "sable et mémoire" du Grand Site des Dunes de Flandre pourrait succéder le chapitre "eau douce, eau salée" mettant alors en avant une facette supplémentaire, celle du savoir-faire ancestral de la gestion de l'eau sur le polder de l'ancien delta de l'Aa.

Eléments de calendrier et de méthode :

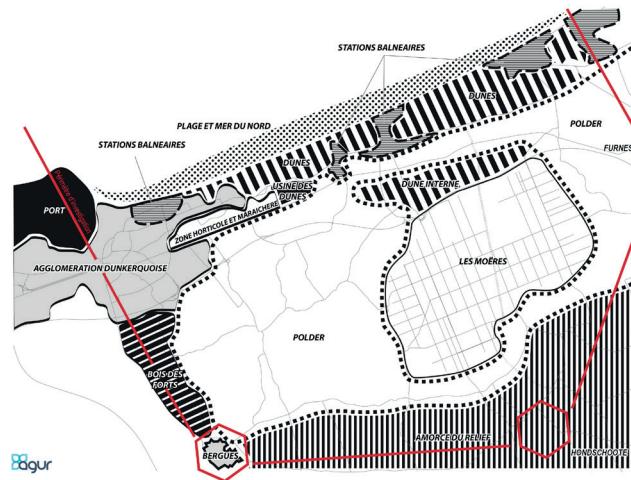
Cette action pourra être engagée à l'issu du bilan intermédiaire de la période du PGS 2028-2032, les résultats du suivi pourront pleinement nourrir le processus de réflexion.

Sur la base d'une analyse des dynamiques paysagères, des sites d'intérêts en périphérie, des réalisations du programme d'actions, des effets de bord du périmètre actuel et de « l'effet label », de nouvelles enveloppes pourront être argumentées et proposées aux partenaires de la démarche.

Ces réflexions pourront être portées par un groupe de travail spécifique avec ou sans l'apport d'un point de vue externe par le biais d'une mission confiée à un groupement d'études (agences de paysage et d'environnement). Les résultats seront partagés en comité de suivi et en comité technique pour au final être validés en comité de pilotage.

A noter que la dimension stratégique de cette étude peut difficilement se limiter à la seule définition du périmètre du PGS Dunes de Flandre et devra surement intégrer la formulation des valeurs du territoire, de ses enjeux pour aboutir à proposer des orientations et une forme de plan d'actions pour garantir la cohérence de la démarche.

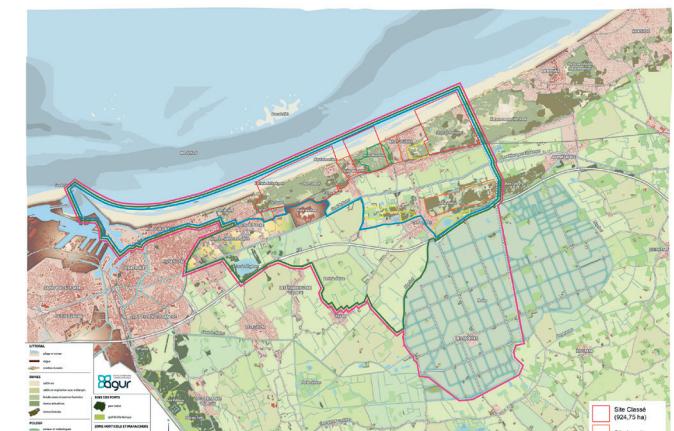
Cartographies tirées des études préalables :



Périmètre d'investigation des études paysagères en 2013-2014



Hypothèses de périmètres pour l'Opération Grand Site en 2014-2015



Objectif 6.2 : Partager les valeurs du Grand Site

Action 6.2.1 – Mise en œuvre d'une stratégie de communication vers les habitants, excursionnistes et touristes

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Département du Nord, Conservatoire du Littoral, AGUR, CPIE Flandre Maritime, SIDF

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 111 600,00 €

Remarques: Action difficile à chiffrer, largement partagée. Juste prévoir des temps de formation de publics relais (enjeux OGS, messages types, priorités des messages, socle commun à faire partager...).

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Intégrer le grand public à la démarche Grand Site : depuis la réflexion des actions jusqu'à leur communication en passant par des réalisations communes et partagées
- Expliquer les actions, leurs objectifs, plus-values au regard du territoire et des orientations stratégiques mais également pour les habitants (amélioration du bien-être, préservation patrimoine commun, amélioration d'un cadre de vie sain...) ;
- Intégrer l'ensemble des publics du territoire (habitants, touristes d'un jour, travailleurs simplement de passage...) ;
- Sensibiliser toutes les typologies de la population (âge, niveau social, situation...) en adaptant les messages et outils permettant la mise en place d'un socle commun et partagé de la connaissance du Grand Site et par-delà de ses composantes écologiques, paysagères, historiques, culturelles...;
- Cibler les messages en fonction du public à qui on s'adresse et déployer actions et messages .

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Meilleure compréhension des actions entreprises sur le territoire par sa préservation, sa valorisation...
- Meilleure diffusion des messages par des publics relais de l'information, permettant à un plus grand nombre d'être sensibilisé ;
- Comprendre, c'est aimer ; aimer, c'est protéger. Le passage à l'action stimulera fortement l'atteinte des objectifs ;
- Meilleure prise en compte des actions Grand Site, reflets de nombreuses politiques locales.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation mises en place et indicateurs intrinsèques (typologie publics, évaluation de la perception des messages, envie de passer à un stade supérieur...) ;
- Nombre de personnes ciblées en fonction des actions ;
- Acculturation du grand public et intégration de connaissances communes et partagées.

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Présentation de l'action

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Evolution des messages selon retours d'expériences des actions menées ;
- Messages délivrés qui restent ciblés par les formateurs selon leurs connaissances, envies...

Réponses possibles apportées :

- Formations évolutives et mise à niveau auprès des publics formés des évolutions (à) apportées(er).

Leviers à mobiliser :

- Tous les acteurs du Grand Site ; formations de publics relais indispensables pour la réussite de cette action mais également pour la réussite du PGS.

Dans le cadre de cette action, la volonté est de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation déclinée par cible : les habitants, les résidents temporaires, les excursionnistes, les touristes. En lien avec les actions déjà menées telles que le concours photo, la mise à jour du site web, la présence lors de manifestations par exemple. Cette action sera mise en œuvre avec l'appui du service Communication de la Communauté urbaine de Dunkerque, en collaboration avec les partenaires pour qu'ils soient eux aussi diffuseurs de l'information.

Il pourra s'agir de :

- Créer des supports de communication pour expliquer la démarche dans laquelle le territoire est engagé, valoriser les actions menées ;
- Réaliser ou mutualiser des panneaux d'interprétation ou de signalétique (en lien avec la fiche 3.1.3) pour faire rayonner sur le territoire la dynamique Grand Site Dunes de Flandre ;
- Déployer une communication web via le site internet et les réseaux sociaux : créer une communauté Grand Site Dunes de Flandre ;
- Développer des outils ludiques pour la balade, la découverte du territoire et la sensibilisation aux paysages et à l'esprit des lieux (mobilisation de la Malle Vagabonde par exemple).

Ces actions viendront en complément de présence ou d'organisation d'événement grand public sur le Grand Site tel que les journées portes ouvertes de la Ferme Nord, le village du Grand Site...

Objectif 6.2 : Partager les valeurs du Grand Site

Action 6.2.2 – Déploiement d'actions vers le grand public, les scolaires

Maitrise d'ouvrage : CPIE Flandre Maritime, Communauté urbaine de Dunkerque, Communes, Département du Nord

Partenaires : Département du Nord, CUD, Communes, Association les Blongios 'la Nature en chantier', associations de réinsertion, partenaires du PGS, structures d'accueil spécialisé, entreprises espaces verts... et les habitants

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Budget global : 104 000,00 €

La restauration des paysages et des écosystèmes, lieux de vie de la biodiversité, est un objectif prioritaire dans le cadre du PGS, notamment via les actions de l'orientation stratégique 1. Si des partenaires sont clairement identifiés sur ces questions (Département du Nord, services techniques CUD/Communes...), l'un des enjeux du Grand Site est de diffuser leurs bonnes pratiques à l'ensemble des propriétaires/gestionnaires des espaces naturels publics et privés. L'accompagnement de la montée en compétences et du pouvoir d'agir des habitants est un levier important en ce sens, les espaces verts privés (jardins...) constituant une grande part des espaces sur lesquels des résultats positifs peuvent être attendus.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Diffuser les bonnes pratiques de gestion à titre conservatoire à l'ensemble des acteurs ;
- Créer des liens entre les gestionnaires publics et privés des franges dunaires ;
- Intégrer et faire agir les habitants à la gestion de leur patrimoine naturel commun par l'organisation de chantiers participatifs ;
- Accompagner la montée en compétences des habitants pour les aider dans la mise en place d'actions favorables à la biodiversité au sein de leurs jardins ;
- Créer du lien entre gestionnaires et habitants afin de faciliter l'explication des actions entreprises par les gestionnaires auprès des habitants, notamment riverains.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Diffusion des bonnes pratiques : démultiplication d'actions favorables à la biodiversité ;
- Explication des objectifs et moyens d'actions mis en place pour la gestion des espaces de nature, publics et privés, et notamment des sites inscrits/classés (appropriation d'un socle commun de connaissances) ;
- La mise en place d'actions favorables à la préservation de la biodiversité au sein des jardins privatifs favorise les potentiels écologiques de ces terrains et avec eux les possibilités de préservation des espèces extraordinaires et ordinaires ;
- Les chantiers participatifs viennent répondre à des enjeux de politique sociale, de santé publique (bienfaits de la nature).

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de chantiers participatifs (et participants) mis en place avec différents publics cible ;
- Typologie des publics cibles et liens établis lors de ces temps de partage et d'échanges ;
- Nombre de citoyens répercutant chez eux les bonnes pratiques (alternatives aux biocides, bois mort, flore indigène spontanée, creusement de mare, haie arbustive spécifique du territoire Grand Site) ;
- Nombre et typologie d'aménagements réalisés par les habitants ;
- Nombre de nouveaux espaces colonisés par des espèces à forts enjeux patrimoniaux ayant pu profiter des actions mises en place par et chez les habitants.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Difficile participation des publics, notamment adultes ;
- Efforts physiques ;
- Difficulté de faire agir des habitants sur des terrains qu'ils ne fréquentent pas.

Réponses possibles apportées :

- Travailler avec les écoles, inviter les parents ;

- Adapter les travaux aux publics cible, prévoir des temps de finalisation des travaux par des "professionnels" ;
- Prioriser sur les usagers et riverains.
- Démontrer la plus-value au niveau local des actions.

Leviers à mobiliser :

- Associations d'habitants et groupes constitués. Également usagers des terrains (associations sportives fédérées, randonneurs, promeneurs du dimanche...) ;
- Travail en amont avec le propriétaire/gestionnaire des espaces (publics) pour intégrer les usages dans le plan de gestion, condition facilitatrice pour la participation des usagers.

Présentation de l'action

La préservation de la biodiversité est l'affaire de chacun. Collectivités, acteurs socio-économiques, associations, habitants, tout le monde a un rôle à jouer, à son échelle. Le territoire du PGS, fort de caractéristiques paysagères, physiques ou climatiques singulières, est un terrain d'expérimentation remarquable.

Faire participer les habitants à la gestion de leur environnement proche s'inscrit dans une démarche volontaire en faveur du développement durable pour plusieurs raisons :

- La théorie fait directement place à la pratique. Plutôt que d'aborder des notions parfois complexes (biodiversité, corridors biologiques, gestion différenciée...) on favorise leur compréhension par leur application directe sur le terrain. A la manière de travaux pratiques, cela permet d'expérimenter ces notions en conditions réelles. Enfin, il est possible à terme d'apprécier les résultats des actions menées.
- Par extension, la participation revêt un caractère formateur : les participants sont formés à des pratiques et des techniques plus respectueuses, non dans la solennité des discours mais dans la convivialité d'actions collectives. Ils sont plus à même de saisir les principaux enjeux de leur implication.

- La participation favorise une appropriation du territoire en contribuant à une préservation concertée du cadre de vie, condition essentielle du bien-être de chacun.
- Par le biais de la participation, chacun se sent concerné par les décisions prises et par leur mise en œuvre. En connaissance de cause, chacun peut ainsi mieux comprendre la prise de décision et mieux participer à la vie de la cité.
- La participation favorise le lien social : rencontre entre générations, entre quartiers, entre catégories socio-culturelles voire socio-professionnelles et ce, autour d'une préoccupation commune : la préservation de l'environnement.
- La participation revêt un impact économique direct ou indirect notamment par la réalisation collective d'actions de préventions (lutte contre l'érosion, les inondations, préservation de la biodiversité).

Le chantier nature sur l'espace public ou l'action personnelle au sein d'un jardin entrent parfaitement dans ce cadre. Ils sont des outils privilégiés et adaptés pour accompagner la participation des habitants à la vie du territoire. En ce sens, de nombreuses actions seront préparées et animées sur les terrains publics et privés :

- Chantiers nature de création ou de restauration des milieux remarquables de notre territoire : mares et autres zones humides, pelouses dunaires, arbres têtards, haies

- bocagères (notamment recépées, plessées et tressées), haies "mortes", haies brise-vents... ;
- Service de « Conseil et accompagnement » au développement des bonnes pratiques du jardinage au naturel ;
- Suivis de chantiers pour, quelques semaines, mois ou années suivant la réalisation de travaux. Évaluation de leur intérêt par le biais d'indicateurs biodiversité ;
- Mise en œuvre des conditions pour une réelle appropriation du territoire et de ses enjeux par tous ses utilisateurs : espaces de concertation, actions de médiation... ;
- Crédit et diffusion de supports de communication (flyers, posters, pages internet, cours en ligne...) permettant une large appropriation des enjeux du territoire et des bonnes pratiques à mettre en place pour y répondre (ex. : fiche technique "Comment creuser une mare dans son jardin ?", poster sur la "Microfaune du potager" ...).

Les milieux naturels de l'action 1.1.4 "Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires" sont particulièrement concernés par l'organisation de ces chantiers éco-citoyens.

Ces premières actions seront enrichies au fil du projet en tenant compte des avis et envies des habitants du territoire.

Les placer en amont de la chaîne de décision et maintenir les conditions d'une participation régulière sont deux des éléments importants quant à l'appropriation de cette démarche par les habitants.

Objectif 6.2 : Partager les valeurs du Grand Site**Action 6.2.3 – Accompagnement et sensibilisation des acteurs touristiques et économiques**

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, Communes

Partenaires : AGUR, CPIE Flandre Maritime, UMIH, Club hôtelier, Associations, commerçants, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Budget global : 121 800,00 €

3 degrés de "priorité" dans la mise en œuvre du programme d'actions :

P1 correspond aux actions qui doivent être effectuées, celles qui sont cruciales à la réussite du projet.

P2 correspond aux actions essentielles du projet, qui constituent des valeurs ajoutées à l'égard du projet et aident à atteindre les objectifs.

P3 correspond aux actions de confort dont l'accomplissement ne peut démarquer qu'après avoir complètement terminé les activités P1 et P2.

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement, il s'agira de développer des actions auprès des professionnels du monde touristique (hébergeurs, restaurateurs, prestataires touristiques, partenaires publics du Grand Site) afin de les sensibiliser et les soutenir dans leurs démarches de développement local durable.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Accompagner les acteurs touristiques et économiques à la prise en compte de l'environnement ;
- Les sensibiliser et les rendre acteurs de démarches en faveur de l'environnement ;
- Les sensibiliser à la démarche Grand Site et à ses enjeux pour le territoire ;
- Les rendre ambassadeurs de la démarche Grand Site.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Une meilleure connaissance du site dans lequel ces acteurs agissent ou développent leurs activités et donc un meilleur comportement dans ces espaces fragiles ;
- Un partage et un relais des valeurs du PGS et de l'esprit des lieux à préserver auprès de leurs clientèles.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Une meilleure connaissance du site dans lequel ces

acteurs agissent ou développent leurs activités et donc un meilleur comportement dans ces espaces fragiles ;

- Un partage et un relais des valeurs du PGS et de l'esprit des lieux à préserver auprès de leurs clientèles.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Réussir à mobiliser les acteurs face à des comportements de réticence, de méfiance, de désintérêt voire d'indifférence ;
- Passage à l'action / appropriation des enjeux pour la mise en place d'actions => Accompagnement et outils opérationnels.

Réponses possibles apportées :

- S'appuyer sur d'autres structures fédératrices telles que l'office de tourisme ou Agence d'urbanisme ;
- Kit Ambassadeur ? Kit de communication ? Rendez-Vous réguliers ?

Présentation de l'action

L'action consistera à développer avec les acteurs touristiques des ateliers, modules, conférences, en salle ou sur le terrain autour du développement durable, du territoire des Dunes de Flandre et de leurs moyens d'agir face aux enjeux et opportunités de la démarche Grand Site.

Accompagnés par les experts du territoire (cellule d'appui, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire ou associations locales type club hôtelier) sur ces thématiques, ils pourront ainsi devenir ambassadeurs du Grand Site auprès de leur clientèle et participer à sa préservation et valorisation.

Ces moments d'échanges permettront également de maintenir le niveau d'information de ces acteurs concernant la démarche et les actions développées.

Cette action se fera en plusieurs temps :

- Recenser les acteurs touristiques (en lien avec l'office de tourisme) ;
- Créer des groupes en fonction des thématiques et sujets à traiter ;
- Animer les réunions et ateliers ;
- Accompagner des acteurs qui souhaitent développer des initiatives particulières.